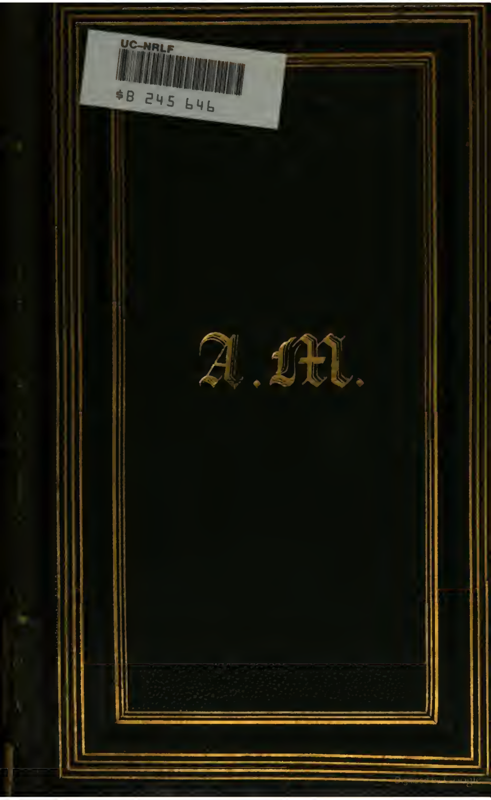
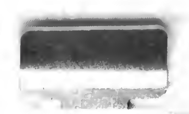

A. M.


BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA



DE LA

LIBERTÉ RELIGIEUSE

AU PÉROU.

Paris. — Imp. de Pommeret et Moreau, 17, quai des Augustins.

DE

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

AU PÉROU

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS

AVEC L'ÉMIGRATION ÉTRANGÈRE

Par R. M. Taurel.

C'est on temps suprême pour le parti conservateur; à lui seul il appartient de pronver qu'il a le droit, la force, l'intelligence, et qu'il sait distinguer le vrai libéralisme, la grande civilisation, de l'esprit révolutionnaire qui est le retour à la barbarie.

(CAPEFIGUE. *La Société et les Gouvernements de l'Europe*, t. I, p. 2.)

PARIS,

CHEZ C. MAILLET-SCHMITZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue Tronchet, 15, près de la Madeleine.

1851

A sa Grandeur

MGR FRANÇOIS-XAVIER DE LUNA-PIZARRO,

PRÉLAT ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL,

Archevêque de Lima, metropolitain du Perou, etc., etc.

MONSEIGNEUR,

Je dépose à vos pieds ces pages consacrées à la question de la liberté religieuse, qui se rattache aux intérêts de l'Eglise péruvienne autant qu'à ceux de sa politique intérieure et internationale.

Votre Grandeur a daigné encourager la pensée que je lui soumis de placer un mot sur cette importante matière; qu'elle veuille bien me permettre de lui offrir l'hommage de mon faible travail.

Je me suis attaché à faire dominer les considéra-

tions temporelles sur les appréciations religieuses, me conformant à cet enseignement d'un saint et illustre prêtre, honneur de votre clergé, M. l'abbé Aguilar, dont la plume éloquente traçait, il y a quelques années, ces paroles arrachées à une douleur profonde et chrétienne : « *Il est pénible*, disait-il, *d'être réduits à défendre la religion au nom des intérêts matériels.* » Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que la génération actuelle, nonobstant ses prétentions à une supériorité intellectuelle que la postérité lui refusera, est tombée si bas qu'elle ne comprend plus d'autre langage que celui des intérêts?

Aussi bien la question de tolérance des cultes, au Pérou comme dans les autres régions catholiques du Nouveau-Monde, est en réalité beaucoup plus du domaine de la politique que de la sphère religieuse. J'ai essayé de le démontrer, mais je n'ai pu m'empêcher d'arracher aux tolérantistes leur masque moulé sur la face rabougrie du cynique histrion de Ferney.

Ma tâche s'est donc bornée à celle du citoyen qui, voyant l'incendie embraser la maison du voisin, court sonner la cloche d'alarme. Il appartient maintenant à Votre Grandeur et à ses dignes coopérateurs, conjointement au gouvernement si chrétien et si éclairé qui tient actuellement le gouvernail de l'Etat, d'éteindre le foyer dévorant des doctrines subversives qui menacent le Pérou. Décidément cette belle contrée s'élance à ailes déployées dans la voie d'un véritable

progrès, mais son bonheur à venir exige que ce progrès s'accomplisse sous l'égide des principes religieux; si les théories fondées sur la fausse sagesse s'emparent de ses destinées, ce sera au contraire le signal d'une véritable décadence.

Je supplie Votre Grandeur d'agréer avec la charité du *Bon Pasteur* cette humble offrande de mon respect filial et de ma reconnaissance sans bornes.

Daignez recevoir l'assurance des sentiments de profonde vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

R. M. TAUREL.

Paris, 31 juillet 1851.



PRÉFACE.

Cet écrit est particulièrement destiné au Pérou; c'est un premier à-compte d'une dette de reconnaissance et d'amour.

Nous nous décidons à lui laisser voir le jour en France, et nous le jetons dans l'arène de la publicité comme l'hommage d'un grain d'encens offert aux principes qui triomphent aujourd'hui dans notre belle patrie.

Il y a quelques années, ce livre eût subi le stigmate que l'on infligeait alors impitoyablement à toute doctrine étayée sur l'expérience du passé plutôt que sur les éventualités d'un avenir nuageux; car, dans ces temps, où à la surface de la société prévalait un système de *paix à tout prix*, dans ses entrailles couvait la monstrueuse anarchie des idées qui fondit à l'improviste sur le monde en 1848.

Depuis lors, le terrain aride des *faits accomplis* a été abandonné pour reprendre l'analyse des formules fondées sur les

principes, et le cours des idées a subi de grandes et heureuses transformations.

De la tribune, où domine aujourd'hui la souveraineté nationale, jusqu'aux derniers degrés de la hiérarchie sociale, ces modifications se manifestent par des signes non équivoques, qui apportent quelque trève à la douleur dont tous les cœurs sont empreints.

Au milieu de l'éruption d'un hideux individualisme venant, sous le nom de *socialisme,* briser les derniers anneaux de la chaîne sociale, la restauration de la société, crevassée de toute part, est devenue un besoin chaque jour plus sensible. Cette nécessité conduisait directement au principe d'autorité.

L'autorité, dans la constitution de la société, est la garantie de l'unité: dans la pratique, l'unité politique est inséparable de l'unité religieuse; c'est ce que l'Europe oublia pendant trois siècles; c'est aussi ce que trois siècles de déchirements et soixante ans de révolution viennent de lui rappeler.

Aussi, la politique de l'avenir, en adoptant pour fondement l'autorité et l'unité, devra-t-elle réparer à la fois l'unité religieuse et l'unité politique; car, entre ces deux unités, il existe une solidarité tellement indissoluble, qu'amoindrir l'une, c'est affaiblir naturellement l'autre.

Mais si on n'ose encore avouer la théorie parce que les sociétés, comme les individus, reculent devant l'aveu d'une faute, les faits lui apportent chaque jour une consécration nouvelle. Qu'est-ce autre chose, en effet, que cette guerre universelle contre le socialisme, doctrine à la fois sociale et religieuse, qu'une première protestation contre la liberté indéfinie en matière de religion? Sur ce terrain, il ne saurait y avoir désormais qu'une question de logique et de temps.

La France éprouva plus que nulle autre nation les désastreuses conséquences du relâchement de l'unité religieuse;

dans l'espace d'un demi-siècle, les *tolérés* d'autrefois s'étaient faits *intolérants* et persécuteurs, et pourtant la majorité du pays demeurait fidèle au symbole de sa foi nationale; le plus grand nombre subissait, par conséquent, l'oppression d'une faible minorité.

Aujourd'hui la France et l'Europe, placés vis-à-vis du socialisme, dernière aspiration du *libre examen* passant de l'état d'hérésie religieuse à celui d'hérésie sociale, livrent la dernière bataille d'une guerre commencée vers le milieu du seizième siècle en Suisse, dans la Frise, en Hollande, à Munster, continuée en France au temps de la Ligue, et en Angleterre aux derniers jours de Charles Ier. Dans cet intervalle, il n'y a eu entre la société catholique et le protestantisme qu'un armistice brisé aujourd'hui par la force des événements.

Depuis la reprise des armes, la victoire semble assurée aux légions enrôlées sous l'étendard de l'autorité : l'avenir aussi se dessine en sa faveur et déjà des phénomènes extraordinaires se révèlent comme signes précurseurs de son avénement à l'empire du monde. Des entrailles du libre examen, des hommes d'élite accourent comme jadis les mages, guidés par l'étoile vers cette Bethléem où vient de renaître la Rédemption humanitaire par l'autorité, et c'est là où elle se manifeste dans sa plus austère majesté que ces âmes prédestinées viennent de préférence se réfugier.

Newman, l'incarnation la plus complète de la science dans le Royaume-Uni, ouvre en 1845 le glorieux pélerinage de l'erreur vers le centre de toute vérité; il abjure la liberté indéfinie du protestantisme et revêt la soutane de l'Oratoire, c'est-à-dire l'obéissance passive de la règle monastique.

En Suisse, à la même époque, arrivait, par la science, à l'unité catholique, Hürter, le grand historien. En 1850, c'est

M. Guizot, le grand orateur, le grand écrivain, le grand politique, le premier des protestants de France, qui, dans les premiers feuillets d'un ouvrage que l'on dirait remanié pour la circonstance, apporte un éloquent tribut au principe d'autorité (1).

Du sein de l'israélitisme une pierre précieuse se détache et roule dans les fondements de la Sion catholique. C'est Alphonse-Marie Ratisbonne, dont un miracle fait un saint Paul et la vocation un *Jésuite*, c'est-à-dire un enfant de l'obéissance dans l'acception la plus absolue et la plus sublime.

Hartmann, le grand pianiste hébreu, descendait, lui aussi, il y a quelques mois, de l'olympe de l'harmonie au silence sépulcral du cloître dans le couvent des Carmes de Cadillac; cette âme d'élite abandonnait le grand air de la république des arts pour l'espace resserré d'une cellule. Noble et touchant holocauste offert à Dieu sur l'autel de l'autorité.

Dans les rangs de notre société intellectuelle, Lacordaire et Ravignan, ces deux génies de la chaire chrétienne, sont aussi deux religieux soumis par la règle à l'autorité la plus entière. Maitres du monde par la parole, ils obéissent passivement à la voix d'un supérieur qui commande au nom de l'Esprit Saint.

Ainsi, sur les vestiges du libre examen, se lève une société nouvelle qui, après avoir déblayé ses ruines, reprendra l'œuvre de la civilisation chrétienne au point où le protestantisme est venu l'arrêter. Voilà pourquoi ce progrès de l'avenir s'appelle *Réaction* dans le présent.

Par une de ces contradictions fréquentes chez les hommes du libre examen, ses plus chauds partisans en condamnent chaque jour les théories. Hier encore, lorsque M. le général Cavai-

(1) *Introduction à l'histoire des révolutions d'Angleterre*, 2 volumes, édition de 1850.

gnac disait à la tribune nationale : « *Tout gouvernement qui* « *permet que l'on discute son principe est un gouvernement* « *perdu*, » il précipitait dans la même tombe et le protestantisme et le socialisme; il faisait, sans s'en douter, de *l'intolérance* dans le sens le plus véridique du mot.

Car, je le demande, le socialisme, qui discute non seulement les origines des gouvernements, mais les principes de la société, n'a-t-il pas commencé sous la formule protestante par discuter les principes de la religion sur lesquels reposaient jadis et les gouvernements et les sociétés?

Mais alors on transigea lâchement sur les principes religieux; au lieu d'étouffer en germe le protestantisme naissant, on lui dit : « Examinez, discutez les mystères et les dogmes, mais gardez-vous de porter la main sur nos couronnes et sur nos constitutions sociales. »

Le protestantisme, en effet, commença par là sa tâche de destruction; il produisit des multitudes de sectes religieuses qui se convertirent rapidement en factions civiles. Elles furent révolutionnaires au dix-huitième siècle; au dix-neuvième, elles représentent le socialisme. La vieille Europe expie ainsi chèrement son coupable tolérantisme des siècles derniers.

Tel est le fond de la doctrine que nous avons adopté dans les pages qui suivent. Nous nous sommes attaché à faire prévaloir à quatre mille lieues de distance la théorie qui domine aujourd'hui dans notre belle France, dont le règne sur les intelligences n'a de bornes que les confins de la terre.

Dans l'Amérique-Méridionale, la question religieuse est plus qu'ailleurs étroitement unie à sa politique nationale. Le catholicisme est le fluide vital qui alimente sa vie. Deux nations puissantes et ennemies s'efforcent de le lui faire oublier; nous

avons pris à tâche de la mettre sur ses gardes contre ces dangereuses séductions.

Pour ces deux nations, l'Angleterre et les Etats-Unis, la question de tolérance religieuse dans les contrées catholiques est une partie aux dès dont le territoire hispano-américain est l'enjeu.

Placé à Lima, où nous avons longtemps résidé, vis-à-vis cette lutte sourde et perfide entre deux puissances convoitant et se disputant un terrain neutre, notre attitude comme catholique se trouvait tracée d'avance. En qualité d'hôte reconnaissant, nous devions nos chétives connaissances au pays qui nous comblait d'une généreuse hospitalité ; comme Français, nos sympathies étaient acquises à l'Amérique-Méridionale, noble fille de la magnanime Espagne à laquelle tant de liens nous rattachent dans le passé et dans le présent, car l'Espagne est pour nous le premier royaume où règne encore à cette heure le sang glorieux de saint Louis et la nation Catholique dont les sectes hétérodoxes n'ont jamais altéré la pureté.

Nous nous permettrons, en dernier lieu, de placer notre œuvre sous l'autorité de ces paroles remarquables, consignées dans un des derniers ouvrages de M. Guizot, qui a retenti dans le monde avec cette considération dévolue à toutes les pensées du grand écrivain (1) :

« On ne traite pas avec les grandes puissances morales « comme avec des auxiliaires soldés et suspects ; elles existent par elles-mêmes, avec leurs bienfaits et leurs dangers. « Il faut les accepter telles qu'elles sont, sans s'en asservir, « mais sans prétendre les asservir, sans leur livrer toutes « choses, mais sans leur marchander incessamment leur part. « L'esprit religieux, l'esprit de famille, l'esprit politique sont, « plus que jamais, dans notre société des esprits tutélaires et

(1) Guizot, *De la Démocratie en France*, page 149.

« nécessaires. Ni la paix sociale, ni la liberté, ni la société, ne « peuvent se passer de leur concours. Recherchez ce concours « avec sincérité, recevez-le de bonne grâce et résignez-vous à « en payer le prix. Pas plus que les individus, les sociétés ne « sont affranchies d'efforts et de sacrifices pour les biens dont « il leur est donné de jouir. »

Au résumé, notre petit livre renonce volontiers à toute prétention de valeur littéraire; il n'aspire qu'à devenir une adhésion à l'esprit public de notre patrie, un hommage de gratitude à un pays qui nous est cher, une redite, enfin, de vérités surannées, nous en convenons, mais dont la répétition est quelquefois utile pour combattre des erreurs non moins usées.

I.

Introduction.

Depuis quelque temps, la presse et l'opinion se préoccupent, au Pérou, d'une question qui, considérée sous plusieurs aspects, tous d'un ordre secondaire, est devenue aujourd'hui, grâce à la succession des événements, d'un intérêt primordial pour cette république; nous voulons parler de la LIBERTÉ RELIGIEUSE, proposée par l'ex-président Castilla dans son Message de clôture au Congrès extraordinaire de 1850.

Jamais question aussi délicate ne fut soulevée sans émouvoir profondément l'opinion; ici elle revêtait jusqu'à un certain point une forme inconstitutionnelle, en ce sens que l'art. 88 de la Constitution, § 1er, interdit formellement au pouvoir exécutif d'autoriser l'exercice public des cultes non catholiques; que l'art. 3 déclare le culte catholique religion de l'Etat à *l'exclusion de toute autre*, et qu'enfin, le titre 19, art. 186 et suivants, définit les formes de procédure pour la réforme d'un ou plusieurs articles de la Constitution, conférant au Congrès seul le droit d'initiative dans la matière.

Néanmoins, la presse s'est emparée de la question et en a fait le texte d'une polémique dont la durée s'est prolongée pendant quelques mois sans aboutir à conclusion. Les amis de la proposition, recrutés dans ce camp toujours avide d'innovations, se mirent à l'œuvre avec cet enthousiasme qui leur est propre; ses adversaires, les conservateurs, non moins prompts à s'alarmer de tout, à grossir les ombres qui les effraient, ripostèrent avec la même chaleur: tout l'arsenal des arguments poussés jusqu'aux arguties fut mis à réquisition de part et d'autre, si bien qu'on en vint à se trouver, des deux côtés, à une égale distance du vérita-

ble terrain de la question. Ainsi, d'une part, on a fait une affaire de PROGRÈS, et de l'autre une question RELIGIEUSE de ce qui, examiné de près, est tout bonnement une question POLITIQUE et, qui plus est, DE POLITIQUE EXCLUSIVEMENT PÉRUVIENNE.

II.

Sophismes du Peruano.

Il fallait à tout prix un prétexte, une sorte de couleur locale pour donner un motif quelconque à cette proposition si étrange ; on essaya de la marier à la grande idée du jour des Etats Sud-Américains, l'IMMIGRATION, et il s'est trouvé des hommes doués de telles facultés mentales qu'ils ont osé mettre dans un document politique aussi grave qu'un Message constitutionnel, cette singulière pensée : *que la tolérance des cultes serait le seul levier propre à attirer l'émigration étrangère au Pérou.* Et comme si la proposition en elle-même n'était pas suffisamment paradoxale, voici venir le *Peruano*, organe officiel du gouvernement, qui, dans son numéro du 8 mai 1850, que nous reproduisons textuellement (A)*, la prend sous son patronage, la commente, l'explique, et finit par en démontrer la parfaite inutilité, comme le plus acharné de ses adversaires ne l'eût pas mieux fait.

Voici quelques-uns des puissants arguments mis en avant par le factum ministériel :

« .... Un gouvernement juste et éclairé qui leur offre « (aux étrangers) des garanties suffisantes pour leurs « personnes et leurs propriétés, et pour rendre à la « Divinité, EN PUBLIC, le culte de leurs ancêtres....

« Et comment voudrions-nous que pour une *misère*, « à la vérité *avantageuse*, ils abandonnent leurs foyers « sans la certitude de trouver en échange, dans une

* Voir la série de documents placés après le texte.

« position entièrement neuve, les CONSOLATIONS « qu'ils recherchent et le GRAND BUT qu'ils s'étaient « proposé? Comment les obliger à RENONCER *aux « croyances religieuses qu'ils professent depuis leur en- « fance?....*

J'avoue que pour tracer de telles paroles il faut plus que l'hallucination d'un préjugé, il faut avoir perdu tout sentiment de pudeur et faire au public à qui l'on s'adresse l'injure de le supposer en proie au même vertige.

C'est à ce langage, dénué de tout sens commun, qu'il faut attribuer la chaleur déployée dans la polémique des journaux de Lima. Quant à moi, *étranger*, ou si on aime mieux *immigrant* au Pérou, je crois à la fois remplir un devoir et user d'un droit légitime en intervenant au débat : en premier lieu, parce que c'est au nom et au profit des étrangers qu'il a été soulevé; en second lieu, parce que, dans des questions de cette nature, il n'est pas permis à l'hôte d'un pays aussi hospitalier que le Pérou de se retrancher dans une coupable neutralité étayée sur des raisons d'intérêt personnel; en troisième lieu, parce que je tiens, en ce qui me concerne, à protester contre une innovation qui pourrait être interprétée comme vœu de *tous* les étrangers résidant au Pérou. Je parlerai donc sous l'inspiration de ma conscience et de ma sincère sympathie pour ce pays, nonobstant la perspective de m'attirer le reproche d'intrusion et les clameurs d'adversaires plus ou moins intéressés.

Après cette digression, que nous avons estimée utile avant d'aller plus avant, nous reprenons la question à sa source, et nous disons aux auteurs du projet : Soyez francs, vous êtes trop bons économistes et politiques de trop bon aloi pour ne pas être convaincus que la tolérance des cultes ne saurait, le moins du monde, favoriser l'immigration; vous avez mis en avant ce prétexte, parce qu'il vous est tombé le premier sous la main pour dé-

guiser votre véritable pensée, laquelle couve une de ces mille espiégleries destinées à faire pièce à cette pauvre vieille Eglise catholique dont la vétusté choque vos penchants aux choses nouvelles ; et comme vous ne vous sentez pas encore de force à rompre en visière avec elle, vous y allez par les petits moyens, vous essayez de la prendre par le flanc, et vous vous imaginez avoir fait merveilles en élevant au Pérou autel contre autel, que dis-je? dix, vingt, cent autels hérétiques et schismatiques, à l'encontre de l'autel unique du catholicisme, afin qu'à la longue celui-ci disparaisse, noyé dans cet océan de cultes dissidents.... Voilà le fin mot de votre projet, et ce n'est point notre faute s'il a transpiré à travers l'enveloppe grossière dont vous prétendiez le couvrir, comptant peut-être sur un aveuglement qui, heureusement n'existe pas dans la société à laquelle vous vous adressiez en toute assurance.

Eh bien, sur mon âme, je vous déclare que si je ne voyais dans ce projet qu'une attaque à la religion, je me garderais, tout catholique que je suis, d'y opposer le moindre obstacle; car, comme catholique, j'ai la naïveté de croire à l'invincibilité de l'Eglise et au profit véritable qu'elle retire de tout antagonisme; c'est pourquoi le parti catholique de France, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, est aujourd'hui le plus ferme soutien de la liberté religieuse, car cette liberté assure chaque jour de nouveaux triomphes à notre foi et consomme la défaite des erreurs dissidentes. Aux États-Unis, pays complétement acéphale en matière de religion, le catholicisme réalise, par la liberté des cultes, des progrès que le monde ne conçoit pas, mais qui n'ont rien que de très-naturel pour nous autres catholiques; il en est de même en Angleterre, malgré les obstacles puissants d'une coterie impie et implacable qui tient en son pouvoir les destinées de l'Etat.

Pourquoi alors, nous dira-t-on, venez-vous combattre la liberté religieuse au Pérou? Nous l'avons dit et nous le répétons : parce que, ici, la question est bien moins religieuse que politique et nationale. Nous n'y voyons nul danger pour la religion, mais nous ne pouvons nous faire illusion sur les calamités dont nous la voyons grosse, et nous désirons les écarter du Pérou. Que l'on attaque tant qu'on voudra la religion, c'est sans doute déplorable, mais l'adversaire est de force à se défendre tout seul; mais au moins que le pays ne soit pas l'enjeu de la partie; or, dans la question qui nous occupe, qu'on le sache bien, c'est de l'existence du Pérou qu'il s'agit beaucoup plus que de sa religion d'État, c'est là ce que les auteurs du projet ont perdu de vue, et c'est ce que nous allons essayer de démontrer par des procédés aussi simples qu'évidents.

III.

Réfutation du Peruano.

Cette feuille est l'organe officiel du gouvernement; elle passe aux cours européennes, et son contenu est appelé à être regardé comme expression de l'opinion nationale; maintenant, nous le demandons : quelle impression produira à l'étranger le malencontreux article du 8 mai dont nous venons d'extraire un passage? Quelle idée se formera-t-on de cette RENONCIATION *aux croyances paternelles* dont l'exigence à l'égard des étrangers est si gratuitement attribuée à la législation péruvienne?

Nous commençons à dessein par la rectification du factum du *Peruano*, parce qu'il nous importe, pour l'honneur du Pérou, de démentir aux yeux du monde les erreurs dont il fourmille, erreurs qui constituent

autant de calomnies contre la Constitution et le corps de droit péruvien. La première s'y trouve enfroquée dans une chappe d'inquisiteur on ne peut plus étrangère à son esprit, et le Pérou, en réalité le pays le plus hospitalier, le plus patriarcal, le plus prodigieusement *tolérant* qui soit au monde, y est dépeint comme une des nations les plus intolérantes du moyen-âge. — En vérité, c'est pousser par trop loin la plaisanterie, et c'est le cas de dire : *Dieu vous garde d'un imprudent ami!*

Analysons maintenant les paroles du *Speach* ministériel :

Le culte *public*, dit-il, est refusé aux étrangers résidant au Pérou, si bien qu'ils ne peuvent « *rendre à la* « *Divinité le culte de leurs ancêtres.* »

Distinguons :

Les traités internationaux autorisent les agents diplomatiques à avoir chez eux des chapelles pour célébrer leur culte avec assistance de leurs nationaux. M. le chargé d'affaires de Sa Majesté britannique à Lima jouit de cette faculté dans l'exercice de laquelle il déploya un zèle si ardent, que le gouvernement dut le rappeler à plus de calme en lui faisant sentir le danger que courrait la pieuse assemblée de s'enrhumer en célébrant ce service avec portes et croisées toutes grandes ouvertes. Ce qui est accordé à bon droit aux chargés d'affaires protestants ne saurait être refusé aux agents diplomatiques d'autres religions s'il en arrivait au Pérou, de façon que, sauf le léger inconvénient de ne point prier *coram populo*, tout étranger possède d'ores et déjà le droit de *rendre à la Divinité le culte de ses ancêtres* sans qu'il y ait aucunement besoin de réviser sur ce chapitre la loi fondamentale de l'État.

Et, d'ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler les procédés des États protestants, les plus intéressés dans la question, à l'égard des catholiques, et non seule-

ment des catholiques étrangers, mais de ceux qui, par naissance, possèdent tous les droits de citoyens; l'Angleterre surtout, qui si longtemps refusa aux catholiques la reconnaissance de leurs droits politiques, et aujourd'hui encore leur refuse le droit imprescriptible d'organiser la hiérarchie religieuse de leur confession; la Suisse, dans la plupart de ses cantons, soumet les citoyens catholiques aux plus vexantes restrictions; et la Prusse; et les États protestants d'Allemagne; et le Danemarck qui alla autrefois jusqu'à punir de mort l'exercice du catholicisme.

Voyons maintenant ce qui est de ces *misères, à la vérité avantageuses*, dont le *Peruano* parle avec tant de dédain, comme unique stimulant offert au colon étranger en échange des sacrifices immenses qu'il consent en venant se fixer au Pérou! Il est, hélas! plus d'une nation qui voudrait posséder pour en doter, non des émigrants, mais ses propres enfants, des *misères* comme celles que le Pérou met généreusement à la disposition de tout étranger qu'anime un véritable esprit d'ordre et de travail. C'est d'abord la plus grande partie du littoral, composé de terroirs fertiles à cultiver, voilà pour l'agriculture; viennent encore les immenses terrains métallurgiques dont l'exploitation fournira d'abondantes richesses aux mineurs; le guano, l'exploitation et le développement des produits actuellement en rapport, l'importation toujours croissante des denrées exotiques, voilà de puissants éléments de commerce; puis, tout un système de routes à créer, une industrie nationale à organiser, ne sont-ce pas là de généreux stimulants pour les arts utiles en attendant le jour que les arts d'agréments puissent aussi prendre leur place au banquet de la prospérité que l'avenir réserve au Pérou, centre véritable du Sud-Amérique? Mais tout cela n'est rien pour le charitable rédacteur du *Peruano*, et

sa philantropie veut encore verser sur l'émigrant le baume des CONSOLATIONS que celui-ci *recherche avant tout*; il veut à tout prix faciliter au colon la réalisation du GRAND BUT qui l'attirera au Pérou!

Après avoir fait de son pays une terre d'*inquisition*, le *Peruano* en fait maintenant quelque chose comme un point de pélerinage religieux; du moins ces mots : *grand but* et *consolations* exhalent un certain parfum ascétique qui s'allie fort peu à des pensées de colonisation commerciale et industrielle. Faudrait-il apprendre à M. le rédacteur du *Peruano* le *grand but* et les *consolations* que l'étranger recherche dans les pays où il importe ses capitaux et son industrie? Le *grand but*, c'est la fortune, les *consolations* sont le bien-être, l'hospitalité, et quelquefois la considération et les honneurs. La religion n'a rien à voir dans tout cela. L'étranger atteindra au Pérou, nonobstant l'*intolérance des cultes*, son *grand but*, c'est-à-dire la fortune, et une partie des *consolations*, c'est-à-dire le confort et l'hospitalité; quant aux honneurs, c'est autre chose : vous voulez bien modifier votre Constitution en faveur des étrangers à l'égard du *culte public* qui ne leur fera ni chaud ni froid; mais quant à les admettre à l'égalité des droits politiques, c'est une petite lacune que vos philantropes ne se pressent pas de remplir.

En attendant, nous croyons avoir suffisamment démontré la pauvreté des arguments employés par le *Peruano* pour soutenir la proposition avancée par le message présidentiel, mais là ne saurait se borner notre tâche; nous allons passer maintenant à d'autres considérations qui feront de plus en plus ressortir l'inconséquence et l'inopportunité de la tolérance des cultes, non seulement au Pérou, mais dans tous les États Hispano-Américains.

IV.

Incapacités politiques des étrangers.

Puisque le gouvernement péruvien se sent pris d'une si tendre sympathie pour les étrangers, d'où vient qu'au lieu de leur offrir un avantage illusoire, que nul ne demande, il ne songe plutôt à les relever des incapacités politiques qui les excluent de toutes les hautes fonctions publiques, législatives, administratives et judiciaires? Cette modification, dans la lettre de la Constitution, influerait à coup sûr non seulement sur l'émigration, mais elle vaudrait au Pérou l'avantage d'y attirer, outre les émigrants voués aux travaux agricoles, industriels et mercantiles, des sujets que l'unique attrait du gain ne suffit pas à déraciner des pays où toutes les carrières libérales leur sont ouvertes.

En effet, la Constitution de 1839, actuellement en vigueur, exclut de presque toutes les fonctions publiques quiconque n'est point *né* sur le territoire péruvien; la naturalisation ne donne à l'étranger que l'exercice des droits politiques purement passifs, c'est à peu près ce que la plupart des législations européennes accordent aux simples *domiciliés.*

Voilà pourtant, sans contredit, une digue formidable opposée à la véritable colonisation, c'est-à-dire à l'inoculation absolue de l'étranger sur le sol péruvien, car, que devient-il parmi vous du moment où les soins de la fortune ont cessé de l'occuper; alors que l'ambition, c'est-à-dire l'intérêt moral, vient remplacer l'intérêt financier? A cette heure donc, où l'étranger ayant acquis par la pratique toutes les connaissances qui constituent le citoyen utile à la chose publique, et par un travail long et pénible, ces capitaux qui vont se conver-

tir volontiers en propriétés foncières, et augmentent la valeur territoriale et les progrès de l'agriculture, votre Constitution vient lui barrer impitoyablement le passage, en lui disant : *Tu n'iras pas plus loin!*

Certes, voilà une entrave pour l'immigrant bien autrement grave que la privation de psalmodier en plein air. Cependant, les incapacités politiques, créées par la Constitution de 1839, et que j'ai mis à dessein en relief sous leur aspect le plus révoltant en apparence, ne furent point l'effet d'un préjugé contre les étrangers, mais une mesure sage, devenue indispensable dans les circonstances du Pérou vis-à-vis des Etats limitrophes à l'époque où fut promulguée cette Charte ; il fallait, même au prix d'une détermination aussi sévère, exclure des fonctions publiques des voisins avides et rivaux, et il n'y avait que ce moyen extrême pour rendre effective cette exclusion.

Et maintenant, nous le demandons : le Pérou qui a voté une loi aussi restrictive en vue de se garantir de l'invasion de rivaux issus, à tout prendre, de la même souche, professant la même croyance, parlant la même langue, se livrerait-il aujourd'hui aveuglément au SUICIDE dans le but d'attirer quelques étrangers en leur sacrifiant la prérogative la plus précieuse de sa Charte constitutionnelle, son UNITÉ ; et immolerait-il une réalité précieuse à la plus folle des chimères?.... Je me trompe : à une pensée criminelle, parricide, coupable de lèse nation au premier chef!

Vous avez frappé d'interdit l'étranger pour vous soustraire à l'influence du Chili, de la Bolivie, de la Colombie, et vous vous livreriez maintenant au Léopard d'Angleterre ou à l'Aigle des Etats-Unis! Et cela, au moment où, ayant heureusement franchi l'abîme des révolutions, vous entrez dans une phase de renaissance si riche d'avenir, que déjà l'envie de l'Angleterre et la cupidité de

l'Union Américaine sont à vos portes, et commencent leur guerre sourde et voilée dont le projet d'introduire chez vous la tolérance des cultes est le premier feu.

En vérité, il est de ces aberrations qui ne se peuvent concevoir, quelque disposé que l'on soit à accorder la plus large part aux passions incandescentes des partis. L'esprit qui a soufflé le projet que nous combattons est de ce nombre, car il n'aboutit pas seulement à fractionner la nation par des divisions intestines, dût-il en résulter de ces luttes fratricides que le vertige révolutionnaire et la soif de bouleversements engendrent quelquefois; mais il y a ici quelque chose de plus hideux, de plus insaisissable à la pensée : il y a toute une conspiration on ne peut mieux ourdie pour LIVRER LE PÉROU AUX MAINS DE L'ÉTRANGER!

J'ai révélé le mot de cet arcane d'iniquité qui paraît avoir été forgé dans le cabinet de Washington ou dans ce ténébreux laboratoire qui s'appelle *le cabinet de Saint-James.*

A bientôt les preuves.

V.

Double destinée des nations américaines.

Il est des questions d'un ordre tellement transcendantal, qu'on ne saurait les analyser trop à fond; celle dont nous nous occupons nous semble tellement grave, que nous nous proposons de l'envisager à son point de vue le plus intime; à cet effet, quelques considérations historiques et philosophiques ne seront pas inutiles avant de pénétrer plus avant dans la question.

Si, dans l'ordre providentiel, toute nation accomplit irrésistiblement une mission d'En-Haut, toutes, dans l'ordre physique, représentent un type qui leur est propre, et qui s'appelle *Génie National.* Ce type est ineffa-

çable; il peut s'altérer plus ou moins sous la pression du temps et des événements, mais sa trace originelle survit à ces vicissitudes et se perpétue à travers les siècles. Les Juifs, les Transtéverins de Rome, et quelques peuples du nord de l'Europe sont, entre plusieurs autres, la preuve la plus voisine et la plus actuelle de cette observation acquise à l'histoire naturelle des races humaines.

Le Nouveau-Monde, après l'invasion de l'ancien, devint le partage de deux nations européennes, l'Espagne et l'Angleterre; et, bien que la gloire de la découverte et une grande partie de la conquête appartiennent à l'Espagne, l'Angleterre arriva bientôt après, et se plaça par droit de guerre et de traités au deuxième rang dans le nouvel hémisphère; aussi bien le terrain était-il trop vaste pour rester l'apanage d'une seule nation, fût-elle puissante et chevaleresque comme l'Espagne d'Isabelle et de Charles-Quint. Cette division subsiste encore moralement, car, abstraction faite des fractions occupées par d'autres nations européennes, on peut dire que l'on ne trouve aujourd'hui en présence que les deux éléments nationaux d'Espagne et d'Angleterre, c'est-à-dire au point de vue physique, deux races, deux langues, deux tempéraments; au point de vue moral, deux symboles de foi, deux nationalités rivales, deux caractères opposés; en résumé, deux destinées sociales parfaitement distinctes, essentiellement antagonistes.

Ces deux éléments apparaissent au Nouveau-Monde comme incarnation des deux grands principes théogonique et politique qui partagent le vieux monde en deux camps également distincts dans leur essence et leur but. D'une part, le catholicisme avec l'unité de foi, l'autorité, la hiérarchie, la tradition, c'est-à-dire la solidarité du présent avec le passé et l'avenir. Ce principe est transmigré en Amérique par l'Espagne. De l'autre, le

protestantisme avec le libre examen, c'est-à-dire *négation d'unité*, absence de hiérarchie et d'autorité, partant, l'action individuelle remplaçant la puissance collective. Ce principe, dans le Nouveau-Monde, est représenté par l'Angleterre.

Traduite à la pratique, l'application de ces deux systèmes si hétérogènes donne pour résultat deux sociétés de nature tout à fait inégales. Les peuples catholiques ayant pour loi primordiale ce principe rempli de vie et de force, l'UNITÉ, constituent la SOCIÉTÉ dans l'acception effective du mot, c'est-à-dire l'association régie par un principe fixe, invariable. Cette société se transforme sous l'influence du temps et des événements sans perdre jamais son type, et, lorsque les siècles ou les vicissitudes l'éloignant de son point de départ la jettent dans une sorte de relâchement précurseur de la décadence, elle n'a besoin, pour se relever, que de se rapprocher de son principe pivotal, toujours prêt à lui rendre une vie et une fraîcheur nouvelles. Là gît le secret de la conservation des nations catholiques, dont quelques-unes comptent aujourd'hui un laps de durée qui dépasse celle des États ante-chrétiens ayant atteint la plus haute longévité.

Les peuples hétérodoxes, les protestants surtout, sont régis par une loi toute différente : ils viennent à se grouper en société presque malgré eux en vertu de cette loi inflexible de l'ordre naturel qui pousse l'homme vers l'homme, et, malgré ses tendances à l'individualisme et à l'égoïsme, le protestantisme n'a pu se soustraire tout à fait à cette loi; seulement, en l'absence des conditions voulues pour constituer une *société* entée sur des *principes*, il dut se contenter d'en former une greffée sur les *intérêts*. C'est ainsi que le protestantisme s'est tout voué aux intérêts matériels : commerce, industrie, navigation, voilà son essence. On peut donc

considérer les agglomérations protestantes plutôt comme *associations commerciales* que comme *sociétés* proprement dites. Puis, comme la pensée humaine tend constamment à dépasser l'horizon du monde matériel pour se porter vers l'inconnu, le protestantisme, qui répudiait le *Mysticisme catholique*, inventa l'*Illuminisme*, hallucination fantastique de l'esprit à laquelle le cœur demeure étranger, et qui élève, par ce fait, une barrière de plus au libre essor de l'intelligence.

Parcourons maintenant, l'histoire à la main, le développement dans le Nouveau-Monde de ces deux formules opposées que la Providence, par un de ces arcanes admirables, mais inescrutables à la pensée humaine, y a situées l'une vis-à-vis de l'autre.

VI.

Esprit politique et social du catholicisme.

Le catholicisme se manifeste comme formule sociale au troisième siècle, après la pacification de l'Église par la conversion de l'empereur Constantin; il assiste successivement au démembrement de l'empire, à sa décadence, à sa chute sous les coups des hordes barbares dont il fait des nations régulièrement constituées qui seront bientôt, sous son égide, ces grandes nations chrétiennes dont les exploits et la civilisation ont laissé fort loin derrière elles les traditions du paganisme.

Dès son avénement au gouvernement de la société, l'Église catholique jetait ainsi un éclatant défi à la politique, à la civilisation, à la morale païenne. Rome, avec son matérialisme cynique et son cruel égoïsme, ouvrait, par une dérision amère, ses temples aux dieux des vaincus, tandis qu'elle attelait leurs héros à ses chars de triomphe et les livrait aux bêtes de ses amphithéâtres et au fer

de ses gladiateurs. L'Église, procédant en sens inverse, extirpait jusqu'à la racine l'idolâtrie, mais comblait d'amour et de charité les idolâtres convertis. Elle fit plus : la plupart de ces malheureux gémissaient dans le plus dégradant des esclavages ; en les admettant à la communion des fidèles, l'Eglise posait de sa main le premier jalon de leur affranchissement civil, et, en attendant, elle leur conférait avec le baptême cette égalité spirituelle qui fait de tous les chrétiens un seul corps intimement uni avec Jésus-Christ.

Ainsi s'éleva l'*Unité catholique* sur les débris du paganisme, et cette unité produisit, après quelques siècles, cette harmonie sociale qui fit du monde catholique une sorte de grande famille réunie sous un chef unique, le Pape ; et cette unité lutta dès son origine, comme elle ne cesse de lutter depuis dix-neuf siècles, contre les attaques sans nombre de l'erreur qui, sous mille formules différentes, vient dans tous les siècles frapper à sa porte ; mais toujours repoussée, toujours vaincue, l'erreur n'est que plus obstinée dans sa fatale mission.

Le matérialisme païen avait dégradé l'homme à force d'abjections, le spiritualisme chrétien lui rendit le sentiment de sa propre dignité. Par la foi, il lui révéla sa noble mission sur la terre et sa glorieuse destinée dans le ciel ; en formant les martyrs, le christianisme créait aussi les héros, et il les envoya au onzième siècle délivrer en Orient la tombe de son Dieu, et restituer à l'Occident son antique civilisation épurée, sanctifiée, rehaussée par son contact vivifiant. Cela fait, l'Eglise forma des légions pacifiques de sages qui reçurent d'elle le dépôt de la science nouvelle, la méditèrent dans le recueillement des cloîtres, l'enseignèrent dans les chaires, préparant de longue main l'avénement de l'imprimerie, destinée à la propager avec profusion sur toute la surface du globe.

Au quinzième siècle, lorsque la civilisation chrétienne touchait à un point culminant de maturité, un nouveau champ s'ouvrait à ses entreprises glorieuses; tout un hémisphère pointait à l'horizon; Colomb découvrait l'Amérique, et celle-ci, avec la rapidité de l'étincelle, venait grossir le nombre des peuples chrétiens. La divine Providence, en faisant choix de l'Espagne pour réaliser ses desseins sur cette partie du globe, semblait lui donner un gage de ce que peut le catholicisme sur les destinées des nations; gage précieux qui devenait une promesse de bénédictions pour les contrées de ce Nouveau-Monde qui sauraient comprendre cette haute destinée.

L'Espagne, tour à tour conquise dans le paganisme par les Celtes, les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs et les Romains, passe, dans les premiers siècles du christianisme, au pouvoir des Goths ariens et des Maures musulmans. Jusque-là elle n'est qu'un théâtre de guerre, de vicissitudes, de catastrophes. Unifiée par l'action bienfaisante du catholicisme, et devenue dès lors le *Royaume Catholique*, elle réalise au moyen-âge la plus haute puissance politique, se couvre de toutes les gloires, et approche, plus que nulle autre nation des temps modernes, de l'empire universel. Toutes les phases de sa grandeur sont marquées d'un cachet providentiel, éminemment catholique et civilisateur. Aujourd'hui encore, l'Espagne conserve sa mission providentielle au milieu des nations chrétiennes et infidèles qui l'environnent.

Les hauts faits de l'Espagne en Amérique suffiraient à la rendre immortelle. Ces capitales magnifiques, ces temples somptueux, ces promenades, ces palais, ces splendeurs qui défient l'Asie, dont les débris survivent encore à trente années de bouleversements, ces souvenirs de tant de grands hommes, issus des universités,

des séminaires et des cloîtres américains, tout cela est l'œuvre de l'Espagne. Cette prospérité sans égale de l'île de Cuba atteste encore aujourd'hui son influence bienfaisante;

Cette île, convoitée par des rivaux envieux et rapaces; cette île, foyer d'une faction recrutée dans cette jeunesse altérée de nouveauté et aussi de bouleversements et de calamités, aura peut-être aussi son jour, mais il est facile de lui prédire qu'elle deviendra le pendant de l'île de Haïti, sa sœur aînée dans l'archipel des Antilles. Sa révolte sera le signal de sa chute, et il ne restera des ruines de son immense prospérité actuelle. — Il est vrai que les Etats-Unis, ces *liberateurs* hypocrites des contrées qu'ils envient, sauront exploiter Cuba à leur profit et à l'exclusion de cette race hispano-américaine, objet de leur haine invétérée qu'ils traiteront là comme ils la traitent au Texas et en Californie.

Nous demandons grâce pour cet écart que des événements récents mettent sous notre plume, et nous revenons à notre sujet. Nous n'irons pas plus loin à travers l'histoire des exploits de l'Espagne dans l'Amérique méridionale, car cette histoire est par trop connue dans le pays pour lequel nous écrivons; nous rappellerons seulement que l'Espagne a eu aussi dans ces derniers temps ses jours de vertige révolutionnaire : dans ces temps calamiteux, son étoile a pâli; mais, retrempée bientôt dans son principe vital, ***sa catholicité***, son ciel s'est éclairci et la nue révolutionnaire s'est dissipée. A l'heure où nous écrivons, l'Espagne, relevée devant Dieu de la tutelle de presque toutes ses possessions dans le Nouveau-Monde, marche d'un pas ferme et puissant vers d'autres conquêtes plus rapprochées et non moins glorieuses que celles qui, au quinzième siècle, lui valurent la première place parmi les puissances catholiques.

VII.

Application politique et sociale du protestantisme.

Portons maintenant le scalpel sur le protestantisme et suivons-le depuis son berceau dans le vieux monde jusqu'à sa transplantation en Amérique, où nous le trouvons plus particulièrement inféodé à une nation proclamée *grande*, mais en réalité grande seulement par ses iniquités, sa mauvaise foi punique, sa voracité insatiable, sa cruauté impitoyable. Cette nation, par son attentat brutal contre l'île de Cuba, vient de renouveler dans le Nouveau-Monde les traditions des pirates maures du moyen-âge, soulevant dans l'Europe entière un cri général d'exécration. Si nous nous appesantissons sur cet incident qui peint au naturel le caractère de cette hydre de l'Amérique, c'est que, par un de ces aveuglements que la passion engendre et que la raison se refuse à admettre, il existe malheureusement dans tous les Etats Hispano-Américains un parti qui ose afficher des sympathies politiques pour les Etats-Unis et souhaiter les délices de l'*Annexion*. Pauvres abusés! qu'ils demandent aux habitants du Texas, aux Mexicains, aux Californiens la véritable étymologie de cette parole dans le sens du conciliabule de Washington, et ils sauront le juste degré de tendresse voué aux peuples méridionaux par cette *sœur dévouée* qui s'appelle l'*Union américaine!*

Pour se rendre compte de la distance qui sépare les deux nations, l'Anglo-Américaine et l'Hispano-Américaine, il faut d'abord analyser ces deux mots *Catholicisme* et *Protestantisme*, qui résument la synthèse de l'histoire du genre humain. En effet, de même que le catholicisme apparaît en germe dès la création du pre-

mier homme comme normé de la loi sociale, le protestantisme prend naissance aussitôt après et se manifeste le lendemain de la création. Adam, par sa désobéissance, protesta contre l'unité qui le reliait à son Dieu par la loi d'obéissance, et, en brisant cette unité sainte, gage de perfectibilité et de vie éternelle, l'homme se condamnait lui-même, en vertu du libre arbitre, au travail douloureux et à la mort, qu'il inocula à perpétuité dans sa postérité. Voilà le premier tableau de l'histoire de l'humanité à sa première phase ou à sa création physique.

La même scène se renouvelle à la deuxième époque de l'humanité, lors de sa régénération spirituelle par la vertu du Fils de l'homme, vainqueur de la mort après l'avoir subie en propitiation universelle. Le lendemain de la Rédemption, la déchéance et la mort reparaissaient encore, transformées en hérésies, en schismes, en erreurs, et, comme à la première période du monde, c'est toujours par l'orgueil que le génie du mal exerce ses ravages. L'histoire de tous les hérésiarques accuse invariablement ce phénomène : tous sont poussés par l'orgueil à la révolte et à l'hérésie. Depuis Simon le Magicien jusqu'à M. de Lamennais, leur caractère n'a point dévié d'une ligne.

Luther, le fondateur du protestantisme moderne, fut prématurément et prodigieusement orgueilleux, c'est là une qualité que ses plus chauds adeptes n'ont pu lui refuser, et dont ses propres disciples ne lui épargnèrent point les plus violents reproches. Le nouveau tentateur, supérieurement organisé pour faire un hérésiarque au premier chef, réussit parfaitement dans son œuvre de destruction, et ses erreurs en produisirent une foule d'autres, dont chacune fut suivie de révolutions sanglantes et avança d'une période la corruption et l'immoralité des peuples; si bien qu'au milieu du dix-

neuvième siècle, après trois cents ans à peine d'existence, le protestantisme, étiolé, agonisant, lègue au monde, avec son dernier râle, ce monstre hideux qui commence à s'agiter dans le vieux monde sous le nom de *socialisme.*

Vico, auteur de *la Science nouvelle*, découvrit des affinités remarquables entre la mythologie païenne et la science chrétienne, à laquelle les allégories mythologiques fournissent de précieux corollaires. Deux de ses mythes symbolisent parfaitement le catholicisme et le protestantisme. Le phénix toujours renaissant de ses cendres représente la perpétuité du catholicisme à travers les batailles incessantes de l'esprit des ténèbres. Saturne dévorant ses enfants est le tableau on ne peut plus frappant du protestantisme.

Luther, plus que tous les autres hérésiarques, représente l'incarnation de ce mythe, et en lui l'homme se confond à la chose, car ce n'est pas seulement son hérésie se transformant et périssant par une série de réformations à mesure que la sphère des aberrations s'élargit autour d'elle, mais c'est Luther en personne, l'orgueilleux novateur, dépossédé de son vivant du sceptre de l'hérésie, fulminant, de la Wartbourg, l'anathème sur ses disciples, devenus à leur tour et à son exemple chefs de secte, rebelles à leur maître. Il frappe de sa malédiction Mélanchton et Œcolampade; il apostrophe Carlstadt de l'épithète d'*Iconoclaste*... L'hérésiarque subissait, dans toute sa rigueur, la loi du talion; il périssait par ce glaive qu'il avait si témérairement dégaîné, car cette loi était écrite dans le code sacré que le faux apôtre acceptait comme norme unique de la foi. Luther, selon la parole de saint Paul, *mangeait et buvait sa propre condamnation.*

La confusion dans les systèmes, qui suivit de près la propagation de la doctrine luthérienne, se répercuta nécessairement dans son application pratique. L'his

toire de trois siècles vient ici avec son inexorable impartialité raconter les détails lamentables des désordres, des luttes, des bouleversements causés par les nouveaux sectaires, et toute intelligence dégagée de préjugés peut, d'après ces détails, prononcer sur cette question tant de fois agitée, à savoir si l'avénement du protestantisme fut un progrès pour l'humanité ou une entrave aux développements de la civilisation chrétienne.

Demandez à l'Allemagne les causes qui, du foyer de la science moderne, la réduisirent à devenir le siége de l'empirisme intellectuel, de l'illuminisme, de l'utopie, et son protestantisme vous répondra que, pour avoir abandonné la vraie science, la science de Dieu, pour se livrer aux théories des hommes, son intelligence s'est rétrécie, et son esprit, que le souffle divin n'anima plus, chercha un refuge dans l'hallucination des fictions idéologiques.

Demandez à la France révolutionnaire le secret des écarts intellectuels qui, sous le nom fatal d'*Ecole encyclopédique*, préparèrent l'avénement de la grande catastrophe de 1789, vous en trouverez la cause dans le protestantisme, trop longtemps toléré et mal éteint par la révocation tardive l'Edit de Nantes. La cour et le peuple avaient eu tout le temps de se corrompre à ce contact pestilentiel, et lorsqu'on se ravisa sous l'empire de l'épouvante causée par les ravages opérés par le mal, *il était trop tard*.

Interrogez l'Angleterre sur les mystères de son anglicanisme si prodigieusement immoral, et vous en aurez le dernier mot dans son protestantisme à la fois théocratique et oligarchique, qui livre les destinées du pays à une caste de propriétaires sans entrailles, renforcés d'une queue de marchands altérés de gain, dont les intérêts, entièrement détachés du peuple, le tien-

nent enchainé à la plus dégradante des glèbes : la misère et l'abrutissement.

Cette nation puissante dont le pavillon couvre les mers, dont cent millions de vassaux adorent les lois, dont le commerce et l'industrie, objet unique de ses aspirations, de sa science, de son culte, ont laissé loin derrière eux tous les peuples du globe, est néanmoins la seule du monde où L'ON MEURT DE FAIM! Sur près de 30 millions dont se compose la population du Royaume-Uni, *sept cents familles d'origine étrangère*, qui constituent l'aristocratie nobiliaire et territoriale, et peut-être un nombre égal entre spéculateurs, financiers et manufacturiers, jouissent du bien-être avec abondance, tandis que tout le reste de la nation vit dans la misère, et *neuf millions d'Irlandais* coupables du crime atroce de demeurer fidèles à la foi de leurs pères, périssent d'inanition! Voilà la prospérité des peuples protestants; voilà comment ces éternels mendiants de la tolérance la pratiquent chez eux, non seulement à l'égard des étrangers, mais vis-à-vis d'une partie de citoyens représentant numériquement environ le tiers de la nation!

Sondez enfin l'abîme de cette iniquité criante qui gît au fond de l'organisation sociale des Etats-Unis, et en fait à cette heure le fléau des deux mondes, et dites si vous ne retrouvez pas dans cet antre du machiavélisme le plus éhonté les traces du protestantisme anglican qui façonna son enfance.

Il y a, au fond du protestantisme, une pensée fixe, une sorte *d'unité négative* qu'il a héritée de son auteur : *le désir de domination*. Luther, jaloux de l'autorité souveraine du successeur de saint Pierre, comme Satan de la puissance de Dieu, eut recours au même expédient : *Divide et impera*, et il brisa l'unité catholique, et, faute

de pouvoir régner sur le domaine tant convoité de l'Eglise, il se contenta des débris qu'il put en détacher. Puis d'autres vinrent qui démolirent encore, et assouvirent sur des ruines leur soif dévorante de domination. Ce principe s'est infiltré dans les mœurs protestantes, et y a pris tellement racine, qu'on le retrouve encore dans l'Etat aussi bien que dans l'individu protestant, et il se reproduit dans l'organisation sociale, dans les formules politiques, dans la diplomatie, dans le commerce, dans l'industrie et jusque dans la propagande religieuse, si ce nom peut convenir à un trafic honteux de bibles et à une *traite de consciences* opérée par des voies directement opposées à l'esprit de l'Evangile. L'intérêt toujours et partout, voilà le grand mobile du protestantisme, mobile mal déguisé sous une enveloppe transparente de doctrines mal ourdies et d'un symbole de foi vague et indéterminé; or, comme dans toute affaire d'intérêt, il y a forcément un gagnant et un perdant, le protestantisme s'arrange toujours pour ne pas être des derniers, et il sait, à l'heure dite, reprendre en gros ce qu'il a donné en détail. Au reste, pour quiconque a vu le fond du protestantisme, il ne doit rien y avoir là que de très-naturel, car le protestantisme, en désertant le giron de *l'Unité*, renonçait à l'empire du ciel, et concentrait sur l'empire du monde la plénitude de ses aspirations. Ce que le Christ avait délaissé, il le ramassait, lui, avec une sordide avidité.

Le protestantisme ose citer ses martyrs; il rappelle avec complaisance les bûchers de Jean Huss et de Jérôme de Prague, les victimes de la Saint-Barthélemy et de la révocation de l'édit de Nantes, tout comme les continuateurs actuels de la Révolution française, sa digne fille, citent aussi leurs martyrs : Robespierre, Marat, Danton, etc.; mais, les uns comme les autres, ne furent que les justiciés de la société dont ils venaient sous deux

bannières, en apparence différentes, mais égales en réalité, troubler la paix et l'ordre constitutif. La société d'il y a trois siècles, fondée sur le symbole catholique, traita les novateurs en rebelles, de même que la société actuelle traite les minorités insurrectionnelles. C'est que le protestantisme, indépendamment de ses attentats contre la formule religieuse des nations catholiques, se présentait armé aussi de doctrines subversives non moins attentatoires aux institutions publiques des Etats.

En Allemagne, le protestantisme se fractionnait coup sur coup jusque dans ses dogmes, selon les intérêts des Etats qui lui accordaient asile. Le résultat de cette tactique était de relâcher l'unité de l'empire, énerver la puissance impériale, raviver l'esprit féodal.

En Angleterre, un protestantisme fabriqué de main royale, exhérédait la tiare au profit de la couronne et se traduisait en une négation, en un *Acatholicisme* plutôt qu'en un protestantisme proprement dit. Le fondateur du catholicisme avait pardonné à une femme adultère, le fondateur de l'anglicanisme légitimait l'adultère en s'en appliquant le bénéfice! Abîme incommensurable que l'anglicanisme, en apparence la formule protestante la plus rapprochée du catholicisme, creusait dès son apparition entre lui et la véritable Eglise. Celle-ci consacrait dans le pardon de la femme adultère un acte de sublime miséricorde, l'anglicanisme débutait par la consécration d'un acte d'infâme luxure. Etrange contradiction!

Tout le reste répondit aux prémices de ce système empreint d'une morale aussi exquise. *L'Ile des Saints* fut bientôt la *Carthage* des temps modernes, et ce ne fut plus un Caton qui cria anathème sur elle, mais l'Europe, mais l'Asie, mais l'Amérique renouvelèrent, et répètent chaque jour sur elle l'imprécation du vieux sage romain : *Delenda est Carthago!*

En France, les huguenots se posaient nettement en

faction séditieuse; ils entretenaient des rapports criminels avec la Hollande et l'Angleterre; ils provoquèrent la Ligue, et, un siècle plus tard, leurs entreprises opiniâtres justifiaient surabondamment la révocation de l'édit de Nantes. La Révolution, qui suivit de près leur expulsion, établit suffisamment l'identité qui relie les doctrines protestantes au philosophisme impie et révolutionnaire du dix-huitième siècle, venu de Londres et de Génève, et fomenté par les protestants de France, qui n'étaient alors que simplement *tolérés*.

Il ne faut pas perdre de vue que, comme le catholicisme par le dogme de l'autorité se relie à la politique des nations, de même le protestantisme par le libre examen réagit sur la politique des Etats où il est reçu comme symbole de foi. Seulement, la doctrine du libre examen, poussée dans ses dernières déductions, aboutit à la négation graduelle de tout le corps de droit public qui, dans les législations les plus éloignées du principe d'autorité au point de vue religieux, s'appuient forcément sur l'autorité conventionnelle de la loi considérée comme dérivant du prétendu pacte social.

De ce point de départ, le libre examen arrive insensiblement et d'évolution en évolution à une triple anarchie religieuse, politique et sociale. Voilà son point d'arrêt, et ce n'est pas sa faute si l'abime vient alors lui barrer le passage.

N'ayant plus rien à détruire, le protestantisme sent le besoin de réédifier, mais son action n'ayant prise que dans la sphère du libre examen, et les éléments pour constituer une société réelle lui faisant défaut sur ce terrain, il met au monde le *Socialisme*, c'est-à-dire l'antithèse la plus absolue de la société. Cette formule, dans la pratique, ramènerait l'humanité à une situation identique, à celle que la mythologie lui assigne antérieurement à la formation du pacte social. C'est pourquoi les socialistes discutent

en rugissant, et persuadent en prônant tous les crimes. Somme toute, en trois siècles, le protestantisme aurait consumé quarante siècles de progrès humanitaire régis par la parole révélée, dont les dix-neuf derniers de civilisation chrétienne. Et qu'on ne me dise pas que j'exagère les faits au préjudice du protestantisme, en le rendant responsable des aberrations socialistes, car Luther prêcha la révolte des paysans contre les seigneurs, et Jean de Leyde, à Munster, commença à mettre en pratique le *socialisme* révolutionnaire et communiste de notre siècle. N'en déplaise aux Platons modernes qui réclament des brevets d'invention pour leurs utopies, mais pas une de celles qui se disputent aujourd'hui le sceptre du désordre ne leur appartient; toutes se retrouvent à la première phase du protestantisme allemand, à telle preuve que Louis Blanc, l'historiographe émérite des révolutions, a commencé par Luther son *Histoire de la Révolution française*. C'est, en effet, à cette époque fatale qu'elle commence à se dessiner au lointain.

Sous le rapport théorique, le protestantisme se vit bientôt, comme hérésie, terrassé sur le terrain des principes; il fut alors contraint d'abdiquer la forme scholastique pour se précipiter, à corps perdu, dans les sentiers tortueux du rationalisme, où il acheva de s'égarer et de se disperser. Force lui fut alors, pour soutenir les murs extérieurs de l'édifice, de se renier lui-même une seconde fois. Il devint alors matérialiste dans le sens le plus complet du mot, aussi bien, peut-on dire, que la *doctrine protestante* cédait la place au *rationalisme protestant*, père nourricier du *socialisme*, et l'*Église protestante*, considérée comme agrégation de personnes, se transmigrait dans une formule nouvelle dont le nom propre est *Association protestante*.

VIII.

Le protestantisme en Amérique.

Après cette courte analyse du protestantisme en général, il nous reste à suivre ses traces dans le Nouveau-Monde, où l'Angleterre l'introduisit dans la péninsule septentrionale, dont la plus grande partie représente aujourd'hui une nation indépendante, connue sous le nom d'États-Unis d'Amérique.

L'Angleterre, on le sait, ne s'occupe de propagande religieuse que jusqu'à concurrence de ses intérêts financiers. Elle sait même s'en abstenir prudemment, lorsque ces intérêts n'ont rien à y gagner, témoins Malte, Gibraltar, le Bas-Canada, possessions anglaises où le catholicisme domine; les îles Ioniennes gréco-schismatiques, et les Indes-Orientales musulmanes et idolâtres. L'anecdote des missionnaires *évangéliques* congédiés par lord Chatam est assez connue : « Allez, leur dit le grand « homme politique, et enseignez aux infidèles assez de « christianisme pour qu'ils comprennent l'avantage que « leur offrent nos produits manufacturés. »

Demandez maintenant à la Chine, à l'Afghanistan, aux Antilles, à l'Amérique septentrionale, comment s'est assise la prépondérance dans ces contrées de ces *purs* observateurs de l'Évangile.

L'Inde vous racontera la lamentable légende des trahisons, des massacres que les Anglais ont commis et commettent encore dans cette région, pour y maintenir leur écrasante domination.

La Chine vous dira qu'elle est condamnée au suicide

par l'opium, afin de faciliter l'écoulement de ce produit anglais, sous peine d'être mise à feu et à sang par la puissante Angleterre.

Le Centre-Amérique vous racontera la généalogie de je ne sais quel roi sauvage des Mosquitos possédant, entre autres titres à la protection anglaise, celui d'avoir dans son territoire l'isthme de Nicaragua, plus que suffisant pour lui captiver la bienveillance, lisez la *domination* de sa puissante amie et alliée.

Aux Antilles anglaises, vous verrez des régiments entiers de noirs soumis à une discipline impitoyable. Vous vous dites : *pauvres esclaves!* Erreur, l'Angleterre a aboli l'esclavage et pousse la sollicitude pour les fils de Cham jusqu'à en interdire le trafic à toutes les nations du monde. Les nègres que vous voyez sont des esclaves capturés par ses croiseurs, et libérés..... à la condition de *travailler volontairement*, *et à perpétuité*, dans ses colonies!

Rien de plus facile que de se faire philantrope à beaux deniers payants; mais faire de la philantropie, et de la plus bruyante espèce, sans bourse délier, voilà le problème; l'Angleterre l'a résolu de main de maître. Elle a fait mieux : réalisant la pensée de certain usurier qui prêtait son argent à 50 pour 100, en prenant les intérêts en dedans, et se plaignait de ne point trouver d'emprunteurs à des termes assez éloignés pour n'avoir rien à débourser, tout en touchant de gros intérêts, la sagace Albion est parvenue, dans la question de la traite, à palper de fortes usures sur des capitaux..... qu'elle ne prête même pas!

Le programme de l'Angleterre dans ses anciennes colonies Nord-Américaines, fut laconique et facile. Les tribus indiennes, généralement peu portées aux travaux agricoles et industriels, n'avaient nulle valeur intrinsèque pour elle; leur anéantissement fut résolu, et

c'est à peine si on en trouve aujourd'hui quelques faibles débris. Le terrain promptement déblayé permit, là plutôt qu'ailleurs, l'installation des dieux lares de l'Angleterre, l'industrie et le commerce, et cela dura jusqu'à ce que la florissante colonie put se passer de la métropole; alors, c'était en 1783, elle se proclama indépendante, et devint la nation Anglo-Américaine.

L'Angleterre et ses anciennes colonies se livrèrent à cette époque une de ces luttes comme nous en voyons souvent pour des causes d'intérêt, c'est-à-dire avec déploiement, de part et d'autre, d'un acharnement emprunté aux cannibales plutôt qu'aux fastes stratégiques de la civilisation.

Et puisqu'on accorde encore aujourd'hui des mentions si honorables à l'indépendance des États-Unis, il est bon de rappeler que ce succès revient pour une bonne part aux légions étrangères recrutées chez les nations où vivait cette haine nationale de l'Angleterre, qui gît au cœur de tous les peuples continentaux de l'Europe; et c'est à ce sentiment qu'il faut attribuer leur concours, bien plus qu'aux sympathies de la cause américaine. Le Sud-Amérique agit autrement, il régla directement, en famille, ses démêlés avec l'Espagne; après quoi, leurs rapports reprirent leur cours naturel. Aux États-Unis, au contraire, après plus de soixante ans de séparation de la métropole, une haine sourde, latente, implacable, divise encore les deux peuples: c'est que l'égoïsme froissé ne sait point pardonner, et la cupidité est sans entrailles.

L'Union américaine a dignement perpétué les traditions anglaises, et les a même dépassées sous plusieurs rapports. Sans précédents historiques, sans cachet national, sans aspiration autre que les intérêts matériels, sans contrôle, par sa situation géographique qui la tient éloignée du concert européen, elle réalise, comme

nation, la vie de l'enfant trouvé au milieu de la société.

Nous avons étudié les théories organiques de ce pays modèle, nous l'avons visité avec une avidité d'analyse que le désir de la vérité rendait ardente, et nous avons acquis la conviction que l'organisation politique et sociale des États-Unis correspond, à quelque chose près, au système d'*Anarchie légale* importé en France par M. Proudhon, qui s'en dit très-improprement l'inventeur.

Nous nous rangeons de grand cœur sous la bannière des *voyants* qui ont déjà prophétisé sur la nouvelle Ninive. Nous sommes convaincus que cette *anarchie légale* ne coulera pas de vieux jours. La Californie qu'elle a prise pour une ancre de salut, sera, si les prévisions des hommes sensés s'accomplissent, l'écueil où viendra naufrager sa barque.

La singulière *démocratie* des États-Unis n'exclut de l'*égalité* que *quatre races* de la famille humaine sur les cinq dont elle se compose. La Caucasienne seule serait, d'après son code social et politique, créée à l'image de Dieu, le reste est voué par ses lois et ses mœurs à un sort mille fois pire que celui des parias de l'Inde; et pourtant, on appelle barbares les peuples de l'Indoustan, et on se découvre devant la haute civilisation de l'Union ! Aussi bien, vivons-nous dans le siècle des anomalies.

Mais le plus singulier dans ce système, c'est que les Américains l'ont assis sur une sorte de cosmogonie biblique, pas mal arrangée selon la *lettre qui tue*, comme disent à satiété les protestants, lorsque l'*esprit qui vivifie* leur rapporte davantage.

Voici le système des races humaines tel que le comprennent les Américains, et tel qu'il a passé chez eux à l'état de catéchisme pratique, que tout citoyen de

l'Union sait par cœur et répète en toute occasion, avec un aplomb digne de son grand-père John Bull.

« La terre, après le déluge, fut *concédée* (style de railway) par Dieu à Noé, lequel dut en faire le partage entre ses enfants. Cham, dégradé par son attentat parricide, resta privé du droit de *propriété* et de *liberté*, « *et* « *il sera le serviteur des serviteurs de ses frères*, » dit le texte sacré.

Japhet, quoiqu'il n'eût commis aucun crime, demeure (les Américains le disent) privé également du droit de *propriété*, réduit à une sorte de *droit d'asile* chez son frère aîné Sem. Le texte est précis à cet égard, « *et il demeu-* « *rera dans les tentes de Sem.* » Au surplus, il jouit de la plus parfaite *liberté* (1).

Sem, enfin, reçoit le monopole exclusif de la *propriété*; à lui seul et à sa postérité, l'empire de la terre, la *liberté* la plus absolue, et, de plus, les profits de la *servitude* de Cham.

Tout cela existe irrécusablement dans la Bible; mais, ce que l'on y cherche en vain, c'est une équation raisonnable entre ce passage de la Genèse et la Constitution des États-Unis d'Amérique. Ce n'est pourtant pas ce que disent ces excellents Américains… s'appropriant très-sérieusement l'usufruit de ces textes, interprétés avec une subtilité à faire rougir tous les casuistes des deux mondes.

Sem, vous disent-ils sans sourciller, c'est le prototype de la race caucasienne. Nous sommes les descendants de Sem, donc à nous seuls la *propriété* et la *liberté*.

Japhet est la souche des races indiennes; elles doivent habiter nos tentes, *les tentes de Sem*. Nous lui lais-

(1) Les démocrates américains n'ont garde de s'apercevoir que, d'après cette doctrine, le droit d'aînesse se serait établi de *droit divin*, et tout leur système prétendu *égalitaire* en serait frappé mortellement.



sons droit de *liberté*, mais nous lui nions formellement celui de *propriété*.

Quant à Cham, il est le grand-père de la race noire, laquelle n'a droit ni à la *liberté*, ni à la *propriété*, mais seulement à la *vie*, c'est-à-dire un degré de plus que les animaux auxquels nous refusons ce droit, d'autant que notre commerce tire de grandes ressources de l'exportation des cuirs, viandes salées et graisses. Les noirs, inserviables pour cet usage, nous les utilisons dans nos plantations de sucre et de coton, et en cela nous ne ferons qu'accomplir un commandement de l'Écriture.

L'expérience établit jusqu'à ce jour avec quelle infernale ténacité ce programme s'exécute en tous points, sauf une légère déviation à l'égard des Indiens, les malheureux fils de Japhet, qu'on égorge au lieu de les conserver en les civilisant, comme ont fait et font les Hispano-Américains catholiques.

La *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1850 renferme un article sur la Californie, où sont consignés de curieux détails sur la manière de procéder des Américains en matière de colonisation.

« Les Indiens, jadis si heureux et si avancés en civi-
« lisation, sont à la veille de disparaître; les gens ve-
« nus de l'Orégon les traquent littéralement comme des
« bêtes fauves, et les abattent à coups de rifles avec le
« même sang-froid que s'ils avaient à faire à des loups
« ou à des tigres.

« .... La responsabilité et la honte d'un pareil état
« de choses reviennent à l'Union américaine, qui, mal-
« gré les emphatiques protestations de ses sociétés phi-
« lantropiques et l'esprit de sa Constitution qui pro-
« clame tous les hommes égaux devant Dieu, maintient,
« *non seulement l'esclavage* sur son territoire, mais *dé-*

« *truit sans miséricorde les Indiens partout où elle les*
« *trouve sur son passage.* »

Que devient, demandera-t-on, le *droit d'asile* consacré par l'Ecriture? Les Américains, qui ont réponse à tout, répliquent avec le plus imperturbable aplomb : « Nous travaillons, et l'Indien est naturellement paresseux. Et puis, nous avons besoin des terres qu'il occupe, et, comme il refuse de nous les livrer, contrairement au précepte du droit divin, nous sommes obligés de les prendre par la force, et nous détruisons en même temps ces insurgés contre la loi de Dieu. Au reste, comme nous remplaçons le vide des Indiens par des colonies d'hommes blancs, il en résulte qu'en définitive le genre humain ne fait que gagner au change, et cette considération aplanit tous les scrupules. »

Ayez la peau blanche et les ongles rosés, vous serez le bienvenu dans cet Etat modèle, quels que soient vos précédents; fussiez-vous chargé de tous les crimes, on ne songera à vous en inquiéter que si une demande d'extradition survient. Hors de là, vous vivrez heureux et paisible, et vous jouirez, outre tous les priviléges attachés au titre de citoyen, d'une certaine latitude pour recommencer vos exploits, si tel est votre bon plaisir.

Comment n'en serait-il pas ainsi dans un pays qui se recrute de l'écume des deux mondes? Une telle nation n'a pas, à coup sûr, le droit d'être trop exigeante à l'égard de ses nouveaux hôtes; et, néanmoins, tel est l'esprit instinctivement intolérant du protestantisme, autrefois dominant dans cette partie de l'Amérique, et aujourd'hui plus ou moins professé par la majorité, que, en présence d'une Constitution qui place tous les cultes sur le pied de la plus absolue égalité, il trouve encore moyen d'exhaler sa bile contre le catholicisme et ne laisse tomber aucune occasion de le persécuter.

Je me bornerai à citer trois circonstances toutes ré-

centes qui prouvent combien, au sein de la plus parfaite *tolérance religieuse*, le protestantisme conserve son esprit d'exclusivité hostile aux autres croyances, et notamment au catholicisme.

Je prends ma première citation dans un article du *Moniteur du Soir*, journal de Paris, du 16 juillet 1850 :

« L'intolérance en matière de religion, en Amérique, « est poussée on ne peut plus loin ; les catholiques, « dans certains Etats du Nord, vivent opprimés sous le « poids du plus dur, du plus flétrissant préjugé : par- « tout où le protestantisme envoie des missionnaires, « construit des temples, il trace autour de lui une ligne « de démarcation odieuse et déploie ses sectes innom- « brables comme les bras de l'hydre; toutes ont la fu- « reur du prosélytisme et ne laissent personne en repos « s'il n'a pas une Bible à la main.

« En commençant par New-York, la ville la plus eu- « ropéenne et la plus civilisée de l'Amérique, où il y a « plus de 150,000 catholiques, l'évêque, M. Hugues, « s'est plaint souvent de l'arbitraire avec lequel sont « traités les fidèles de son diocèse. On les oblige à payer « une taxe pour entretenir des écoles où on enseigne à « leurs enfants que leur religion est fausse, fraudu- « leuse, infame; que la vertu et le talent n'ont jamais « existé ailleurs que chez Luther et Huss; et, lorsqu'ils « se plaignent de cette violence, on leur répond que « les catholiques sont bigots, hypocrites, et ont besoin « d'être *Américanisés*, c'est-à-dire être faits protestants « par force. Le même évêque, homme de caractère et « de talent, a vu plusieurs fois sa vie menacée, et a eu « à souffrir, du plus brutal fanatisme, tous les genres « de persécutions.

« A Philadelphie, la seconde ville des Etats-Unis par « sa richesse et sa population, dans les premiers jours « de mai 1844, des hordes de furieux profanèrent les

« églises, les incendièrent ainsi que plusieurs quar-
« tiers habités par les catholiques, qui furent obligés
« de prendre les armes pour se défendre; on les assas-
« sinait, on les promenait dans les rues avec une corde
« au cou pour les pendre. Au congrès de la paix de
« Paris, en 1849, M. Victor Hugo aurait dû opposer
« aux protestants, qui lui rappelaient la Saint-Bar-
« thélemy, les dates des 3, 4 et 11 mai 1844, pour les
« incendies et les massacres de Themington et Phila-
« delphie.

« Quand on a si bonne mémoire pour fouiller dans
« un passé de trois siècles, on devrait l'avoir plus fraî-
« che encore pour une date de cinq ans. Sans nous ar-
« rêter à de plus longs détails sur la persécution et les
« outrages auxquels sont journellement exposés les ca-
« tholiques dans les Etats du Nord, il est un exemple
« plus frappant pour les habitants de Cuba, parce qu'ils
« l'ont pour ainsi dire sous les yeux.

« Dans l'Etat de la Louisiane, les catholiques d'ori-
« gine française ou *espagnole sont en majorité*, et cepen-
« dant on ne saurait dire ce qu'ils ont à souffrir des con-
« trariétés et des vexations même qu'on leur suscite,
« tantôt pour des établissements de bienfaisance dotés
« par les catholiques, dont les protestants veulent
« s'emparer, tantôt pour des écoles dont ils veulent di-
« riger l'enseignement. C'est là ce qui se passe dans
« cette république modèle où la liberté des cultes fut
« la première proclamée.

« Examinons maintenant quelle est son administra-
« tion : les Etats du Sud, à cause de l'esclavage qu'ils
« maintiennent et du même genre d'agriculture et de
« commerce ou à peu près, se trouvent dans une posi-
« tion égale à celle de Cuba; leur sort serait donc le sien
« si elle venait à se réunir aux Etats-Unis. Considérons
« leur position, et nous verrons que, sous les dehors de

« la démocratie, elles cachent les institutions les plus « difformes, et qu'elles ne garantissent ni la propriété « ni la vie des citoyens.

« Les corps législatifs de ces Etats ont presque tous « déclaré la banqueroute; les différentes corporations « d'industrie créèrent des banques à l'infini et suivi- « rent cet exemple; le papier-monnaie perdit sa va- « leur et ruina toutes les familles. Dans la dernière « guerre avec le Mexique, la Louisiane arma un corps « de volontaires; le temps de service terminé, on ne « les paya pas. Aucun engagement, si sacré qu'il soit, « n'est garanti par des gouvernements sans foi et sans « crédit; les particuliers, entraînés dans cette démo- « ralisation, rendent les transactions avec eux très- « difficiles.

« Partout le feu dévore la fortune publique; nous avons « compté dans un jour sept incendies dans la même « ville. Ils proviennent de vengeances particulières, « de spéculations chez les propriétaires, des rivalités « d'un grand nombre de compagnies d'assurances, ou « de celles des compagnies des pompiers qui, quel- « quefois, mettent le feu au lieu de l'éteindre pour avoir « occasion de se rencontrer, de se battre, ou même « pour protéger le vol. Aucune loi (préventive) ne s'op- « pose à ces attentats qui sont permanents et se renou- « vellent toute l'année.

« L'assassinat a des priviléges que lui accorde la loi : « le meurtrier se présente devant le juge avec une cau- « tion qui ne peut être refusée. Aussitôt après, il peut « revenir libre sur le lieu du crime, assez à temps pour « jouir des derniers soupirs de sa victime; le jour du « jugement arrivé, il récuse les jurés sur lesquels il ne « peut pas compter ou qu'il n'est pas parvenu à cor- « rompre ou à intimider, achète le verdict des autres, « et est toujours sûr d'être acquitté.

« La Nouvelle-Orléans offre tous les jours des exem-
« ples pareils; dans les petites villes des Etats du Sud
« se forment des bandes de chevaliers d'industrie, des
« voleurs aux jeux, des fripons de toutes qualités que
« l'on appelle *blackleg ;* ils commettent tous les genres
« d'excès sans qu'il y ait une police pour les en empê-
« cher.

« Dans les campagnes, au vol, à l'incendie se joi-
« gnent le viol, le meurtre, et les voleurs ont quelque-
« fois assez d'audace pour s'établir en maîtres sur la
« propriété d'autrui.

« Les pénitenciers, si bien construits, ces bâtiments
« modèles, sont pour quelques grandes villes.

« Les campagnes n'ont aucun moyen de répression,
« les bourgs sont éloignés les uns des autres; leurs
« prisons sont mal gardées, les prisonniers comptent
« sur l'appui du dehors, et parviennent à s'échapper;
« ces habitants, livrés sans protection à la discré-
« tion des malfaiteurs, se voient obligés de se faire
« justice eux-mêmes; de là est venue la *lynch-law*, où
« cinq individus se donnent le droit d'en pendre un
« sixième. On ne terminerait jamais s'il fallait s'étendre
« sur tous les vices de l'administration de la justice ci-
« vile et criminelle qui domine dans tous les Etats de
« la confédération.

« En Europe, on admire cette nation, et on s'extasie
« sur une prospérité que l'on attribue à la grandeur et
« à la perfection des rouages de son gouvernement,
« parce que plusieurs écrivains voyageurs, aujourd'hui
« hommes d'Etat, se sont plus à flatter ces illusions dé-
« mocratiques. Si la moitié des faits que nous citons,
« et qui peuvent être constatés par les Européens qui
« ont habité ou habitent encore l'Amérique, se pas-
« saient en Russie, les cent voix de la Renommée ne
« suffiraient pas pour les flétrir, mais tout se par-

« donne sous le manteau de la démocratie, même la ty-
« rannie. »

Le deuxième fait se rattache à la guerre du Mexique. Les journaux américains vantaient d'avance les ressources promises aux Etats-Unis par la riche conquête, et ils énuméraient avec une certaine complaisance les biens de l'Eglise mexicaine, dont apparemment, en vertu du *respect inviolable de tous les cultes*, ils comptaient faire table rase. Les chiffres, considérablement gonflés, donnaient un résultat total de 80 millions de dollars, et de là, force diatribes sur l'avarice du clergé catholique, etc. — Eh bien, à New-York, il existe une Eglise dite *Trinity-Church*, située dans Brodway, la rue fashionable de la grande ville et un de ses monuments les plus remarquables; elle appartient à la secte Episcopale, et possède à elle seule le modeste patrimoine de *cinquante millions de dollars*. La Constitution imposant aux Etats fédéraux de consommer leurs revenus dans leur propre territoire, le consistoire de Trinity-Church se trouve toujours dans un grand embarras pour dépenser ses rentes. A part cette légère restriction, quiconque parlerait de soulager cette église de son superflu, fût-ce le congrès souverain, verrait se dresser devant lui des masses entières et occasionnerait peut-être une guerre civile. Dans le nouveau comme dans l'ancien monde, le protestantisme veut bien permettre que l'on discute ses dogmes, mais il ne souffre jamais que l'on porte une main sacrilége sur sa cassette.

Le dernier fait est plus grave, il donne en même temps la mesure de la haine sourde que le protestantisme américain nourrit contre le catholicisme, et de l'espèce de liberté religieuse dont on jouit aux Etats-Unis.

Il y a deux ans environ, une secte nouvelle, à la fois religieuse et politique, s'établit dans l'Etat de New-York

sous le nom d'*Univercœlum*, et dirigea particulièrement ses attaques contre les catholiques. Chez les protestants, le libre examen des doctrines aboutit, la plupart du temps, aux voies de fait; ainsi, du moins, voulurent agir les nouveaux sectateurs qui annoncèrent bientôt l'intention de détruire par l'incendie (argument pratique très-commun aux Etats-Unis) les repaires du papisme. Mgr Hugues, archevêque actuel de New-York, se présenta au maire pour réclamer le concours de l'autorité, mais le magistrat s'excusa, et, de guerre lasse, sommé de déclarer s'il prêterait, en cas d'attaques, l'appui de la force publique, il avoua qu'il ne *pouvait répondre de rien, la loi n'ayant d'action que sur les faits pour réprimer, mais ne possédant nulle initiative pour prévenir.* « C'est bien, dit alors Mgr Hugues, je vais armer mes « 28,000 Irlandais, et, si on met le feu à mes églises, « ils incendieront toute la ville. » — Il est bon de rappeler que les Irlandais sont dispersés dans tout New-York et les environs, où ils sont très-nombreux, et qu'ils ne démentent, pas plus là que chez eux, leur zèle fougueux pour la religion catholique. Ce que l'appel à l'autorité n'avait pu obtenir, la menace l'opéra. Le maire, effrayé, propagea les paroles du prélat parmi les protestants, qui comprirent alors seulement le respect dû à la propriété, et les *Univercœlistes* en furent pour leur projet.

Ce dernier fait démontre à la fois comment on applique la liberté religieuse et le respect de la propriété dans cet Eldorado de toutes les libertés, et dans cet Eden dont les habitants, au dire de leurs admirateurs, auraient conservé dans toute leur virginité les vertus patriarcales départies au premier homme.

Il y a encore une différence à noter entre le tolérantisme religieux des Etats-Unis et celui des nations européennes. Quelques-unes de ces dernières ont émancipé

les Juifs, et, peu de temps après leur accession aux droits politiques, on les a vus admis, non seulement dans la société, mais aux fonctions publiques de tous les ordres. Les Etats-Unis foisonnent de Juifs, dont beaucoup cachent soigneusement leur état religieux; ceux qui, à de rares intervalles, obtiennent quelques emplois, ne tardent pas à sentir par la presse et l'opinion le poids de la haine profonde dont ils sont l'objet. Que de fois la presse américaine n'a-t-elle pas retenti des plus violentes déclamations sur les emplois confiés au célèbre major Noah, l'un des hommes les plus distingués qui ont honoré l'Union par leur talent et leur probité!

L'organisation économique, commerciale et maritime des Etats-Unis, comme on a pu en juger d'après l'article du *Moniteur du Soir* que nous avons reproduit, répond dignement à sa constitution politique et religieuse, dont nous venons d'esquisser quelques traits.

Le droit public, divisé en autant de législations qu'il y a d'Etats, produit en définitive une confusion générale qui justifie la formule par laquelle nous avons désigné le principe constitutif des Etats-Unis : *anarchie légale*, maintenue par l'aimant des intérêts sans cesse en mouvement, et produisant une sorte d'enchevêtrement qui remplace tant bien que mal l'ordre et l'harmonie.

Le système économique pèche par sa base, en ce sens que l'agriculture, source véritable de la richesse, dont le développement pourrait donner aux Etats-Unis une prospérité réelle qu'ils préfèrent devoir à un trafic exercé en dépit de la raison et de la morale, l'agriculture est, plus qu'on ne le croit communément, négligée aux Etats-Unis, notamment dans le nord, sacrifiée à un commerce établi sur des proportions disparates, maintenant à une immense distance la balance des importations de celle des exportations, d'où ces crises continuelles qui retombent naturellement sur l'Europe,

source des importations. La circulation repose sur un système de crédit fictif emprunté aux utopies de Law, qui s'ébranle au moindre point d'arrêt et éclate par des faillites en masse souvent répétées. Si, des observations générales, nous descendons à l'examen des faits particuliers, nous voyons aux Etats-Unis la faillite admise comme solution d'une opération mal dirigée, l'incendie volontaire tolérée comme expédient d'une situation aux abois, l'entreprise des opérations les plus étranges, les plus impossibles, encouragée et sanctionnée par l'opinion. Avec de tels principes, il n'y a rien d'étonnant à ce que le commerce réalise une masse d'opérations considérables, et que certains esprits inexperts se laissent aller à prendre le volume de la chose pour sa valeur intrinsèque; mais qu'ils veuillent bien plonger le regard au fond du gouffre et le désillusionnement ne tardera pas à s'opérer.

L'industrie présente le même tableau. L'Union est couverte de chemins de fer dont le meilleur est un casse-cou, où de nombreuses victimes ont laissé la vie. Tous les produits américains manquent de ce cachet qui caractérise ceux dont chaque nation possède la spécialité. Il en est de même de leurs constructions : vous voyez à New-York de magnifiques bâtiments qui rappellent les édifices du West-End de Londres, à cela près qu'à New-York les murs n'ont que l'épaisseur d'une brique. Souvent les maisons s'écroulent avant d'être achevées, mais souvent aussi, lorsqu'un incendie ou toute autre cause occasionne la lacune d'une d'elles dans une rue, quinze jours après une nouvelle maison reparaît comme si de rien n'était.

L'essentiel, aux États-Unis, est de faire beaucoup de choses dans le moins de temps possible, *marcher, marcher toujours*, comme Ahasvérus le Maudit, sans s'inquiéter de nulle autre considération.

L'Union compte avec orgueil sa marine qui couvre les mers des deux mondes ; elle énumère complaisamment ses paquebots à vapeur, dont nous lisions il y a peu de jours une pompeuse nomenclature exprimant en détail les âges, noms, cubages de ses 42 steamers de grand tonnage. Par oubli sans doute, on omettait dans ce document la nécrologie des paquebots sautés, naufragés, échoués, brisés, dont le nombre s'accroît chaque jour, grâce à l'emploi d'un système de machines vicieux et dangereux, en augmentant d'autant le nombre déjà passable des sacrifices humains immolés au culte impitoyable du progrès aux Etats-Unis.

Telle est, en substance, la situation que présente à l'analyse la plus impartiale cette *grande nation*, dont le meilleur *pouff* est d'avoir su captiver l'admiration aveugle des niais des deux mondes. Quant à nous, élevé dans l'*obscurantisme* du vieux continent, nous n'avons pu sans un étonnement mêlé d'épouvante contempler l'organisation de ce peuple, qui, dans notre propre patrie, compte d'enthousiastes admirateurs. Nous nous sommes, après cela, plus d'une fois demandé si le même système ne pourrait pas fonctionner chez nous quelque jour, mais nous y avons trouvé un obstacle que les partisans des Etats-Unis n'ont jamais pris en considération et qu'il leur faudra surmonter tout d'abord : le CODE PÉNAL.

L'organisation des Etats-Unis nous a expliqué un autre problème, à savoir pourquoi il n'est nullement question de socialisme dans cet adorable pays où voltigent à l'aise tous les systèmes...

Dernièrement, M. Pickett, chargé d'affaires des Etats-Unis au Pérou, écrivait ces paroles, qui révèlent à merveille l'esprit envahissant et l'orgueil de cette nation : *Au vingtième siècle*, dit-il, *les Etats-Unis feront la conquête de l'Europe et la coloniseront!* Qu'on se le dise! Heureusement nous et nos contemporains échapperons à l'hon-

neur de devenir les très-humbles et très-coloniaux sujets de l'ex-colonie britannique.

IX.

Caractères religieux et politiques de l'émancipation Hispano-Américaine.

Les premières années du dix-neuvième siècle amenèrent en Espagne des circonstances politiques dont le contre-coup réagit sur ses colonies. L'Amérique espagnole, en présence des embarras de la métropole, et plus encore de la domination étrangère qui pesait sur elle, pouvait, jusqu'à un certain point, légitimer la conquête de son indépendance. Elle la conquit, en effet, à la pointe de son épée. Des héros sortirent de ses rangs, qui illustrent cette phase glorieuse de son histoire, pure du contact de toute main étrangère. Voici comment, à l'un des anniversaires de l'indépendance péruvienne, s'est exprimé un de ses enfants les plus distingués, dont nous aurons encore à rappeler de nobles paroles prononcées dans cette même circonstance :

« Le Seigneur, qui change les temps et les âges, qui « constitue et transplante les royaumes (Daniel, 2-21), « suscita des hommes forts qui proclamèrent le prin- « cipe de l'émancipation. Toute l'Amérique, tous les « fils de l'Espagne s'ébranlèrent à la fois de son giron, « qui ne leur offrait plus qu'une situation opposée à la « nature et au libre essor de ses membres (1). »

L'Amérique espagnole n'a point divorcé avec l'Espagne par haine ni par orgueil, mais parce qu'elle a senti en elle-même cet esprit d'initiative et cette puissance d'action qui tendent à s'affranchir de tout contrôle.

(1) Sermon prononcé à Lima par M. le chanoine D. D. Bartholomé Herrera, le 28 juillet 1846, anniversaire de l'indépendance péruvienne.

Elle comprit sa *raison d'être*, et elle voulut prendre rang au nombre des nations. Aussi bien, après la lutte, l'Espagne et ce qui avait été ses colonies, se tendirent-elles cordialement une main désormais amie. Des intérêts passagers les avaient divisés, ceux-ci une fois placés en dehors de la discussion, les autres liens qui les unissaient jadis demeuraient dans toute leur intégrité et reprenaient leur action. L'Espagne et l'Amérique demeuraient liées par le culte des souvenirs, l'unité de la foi, l'identité du langage et des mœurs, liens indissolubles, parce qu'ils reposent sur des principes impérissables.

Ainsi, dans les circonstances mêmes de cette séparation, apparaît, dans toute sa splendeur, la bienfaisante influence du principe catholique. Contraste remarquable avec les circonstances qui signalèrent l'émancipation de l'Amérique du Nord, et qui mit d'autant plus en relief l'esprit unifiant du catholicisme, que l'Amérique espagnole ne présentait pas, comme l'anglaise, cette uniformité absolue de sang obtenu par l'exclusion des races indigènes. Celles-ci subsistaient dans le sud et se trouvaient arrivées à cet état de quasi-civilisation d'autant plus dangereuse, qu'il pouvait en résulter, le lendemain de la victoire, des bouleversements intérieurs funestes pour le présent et pour l'avenir. Ces troubles intestins, inévitables par l'effet de cette situation et par l'éloignement topographique des diverses contrées qui rendait l'organisation fédérale infiniment plus difficile dans le Sud-Amérique qu'elle ne le fut dans le nord, sillonné de quelques routes et fourni d'une nombreuse population à l'époque de la proclamation de l'indépendance, ces troubles, disons-nous, furent néanmoins, à beaucoup près, moins calamiteux et de moindre durée que ne l'avaient prévu certains politiques du temps. En effet, sur les six grandes provinces qui formaient jadis l'Amérique espagnole, subdivisées aujour-

d'hui en neuf sections indépendantes : Mexique, Centre-Amérique, Etat Argentin, Chili, Pérou, Bolivie, Equateur, Venezuela et Nouvelle-Grenade, trois Etats sont encore pour s'organiser pacifiquement : la République Argentine, grâce à la tyrannie de Rosas ; la Nouvelle-Grenade, ployant sous le terrorisme d'Obando qui, sous le pseudonyme de Lopez, gouverne par le crime et la violence, et le Centre-Amérique, par le double tiraillement de l'Angleterre et des Etats-Unis. Tout le surplus vit en paix et peut se dire, à cette heure, à bout de la grande tâche. L'avenir est à lui désormais. En attendant, les progrès de l'Amérique méridionale depuis l'émancipation sont sensibles, et nul ne songe à le contester. Pour être court en arguments, nous allons utiliser un document statistique qui nous tombe sous la main et, quoiqu'il date de 1830, sa démonstration n'en sera que plus significative à notre point de vue. C'est une balance du commerce du Sud-Amérique, en 1830, comparé à la dernière qui fut dressée sous la domination espagnole. On y a suivi l'ancienne division territoriale.

L'Espagne importait annuellement dans ces colonies pour 350 millions de francs. Ce chiffre avait atteint, en 1830, un accroissement de moitié en sus dans les proportions suivantes :

Mexique.	98,375,000 fr.
Colombie (Equateur Venezuela, Nouvelle-Grenade).	26,000,000
Centre-Amérique.	91,120,000
République Argentine.	60,000,000
Chili.	60,000,000
Pérou et Bolivie.	90,000,000
Total.	425,495,000 fr.

Si l'on se rappelle qu'en 1830 cette partie de l'Amérique sortait à peine des mains d'une révolution, il sera

facile de conclure que ce chiffre a dû considérablement augmenter depuis. Pour ne citer que le Pérou, le guano, dont la découverte date de 1845, et la navigation à vapeur qui le relie à l'Atlantique, inaugurée en 1840, ont largement dilaté les proportions de son commerce. La courte durée de la phase révolutionnaire dans le Sud-Amérique est donc un véritable phénomène qui n'a pas beaucoup d'exemples dans les fastes des nations du vieux monde, non exclues les plus avancées dans la science maudite des révolutions. On ne peut donc expliquer ce caractère de l'émancipation hispano-américaine que par *l'unité religieuse*, soigneusement conservée dans cette partie du Nouveau-Monde, et dont l'action a tenu lieu de l'unité politique et physiologique qui lui manquaient.

X.

Application du Catholicisme au Pérou.

Au Pérou, l'action providentielle du catholicisme fut encore plus immédiate que dans les autres contrées de l'Amérique méridionale. La foi de Jésus-Christ et la civilisation chrétienne y arrivaient à point nommé pour relever de la décadence l'empire des Incas et recueillir l'héritage de cette race royale prête à s'éteindre en la personne d'Atahualpa, mort sans postérité, ainsi que Huascar-Inca, son frère, le souverain légitime dont il occupait le trône à l'arrivée des Espagnols par le meurtre et l'usurpation (1).

(1) Au Pérou, comme chez toutes les nations païennes, l'avénement du christianisme fut précédé de phénomènes extraordinaires et préparatoires. L'idolâtrie n'existait plus, remplacée qu'elle était depuis un siècle par le culte de *Pachacamac* ou le *Dieu inconnu*. N'y a-t-il pas là une analogie frappante avec le système trinitaire de Platon, que plusieurs considèrent comme une quasi-révélation destinée à frayer les voies du christianisme aux peuples de l'Attique?

Le catholicisme marqua le Pérou d'un sceau de prédestination. Sa capitale devint la Rome du Nouveau-Monde; son renom de sainteté, justifié par cinq noms inscrits au livre d'or de l'Eglise, retentit dans l'univers entier. La fragance de sa belle ROSE se répandit dans l'orbe chrétien, et valut à sa patrie le primat sur toutes les églises du Nouveau-Monde et des possessions espagnoles en Asie.

C'est pourquoi, en faisant table rase des institutions métropolitaines, le Sud-Amérique conserva précieusement la foi venue d'Espagne, car elle comprit que celle-ci n'avait été chez elle que l'intermédiaire du ciel. L'implantation du catholicisme dans l'Amérique méridionale avait été la raison d'être providentielle de la domination espagnole; elle devait être aussi, à l'heure dite, celle de l'Amérique indépendante.

Cette immense puissance du catholicisme sur le génie national est vraiment merveilleuse, en Amérique surtout. Le Bas-Canada offre les mêmes phénomènes que la Péninsule située au-delà du Darien. Les mœurs, le langage français et la plus vive sympathie pour cette nation y ont survécu à près d'un siècle de domination anglaise, grâce au catholicisme profondément enraciné dans ce pays : rien de semblable ne se voit dans les Etats protestants.

Puisque nous avons parlé du primat catholique dévolu au Pérou comme conséquence du patronat de sainte Rose, sur toute l'Amérique et les Philippines, il ne sera pas inutile de rappeler l'influence que le primat religieux exerce sur la politique extérieure dans les Etats du vieux monde. La France doit à son titre de nation *très-chrétienne* l'immense prépondérance qu'elle exerce en Orient; la Russie doit à son schisme son influence en Grèce et aujourd'hui sur l'Empire ottoman; la Prusse, par son luthéranisme, prime sur l'Allemagne et la Suisse protestantes.

En Amérique, l'influence du primat religieux n'a pu encore se développer, c'est une question toute d'avenir, et c'est un avantage dont le Pérou ne doit pas se dessaisir, car il doit avoir suffisamment conscience : QU'IL N'EST AUJOURD'HUI NI CE QU'IL DEVRAIT ÊTRE, NI CE QU'IL DEVRA ÊTRE. Nous ne faisons ici ni l'adulateur ni le prophète. Nous exprimons une vérité qui est dans tous les esprits quelque peu habitués qu'ils soient à une saine critique des événements.

Au reste, les premiers législateurs du Pérou libre durent peser avec attention ces considérations si importantes, lorsqu'en proclamant l'indépendance nationale ils inscrivirent le symbole catholique dans sa première Constitution. L'esprit de conservation les éclaira sans doute, à cette heure suprême, sur l'écueil le plus redoutable de la nationalité naissante, le défaut d'unité, et ils y suppléèrent par l'unité de la foi, qui devait absorber toutes les disparités et rendre homogènes tant d'éléments hétérogènes. Grâce donc à cette intelligente prévoyance, les jours d'épreuve ont passé, et le Pérou avance aujourd'hui, calme et radieux, sur les mers inconnues de l'avenir. Six années de paix sont le premier gage de cette heureuse destinée inaugurée par la présidence légale et pacifique du maréchal Castilla, et consolidée définitivement par l'immense majorité qui vient de décerner le pouvoir suprême à l'illustre général Echenique ; protestation éloquente contre les menées des partis, heure suprême des révolutions, aurore du règne de la concorde et des lois.

Ainsi, le travail d'enfantement de la nationalité péruvienne, et nous pourrions ajouter la période des tâtonnements qui représente l'enfance des nations, n'a duré au Pérou que vingt-trois ans.

Si on veut bien se rappeler que l'influence et les armes étrangères, en démolissant la première et solide

organisation du Pérou, telle que le vaste génie de Santa-Cruz l'avait fondée, reculèrent de plusieurs années l'établissement d'un gouvernement régulier, on trouvera diminuée d'autant cette phase d'épreuve, la plus périlleuse à parcourir, la plus difficile à surmonter. Cette tâche, grâce au ciel, est remplie maintenant.

XI.

Situation politico-commerciale du Pérou en 1851.

Pour tracer un tableau exact du développement des institutions publiques au Pérou, depuis son émancipation jusqu'à l'heure où nous écrivons, il faudrait des matériaux qui nous manquent, et d'ailleurs la place très-resserrée de cet écrit ne s'y prêterait pas dans toute la latitude que demanderait un pareil ouvrage. Heureusement, les circonstances qui permettent d'affirmer que le Pérou a considérablement progressé depuis lors, sont assez nombreuses pour choisir entre elles la matière d'une légère et rapide esquisse. Ce développement est devenu plus sensible depuis dix ans, grâce à l'établissement d'une ligne de paquebots à vapeur qui, en reliant provisoirement les deux Océans à travers l'isthme de Panama, a considérablement rapproché le Pérou des autres contrées des deux hémisphères. La reprise des travaux métallurgiques a augmenté la circulation du numéraire, et la découverte du guano a ouvert au pays une source de richesse active, en ce sens que son commerce attire déjà bon nombre de navires dans les ports du Pérou, et qu'il deviendra, lorsqu'on le voudra bien, un levier puissant d'immigration.

Déjà maintenant, le progrès commercial compte au Pérou de nombreux et irrécusables monuments : un commencement de marine de guerre, qui compte

un excellent steamer, et sera bientôt augmentée de la frégate en construction dans les chantiers de Londres; une marine marchande qui porte le pavillon péruvien dans les principaux ports des deux Océans et de la Méditerranée; un système de voies ferrées, inauguré par le tronçon qui relie Lima au Callao, sorte de spécimen de voies qui seront ultérieurement frayées, à commencer par les deux plus faisables et plus importantes, celles d'Islay à Arequipa et de Lima au Pasco. En attendant, le chemin de fer du Callao, sur lequel on s'est tant égayé, réalisera, à notre avis, le double avantage de populariser le système de locomotion par la vapeur et de faciliter l'érection en port franc de l'entrepôt du Callao, mesure qui contribuerait puissamment à favoriser le commerce de transit dans ce port, le meilleur du Pacifique. L'industrie manufacturière n'a pas été totalement oubliée, mais les essais tentés ne pouvaient assurément produire des résultats satisfaisants, parce que l'heure d'aborder cette branche des ressources nationales est encore bien éloignée. L'augmentation des importations est matériellement accusée par le nombre ascendant des maisons de commerce établies au Pérou depuis dix ans. La population suit le progrès inséparable de l'accroissement de l'activité dans les nations. Le chiffre de 1,373,736 habitants, donné par le dernier recensement fait en 1840, s'élevait, en 1850, d'après un recensement publié le 18 mai par le *Peruano*, journal officiel du gouvernement, à 2,001,123. Au surplus, le prix chaque jour plus cher des loyers donne la mesure d'une augmentation certaine de population. Les relations extérieures se dilatent dans des proportions très-remarquables, et sans compter les légations diplomatiques très-étendues dans ces dernières années, la création de nouveaux consulats commerciaux fournit une donnée certaine du développement des

rapports internationaux du Pérou. En 1850 seulement, il a été établi onze consultats et vice-consulats péruviens à l'étranger, et en cette même année, le consulat général de Portugal et le consulat de Brême ont fourni deux membres nouveaux au corps consulaire résidant à Lima. En cette année aussi, des essais de guano ont eu lieu sur différents points qui résistaient à l'emploi de cet engrais, et ces débouchés considérables qui se présentent pour l'avenir ont donné lieu à la création d'une compagnie spéciale et nationale. Cette dernière est enfin une opération largement conçue, exécutée par l'élément national : c'est un heureux prélude à constater.

Tel est le présent; mais il n'est encore que le faible croquis d'un avenir infiniment plus vaste. Bientôt, l'ouverture de communications régulières par l'isthme de Panama rendra moins sensible à Lima la concurrence formidable de Valparaiso, dont l'entrepôt, grâce à sa situation géographique si avantageuse à la navigation par le cap Horn, lui ravit maintenant une bonne partie des approvisionnements pour la Californie et Panama. Encore quelques mois, et cette entrave aura disparu.

Avec cela, nous n'avons presque point effleuré jusqu'ici les deux grands éléments de la richesse péruvienne, l'agriculture et la métallurgie, lesquelles demandent indispensablement des bras, que ne lui procureront pas assurément les émigrants commerçants, et c'est en dehors de cette orbite qu'il faudra nécessairement les chercher.

On le voit, nous n'éludons pas la question capitale, et nous n'attendons pas qu'on nous dise que le Pérou, avec une superficie de territoire à peu près égale au Mexique, ne compte que 2 millions d'habitants, tandis que l'autre en possède 8 millions; c'est donc le triple du chiffre représentant la totalité actuelle de la

population péruvienne qu'il s'agit de parfaire pour atteindre à des proportions convenables.

A la bonne heure! Mais alors il faut dire que le Pérou a besoin de *population*, et on sera beaucoup plus dans le vrai qu'en parlant d'*immigration.*

Ce manque de population tire son origine d'une foule de circonstances, inhérentes aux mœurs nationales, à sa législation, et plus encore à certains préjugés locaux, circonstances dont l'énumération provoquerait ici une digression déplacée. Nous la réservons pour un second écrit, consacré à la question de population et d'immigration, généralement considérées; mais nous nous bornons à intercaler ici cette simple observation, pour établir que nous avons médité la question sous toutes ses faces, afin de nous en faire une idée aussi rapprochée que possible de la vérité. Nous disons donc que, de ce qu'il y a plusieurs moyens de suppléer au manque de population qui afflige le Pérou, celui de l'immigration étrangère, dont la valeur ne saurait être contestée, mais dont nous ne saurions accepter l'exclusivité, ne doit pas être mis de côté. Il s'agit seulement de l'employer avec discernement.

XII.

Définitions.

Nous vivons dans un temps où l'on abuse tellement des mots, qu'une grande partie des définitions lexiques nous paraîtrait à refaire, tant leur sens a été interverti. Il est vrai que le néologisme, une des inventions les plus fécondes de l'époque, est venu quelque peu en aide au langage usité, lorsque les choses s'appelaient par leurs noms propres. Quoi qu'il en soit, le dix-neuvième siècle n'en léguera pas moins une tâche herculéenne aux

académiciens des âges futurs, chargés d'émonder la langue française d'un nombre fabuleux de barbarismes enfantés par les novateurs de ce siècle, et aussi saugrenus que leurs théories.

Le mot *tolérance* est de ceux dont on a le plus abusé, si bien qu'à cette heure son étymologie se trouve complétement renversée. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est Balmès qui le prouve. Nous le citons textuellement (1) :

« Que signifie le mot *tolérance ?* A proprement par-
« ler, il désigne l'action de *tolérer une chose tenue pour*
« *mauvaise*, mais que l'on estime ne point devoir punir.
« C'est ainsi que l'on tolère certains scandales, les
« femmes publiques, tels et tels abus; de sorte que la
« *tolérance* accompagne toujours l'idée d'un mal quel-
« conque. Tolérer le bien, la vérité, seraient des ex-
« pressions monstrueuses. Jamais personne ne dira qu'il
« *tolère* la *vérité*. »

On le voit, la *tolérance* que l'on envisage dans un certain monde comme un *principe*, ne peut être admise qu'à titre de pure *nécessité*.

Mais dans le catholicisme qui ennoblit tout, la tolérance ne se traduit pas simplement en un acte de nécessité ou d'utilité, elle est une conséquence de la *charité*, la première des vertus chrétiennes.

Nous rappellerons avec Balmès cette maxime intolérante et anti-chrétienne du philosophe de Genève : « *Il* « *est impossible de vivre avec ceux que l'on croit damnés,* « *les aimer serait offenser Dieu.* » Voilà bien le cynisme de l'impiété. Quant au catholicisme, il a fait, jusqu'ici, ses preuves de haute noblesse en matière de charité, et la tolérance n'eut jamais de plus sincère palladium.

(1) *Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. 2, p. 258. — Édition espagnole de 1846.

C'est au point que les formules catholiques, en apparence fondées sur l'intolérance, se trouvent renfermer au fond la tolérance la plus étendue, dans l'acception réelle de ce mot.

Il n'est pas jusqu'à la Constitution péruvienne, que l'on veut réformer sous prétexte d'intolérance, qui ne porte ce cachet de tous les actes élaborés au point de vue catholique.

Ainsi donc, nous sommes forcé de dire aux partisans de la *tolérance des cultes*, que si c'est là le but qu'ils se proposent, ils n'ont qu'à relire avec attention la Constitution de 1839, actuellement en vigueur, et ce ne sera point notre faute s'ils ne l'y trouvent on ne peut plus clairement énoncée. Si c'est autre chose que de la *tolérance* qu'il leur faut, ils n'ont qu'à lâcher le grand mot; pour le quart d'heure, nous n'avons à nous occuper que de tolérance, puisque c'est là ce que se borne à demander le message du général Castilla.

Rien n'est donc plus vrai, nous le répétons, que la reconnaissance dans la Charte péruvienne du droit de liberté de conscience, et à moins d'avoir, comme saint Paul avant sa conversion, des écailles de poisson plein les yeux, cela est aussi clair que le jour, et il y a sur ce chapitre coïncidence parfaite entre la Charte actuelle de 1839 et celle de 1823, la première promulguée après la proclamation de l'indépendance.

La Constitution de 1823, chapitre III, *Religion*, renferme les dispositions suivantes :

Art. 8. « La religion catholique, apostolique et ro-
« maine est la religion de la République, à l'exclusion
« de tout autre culte.

Art. 9. « C'est un devoir de la *nation* de la *protéger*
« par tous les moyens conformes à l'esprit de l'Évan-
« gile, et celui de *tous les habitants* de l'État de la *respec-*
« *ter* inviolablement. »

Quiconque sait tirer un sens raisonnable de ces paroles, y trouvera surabondamment consacré le principe de la *liberté de conscience* (qui, en effet, est un *principe*) et, mieux encore, la *tolérance des cultes chez les individus.*

Qu'on veuille bien remarquer que nous avons dit *tolérance*, et non *émancipation ;* nous tenons à poser cette réserve, dont l'utilité apparaîtra en temps opportun.

Il n'est pas moins utile de rappeler qu'il existe des législations où l'*intolérance* en matière de religion est formellement exprimée, et la *profession* de la religion de l'État exigée comme condition d'admission aux droits civiques, et même à celui de simple asile. L'Espagne et quelques États d'Italie et d'Allemagne ont eu des législations de ce genre, tombées en désuétude dans tous les États catholiques, mais dont quelques vestiges se retrouvent encore, circonscrits heureusement dans les États protestants du nord de l'Europe. Les législations dont il s'agit ne se bornent pas à inscrire dans leur droit une simple formule comme dans la Charte péruvienne, mais elles demandent à l'étranger des gages d'adhésion religieuse, les uns écrits, comme actes de baptême, de première communion, etc. ; d'autres, pratiques et périodiques, comme l'accomplissement du précepte pascal soumis au contrôle des billets de confession, etc. Nous n'avons pas à apprécier ces dispositions, nous nous bornons à les constater pour faire ressortir la distance qui les sépare de celles que nous avons lues dans la Constitution de 1823, laquelle, au chapitre des naturalisations et de l'acquisition ou conservation des droits civils et politiques, ne fait nullement mention de l'état religieux de l'individu. Seulement, l'État, en se déclarant catholique, place l'unité de sa foi sous la *protection de toute la nation*, parce que toute la nation est également intéressée à conserver cette précieuse unité. Quant aux simples *habitants de l'Etat*, catégorie qui comprend spécialement

l'étranger résidant, il ne lui est demandé que le *respect* pur et simple de la religion de l'État, c'est-à-dire un acte de pure convenance, un hommage de la très-faible minorité à l'immense majorité, acte essentiellement *négatif*, qui ne heurte en rien la *liberté de conscience*, laquelle demeure ainsi parfaitement réservée.

La Constitution de 1839, actuellement en exercice, confirme en tous points les dispositions de la Charte de 1823. Son titre III : *De la Religion*, art. 3, est ainsi conçu :

« Sa religion est la catholique, apostolique, romaine, « qu'elle professe sans permettre l'*exercice public* d'au« cun autre culte. »

Donc, le *culte privé* est toléré ? demanderons-nous. Mais nous entendons la réponse :

« Mauvaise défaite *jésuitique*, car la Constitution ne « dit pas cela, sa teneur est purement négative, et voilà « tout. »

A merveille ; mais si nous prouvons l'affirmative par des faits connus de tout le monde, permettra-t-on à notre première assertion de dépouiller la robe de saint Ignace pour redevenir une simple et nue vérité ?

L'un de ces faits, nous l'avons exposé tout au long dans les premières pages de cet écrit : c'est l'existence des chapelles privées, que les traités accordent aux représentants des puissances étrangères. Les protestants actuellement résidants, jouissent depuis fort longtemps de ce privilége et peuvent, pour me servir des incomparables expressions du *Peruano*, se procurer à loisir les *consolations qu'ils recherchaient*, le *grand but qu'ils se proposaient*, et la douceur de *rendre à Dieu le culte de leurs ancêtres*. On le voit, le *Peruano* s'est trop pressé de prendre le lacrymatoire ; moins de sensiblerie et plus de logique lui eussent épargné cette touchante élégie.

S'agit-il, au lieu de *tolérance des cultes*, de couvrir le

Pérou de temples protestants, de synagogues, de pagodes chinoises, de sociétés bibliques et propagandistes? Expliquez-vous nettement, alors. Mais nous vous engageons à consulter là-dessus votre digne concitoyen, M. le général don Pedro Cisneros, qui eut maille à partir avec les propagandistes protestants, lorsqu'il était préfet d'Arequipa, il vous en donnera des nouvelles qui refroidiront peut-être votre zèle tolérantiste.

Nous ferons remarquer encore une fois que de très-importants progrès se sont réalisés au Pérou, depuis les quelques années qu'il vit en paix, progrès auxquels le concours des étrangers n'a pas manqué, nonobstant la prétendue *intolérance des cultes.*

Puis nous ajouterons : examinez la question à son point de vue intérieur et extérieur, et prononcez ensuite. Nous consentons volontiers à ce que vous ne teniez nul compte du principe religieux qui, nous le répétons, n'est ici que purement secondaire, mais à condition que les suggestions intéressées des ennemis du Pérou et les paradoxes de quelques prétendus esprits-forts n'auront pas plus de poids dans la balance.

Pour opérer cet examen d'une manière scrupuleuse et logique, Balmès nous servira encore de guide. Notre canevas se trouve tracé de main de maître dans l'ouvrage dont nous avons déjà extrait quelques mots :

« S'il vient s'établir dans votre pays une religion « dont le culte exige des victimes humaines, le tolérerez-vous? — Non! — Et pourquoi? — Parce que nous « ne pouvons tolérer de semblables crimes. — Bon! « mais alors vous tombez dans l'*intolérance*, vous vio- « lentez la conscience d'autrui en proscrivant comme « un crime ce qui est aux yeux de ces hommes un hom- « mage à la Divinité; ainsi du moins l'ont pensé plu- « sieurs nations de l'antiquité, et de nos jours certains « peuples : de quel droit, après tout, voulez-vous que

« votre conscience l'emporte sur la leur? — Eh bien, « oui, nous serons intolérants, mais notre intolérance « profitera à l'humanité. — Fort bien, mais alors vous « m'accorderez qu'il est des cas où l'intolérance reli- « gieuse apparaît comme un droit et un devoir.

« Voyons, si vous ne permettez pas l'exercice de ce « culte atroce, vous tolérerez bien la doctrine qui « préconiserait la pratique des sacrifices humains? — « Non, certes, car ce serait autoriser la doctrine de l'as- « sassinat. — Très-bien, mais alors il est convenu qu'il « est des doctrines qui obligent à l'intolérance. »

Et plus loin :

« Supposons que la lecture de la Bible enflamme cer- « taines têtes, comme cela arriva jadis à Mathieu Har- « lem et à Jean de Leyde, et que ces sectaires se « mettent à propager leurs doctrines, à réunir des « conciliabules et à entraîner par leurs déclamations « fanatiques une partie de la population, tolérerez- « vous cette nouvelle religion? — Non, parce que ces « hommes pourraient renouveler les scènes sanglantes « de l'Allemagne du seizième siècle, lorsqu'au nom de « Dieu et sous prétexte d'accomplir ses ordres, les « anabaptistes attaquaient la propriété, détruisaient « tous les pouvoirs existants et semaient partout la dé- « solation et l'extermination. — Vous agirez, il faut « l'avouer, avec autant de justice que de prudence, « mais enfin vous ne pourrez nier que vous commet- « tez un acte d'intolérance (1). »

A notre tour, pesons impartialement les hypothèses suivantes :

I. Si la tolérance des cultes, légalement institués, offrait des dangers réels à la paix publique de l'Etat, faudrait-il l'admettre?

(1) *Loco citato*, p. 255 et suiv.

II. Si la tolérance des cultes amenait de plain-pied un conflit international avec les Etats limitrophes, faudrait-il l'admettre?

III. Si la tolérance des cultes fournissait une arme puissante à une nation ennemie dont les visées hostiles au Pérou datent de loin, l'admettriez-vous encore?

IV. Si, aux premières lueurs de ces entreprises, une nouvelle intervention, non moins redoutable, venait aggraver la situation en mettant le Pérou en présence de deux nations formidables, également intéressées, l'une à le *protéger*, l'autre à l'*annexer*, voteriez-vous cette loi?

Voilà nos arguments négatifs; ceux-ci exposés, nous en proposerons d'autres de nature différente.

XIII.

Danger pour la paix publique.

Rien de plus simple à démontrer que l'incompatibilité de l'ordre public dans la République avec la *tolérance légale des cultes.*

Sans mentionner les cultes extravagants dans leur barbarie dont parle Balmès, et dont la non tolérance ne saurait être mise en doute, nous soutenons que du moment qu'une loi aura permis l'exercice public des cultes hétérodoxes, cette autorisation devra être générale pour tous. — Si votre loi n'a pas cette latitude, ce ne sera plus une loi de *tolérance*, mais une loi de *privilége* qui, dès lors, deviendra mille fois plus odieuse que votre *intolérance* actuelle.

A qui cette loi profitera-t-elle? Aux Juifs? Il n'y en a point ou à peu près au Pérou. Aux colons chinois? Pas davantage. Aux Protestans? Certainement.

Maintenant, veuillez, s'il vous plaît, considérer quel-

que peu l'élasticité prodigieuse de ce mot : ***Protestantisme***, et pour vous en faire une idée exacte, au point de vue péruvien, pensez qu'il existe à l'heure qu'il est au Pérou des protestans appartenant aux confessions suivantes :

1° Des Anglais, épiscopaux ou anglicans;
2° Des Ecossais, presbytériens;
3° Des Américains, unitaires;
4° Des Allemands, luthériens;
5° Des Suisses, calvinistes.

Il doit s'y trouver aussi des Zwingliens, des Baptistes, des Méthodistes, des Quakers, et Dieu sait combien d'autres sectaires qui, aussitôt votre loi votée, s'empresseront de venir réclamer leurs droits.

Vous aurez, en guise de début, remarquez bien ceci, une demi-douzaine de sectes toutes prêtes, attendant, la truelle à la main, le vote de la loi de tolérance pour bâtir leurs églises. — Voilà ce qui se passera tout d'abord, quitte à ce que l'immigration vienne ou ne vienne pas ensuite, ce qui est infiniment probable, si vous bornez votre munificence à lui octroyer la faveur de prier Dieu ***in concilio justorum et congregatione.***

Une fois que ces six temples élèveront majestueusement leurs flèches vers la voûte étoilée, il est probable que l'hospitalité n'y sera pas refusée aux Péruviens ***papistes*** qui, attirés par la nouveauté, viendront en foule visiter ces édifices. Or, vous le savez, toute nouveauté porte en elle un attrait puissant, les masses inertes sont faciles à ébranler, et d'ailleurs les pasteurs protestants ont un talent incontestable pour les émouvoir. Ils ont des programmes pour tous les goûts, des bibles et des ***Common prayers*** en toutes langues. A Jérusalem, ils envoient un évêque juif, un vrai rabbin crossé et mitré, qui prêche en hébreux et propose un culte à peu près judaïque; par-dessus tout cela, il offre aux néophytes

persécutés et méprisés, l'avantage plus intrinsèque de la *protection anglaise.* Alors le Juif répond *Credo*, et peu lui importe d'être protestant du moment qu'il se sent *sujet de sa majesté britannique.*

Aux musulmans, ils expédient des bibles arabes et ils redigent à Londres le *Cristianismo Neto* à l'intention de l'Espagne et de l'Amérique catholiques. Les voilà qui viennent d'engager le P. Gavazzi, encore un pontife de la jeune Italie, pour donner des représentations d'apostasie en plein air dans les rues de la grande Babylone durant la *saison* de l'exposition. Ces gens-là parlent toutes les langues, et six mois après le vote de la loi de tolérance au Pérou, vous aurez des missionnaires parlant *quechua* et *aimarah* comme pas un curé catholique.

Au Pérou, comme dans toutes les contrées méridionales, l'imagination est vive, les passions sont ardentes, et le protestantisme s'y implantera accompagné des mêmes phénomènes qui signalèrent son avénement dans le midi de l'Europe. Notre but n'est point de faire ici un cours d'histoire : consultez-la et vous pourrez entrevoir le sort qui vous attend et cela juste au moment où vous venez, au prix d'incroyables efforts, de conquérir la paix intérieure après vingt-cinq ans de tempêtes.

C'est là, direz-vous, de l'histoire ancienne, les temps ont changé depuis. — Oui, mais le protestantisme, lui, ne change pas. Le Sunderbund, où succomba la Suisse catholique sous l'étreinte cruelle du protestantisme, date de 1847. Les exploits de Pritchard aux îles Sandwich, à deux pas du Pérou, ne datent également que de quelques années. Tout cela est fort récent, comme vous voyez, et, de plus, débordant d'enseignement.

Voici maintenant comment procédera la propagande au Pérou. — Nous avons eu la douleur de la voir manœuvrer en Italie et en Orient en 1847; et si la fatalité a décidé que ce fléau s'abatte un jour sur ce pauvre

pays, qu'au moins les avertissements de notre expérience contribuent à tenir les catholiques péruviens prévenus et sur la défensive.

On s'insinuera d'abord dans la race espagnole qui forme la population des villes et renferme, comme on sait, les principaux éléments des divisions politiques, lesquelles seront en temps et lieu habilement dirigées et fomentées dans un but doublement hostile au catholicisme et à l'indépendance nationale. Au bout d'un certain temps, grâce aux manœuvres des apôtres venus de Londres et de New-York, les élections se feront, non plus comme aujourd'hui en faveur de tel ou tel candidat national, mais dans le sens de l'Angleterre ou des Etats-Unis. Le congrès sera *whig* ou *tory*, comme on dit de l'autre côté de la Manche.

En même temps on ne laissera pas de travailler les Indiens, race infiniment plus malléable, et arme meurtrière qui frappera à mort la race espagnole dès qu'une voix perfide lui donnera le sentiment de sa force matérielle. Cette race est patiente dans le joug, mais implacable dans sa haine et cruelle dans ses vengeances. Pour elle, l'émancipation politique n'a été qu'un vain mot; l'homme blanc n'est à ses yeux qu'un Espagnol, un ennemi, un conquérant, le continuateur des exactions des temps passés.

Et quelle est la puissance qui retient dans son lit ce torrent prêt à engloutir dans son débordement jusqu'au dernier vestige de la civilisation? Vous le savez de reste, le *Curé*, rien que le Curé. Mais que l'on déconsidère le prêtre aux yeux de l'Indien, qu'on l'affranchisse du contrôle actif et puissant du sacrement de pénitence, incontinent l'Indien se soulèvera, et avec lui ces milliers de nègres esclaves et affranchis, travaillés déjà par une sourde agitation que la tentative de Trujillo a mis au jour il n'y a pas longtemps et que la haine rancuneuse

de l'assassin de Sucre attise de Bogota où il a établi son antre (1). Si vous n'y avisez, vous aurez quelque chose dont la catastrophe de Haïti, au commencement de ce siècle, peut donner une idée. C'est là que vous attendent l'Angleterre et les Etats-Unis.

Le gouvernement péruvien a érigé en siége épiscopal la ville de Chachapoyas; il entretient à grands frais le collége des missions d'Ocopa, dans le but de convertir et civiliser les Indiens infidèles. Mais que deviendront ces institutions catholiques en présence de la propagande active du protestantisme, et de cette lutte de deux évangiles prêchés simultanément à des peuples à l'état de primitive nature? La partie du missionnaire protestant sera sans contredit mille fois plus facile que celle qui restera au prêtre catholique. Celui-ci se présente avec un système d'austérités, de luttes continuelles et difficiles contre les instincts de la chair; celui-là n'exige, pour gage de salut, qu'une vague profession de foi dénuée de toute restriction à la satisfaction des instincts matériels. Le résultat entre les deux apostolats n'est point douteux.

Quelle sera, dans une telle situation, l'attitude du gouvernement et des catholiques, admis qu'ils demeurent en majorité? Rendre la loi restrictive à l'égard de la propagande des doctrines? Cela est impossible dans un Etat démocratique où la liberté individuelle affecte des exigences incompatibles avec une telle mesure. Voilà pour le commencement.

Ou bien, lorsque le mal aura commencé à rendre sensibles ses ravages, vous révoquerez la loi, et, en attendant, direz-vous, vous aurez tenté un essai après tout favorable au développement des idées, etc., etc. Plai-

(1) Voir dans la *Gazette officielle de Bogota* (nº 1205), du 20 mars 1851, le message du président Lopez, relatif au rachat des esclaves néo-granadins existant au Pérou en vertu de l'acte de cession de 1845.



santez-vous? Mais vous oubliez que les propagandistes seront des Anglais, des Nord-Américains, et les Péruviens affiliés à la secte placés par ce fait, de plein droit, sous la puissante protection de Sa Majesté britannique qui est à la fois reine et papesse, ou de l'aigle des Etats-Unis qui voltige déjà bien près de vous; et comme ces deux puissances trouveront, soyez-en sûrs, leur compte à ce que les Péruviens jouissent le plus amplement possible du droit de conscience, vous les trouverez debout et armées, prêtes à vous barrer le passage et à vous refouler dans cette impasse où vous vous serez très-volontairement placés.

Ainsi, au premier degré, division dans les familles, brandon de discorde ajouté aux dissidences politiques, rupture de l'unité nationale en divisant les races réunies aujourd'hui dans l'unité religieuse, seul instrument efficace et certain de fusion. Tels seront, en attendant mieux, les premiers résultats de l'institution légale de la *liberté religieuse* au Pérou.

Mais tout cela ne sera que le prélude à des catastrophes de plus en plus désastreuses.

XIV.

Conflit Hispano-Américains.

Tandis que le Pérou, à la recherche de l'immigration, proclamera la tolérance des cultes, mettant son unité nationale en péril et inaugurant un système sans précédents parmi ses voisins, excitera, c'est probable, des remontrances amères de leur part. Le Chili, surtout, qui ne veut pas de la tolérance des cultes, parce qu'il en comprend la véritable réaction sur sa politique, fera entendre à cette occasion ces accents qui, plusieurs fois, se sont élevés contre le Pérou.

La position topographique du Pérou, relativement aux Etats situés sur le Pacifique, lui assigne une part dans le concert hispano-américain qui, en échange de grands avantages, lui impose une responsabilité dont il ne saurait légèrement s'écarter. Cette situation privilégiée fait aussi que ses voisins ne l'aiment pas excessivement, c'est une vérité qui n'a pas besoin d'être prouvée aux Péruviens; mais cette conviction doit maintenir un système de modération et d'ensemble à l'égard des Etats voisins, afin d'éviter des conflits toujours regrettables.

Or, le Chili lutte en ce moment pour la conservation des principes d'ordre qui, depuis vingt ans, assurent son repos. La tolérance des cultes figura là aussi sur le programme des progressistes, au milieu d'une foule de nouveautés de divers genres, programme mis en déroute avec la faction turbulente. L'initiative que prendrait le Pérou dans une voie opposée serait, avec raison, interprétée comme un défi, et il n'en faudrait pas davantage pour déterminer une crise.

La Bolivie, dont la mauvaise humeur à l'égard du Pérou ne cherche qu'un prétexte pour éclater, ne demanderait pas mieux que de saisir l'occasion pour entrer dans les vues du Chili, et l'Equateur ne serait probablement pas enchanté de ce précédent, lui qui se trouve à cette heure talonné par l'Angleterre pour la cession des îles Galapagos. Toutes ces circonstances sont à peser, car entre Etats, reliés par une communauté d'intérêts qui les rend confédérés de fait, l'harmonie, dans des questions d'un ordre aussi élevé, ne saurait être impunément rompue.

Les Etats Hispano-Américains, baignés par le Pacifique, représentent quelque chose comme l'Italie et la Suisse dans le vieux monde, et les Etats-Unis dans le nouveau. La dissidence religieuse n'a cessé de faire

couler le sang entre les cantons de la Confédération helvétique, et le triomphe récent des radicaux contre le Sunderbund couve une réaction terrible qui éclatera quelque jour, et donnera à la Suisse le sort de la malheureuse Pologne.

Le Piémont, entré à la suite d'une révolution dans la politique inséparable de l'esprit constitutionnel, se trouve déjà placée en dehors de l'accord qui relie entre elles les diverses nations de la péninsule italique, et notez qu'il ne s'agit point jusqu'à présent de *liberté religieuse*, mais de simples immunités ecclésiastiques. Ce désaccord pourrait devenir de nature à compromettre les institutions constitutionnelles du Piémont établies au prix de si grands sacrifices.

L'Union américaine était jusqu'à ces dernières années réputée indissoluble; néanmoins, à propos de la question de l'esclavage, le mot *séparation* a retenti au Congrès de 1851 : ce n'est là pourtant qu'une simple question d'économie intérieure. La tolérance des cultes est, au Pérou, une question de principes constitutionnels pour lui-même, et de conservation nationale pour l'Amérique méridionale; c'est, enfin, une question à laquelle les autres républiques ne sauraient rester indifférentes.

Nous ne croyons pas devoir en dire davantage pour conclure que l'adoption de la loi projetée serait une dangereuse provocation à de nouvelles conflagrations que l'intérêt de la paix, précieuse conquête dont le Pérou commence à peine à savourer les fruits, lui commande impérieusement d'éviter.

XV.

L'Angleterre.

Nous avons posé pour troisième conclusion que la *tolérance des cultes* fournirait un puissant levier aux

attentats d'une nation rivale, qui fait de la prédication religieuse son agent le plus efficace sur les nations étrangères : tout le monde a compris qu'il s'agit de l'Angleterre.

Jamais cette nation n'a été plus dangereuse dans le Nouveau-Monde que depuis sa renonciation, habilement calculée, au système colonial. Evincée aux Etats-Unis, jadis ses principales possessions transmarines, éconduite au Canada de par l'élément français, inextirpable dans cette colonie après soixante-dix ans d'occupation, l'Angleterre a changé ses formules extérieures sans abjurer aucun des principes de sa politique. Au système de *Colonisation*, elle a substitué *l'Occupation* et le *Protectorat*. Ce dernier mode surtout lui assure tous les bénéfices, moins les inconvénients et les dépenses des deux premiers. *Protéger* est donc aujourd'hui le rêve favori du cabinet de Saint-James, et ce n'est que lorsqu'il ne trouve plus de prétexte à la protection qu'il se décide à l'occupation.

Mais, en voyant pâlir sa puissance coloniale, l'orgueilleuse Albion ne pouvait laisser en paix celle des autres nations ; et de là naquit cette tendre commisération dont elle se prit à point nommé pour les fils de Cham, qu'elle plaça sous son patronage, afin de réaliser à la fois une *œuvre philantropique* et la ruine des colonies étrangères, ruine qui doublait la valeur de ses produits de l'Inde. L'Angleterre a un tact admirable pour faire de la philantropie au grand rabais.

D'après une opinion récemment émise dans un livre qui, pour être écrit sous l'empire d'une aversion profonde pour l'Angleterre (1), ne laisse pas de renfermer des réflexions assez judicieuses, l'Angleterre irait plus loin encore dans ses pensées attentatoires contre ce qui reste

(1) Visite à Londres, par F. Tristan.

des colonies européennes en Amérique. Elle viserait à faire des Antilles, en suscitant la rébellion des nègres dans tout l'Archipel, un vaste foyer de pirates dont les excursions intercepteraient, plus tard, toute communication entre les deux mondes. Cette hypothèse paraît insensée aujourd'hui en l'état de paix générale de l'Europe et de la nombreuse marine à vapeur qui sillonne les mers, mais une guerre maritime diminuerait de beaucoup les improbabilités d'une telle combinaison, et l'Angleterre, qui sait attendre, prend de loin ses mesures.

Le système d'*occupation* et de *protection* de l'Angleterre dans l'ancien monde, nous donnera la mesure de ce qu'il pourrait devenir en Amérique, et notamment dans la péninsule méridionale : une légère esquisse de ses exploits protectionnistes ne sera pas déplacée ici.

L'Angleterre *occupe* Gibraltar, dominant ainsi le détroit qui relie l'Océan à la Méditerranée, monopolisant le commerce des côtes du Maroc, et se livrant à son aise à la contrebande sur le littoral de l'Espagne.

Elle *occupe* Malte, qui ne lui demandait pourtant qu'une simple *protection*, et de cette île stérile, point exclusivement militaire, elle a fait encore à son profit une position redoutable sur la Méditerranée, un point d'appui pour ses vues sur l'Orient, et un entrepôt considérable de grains pour soulager l'aridité de son propre sol. Chemin faisant, l'Algérie, Tunis, Tripoli et tout le Levant, pullulent de Maltais que la misère oblige à chercher le travail et le pain au prix de l'exil. Malte est une miniature de l'Irlande.

L'Angleterre *occupe* la plus grande partie des Indes-Orientales, où sa puissance repose sur une série de crimes et de violences. Depuis la trahison de Tippoo-Saëb, jusqu'aux massacres récents de l'Afghanistan, la puissance anglaise dans l'Inde ne s'est maintenue que par la terreur.

Les îles Ioniennes sont *protégées* par l'Angleterre, et, en 1849, Céphalonie et Corfou lui ont donné, par des insurrections répétées, les meilleurs certificats de leur reconnaissance pour sa *généreuse protection*. A ces demandes d'évacuation, présentées les armes à la main, l'Angleterre répond par un compte de frais et *d'honoraires* de protection. Lorsque l'Angleterre s'aperçoit que c'en est fait d'elle dans un pays, elle tente, par une dernière aspiration, de le laisser aussi ruiné que possible ; il lui faut à tout prix l'exécration des peuples où elle a planté sa tente, ne fût-ce que pour un jour.

L'Angleterre s'est emparée, de fait, du malheureux Portugal, dont elle a absorbé toutes les ressources par le fameux traité de Methuen. Cette *protection* lui assure une riche colonie dont les profits lui reviennent dégagés des embarras et des frais d'une occupation armée.

Remarquons que la *liberté des cultes*, introduite au Portugal après la dernière révolution, a puissamment servi l'Angleterre, et ses missionnaires lui ont aplani toutes les voies en façonnant les peuples à l'Evangile démontré selon la méthode de lord Chatam. Qu'elles aient été les violences des propagandistes en Portugal, c'est ce qu'à défaut de détails, incompatibles avec le cadre de cette esquisse, il est aisé de déduire d'un fait attesté par toute la presse et qui date de 1844, le meurtre d'un ministre protestant, commis en masse par toute la population d'une ville portugaise et dans de telles circonstances que le gouvernement, malgré son désir de complaire à son alliée et maîtresse, a dû le laisser impuni, tant était grande l'excitation du peuple.

Qu'est devenu le Portugal depuis sa monstrueuse alliance avec l'Angleterre ? Les faits parlent tous les jours et me dispensent de les rappeler. Mais une pensée vient adoucir la tristesse de ce spectable, c'est que, dans un avenir très-près de nous, la nation *Catholique* délivrera

sa sœur *Très-fidèle* du joug honteux d'une nation ennemie.

En Italie, l'Angleterre a pris une part importante dans les derniers événements; sous son intervention officielle s'en cache une occulte et désorganisatrice, que les faits et les aveux mettent de plus en plus au grand jour. Partout, heureusement, ses tentatives de *révolutionnement* en 1848 et 1849 ont été éventées, et lord Minto, son émissaire, lui est revenu confus et démasqué. Mais blessé, le léopard d'Angleterre, comme le jaguar des forêts, est plus terrible que jamais.

L'Angleterre avait voulu *protéger* la Sicile aux jours de son conflit avec Naples. Chose remarquable, ce conflit était évidemment plus national que politique, et néanmoins les Siciliens, profitant des enseignements que leur présentait l'île de Malte, repoussèrent les ouvertures du prétendu médiateur, lord Minto, et rentrèrent au giron de Naples plutôt que lui céder le terrain. La conduite des Siciliens, réputés arriérés en lumières et en science politique, renferme, à notre avis, une grande leçon de sagesse à l'usage des peuples les plus avancés (1).

En Espagne aussi, Albion tenta de jouer son rôle insolent et oppresseur, mais l'Espagne, *le seul Etat de l'Europe avec le royaume de Naples qui a constamment repoussé la tolérance des cultes*, l'Espagne, entrée depuis

(1) Une société mazzinienne se réunissait deux fois par semaine, à Rome, au théâtre Capranica. M. Freeborne, agent consulaire d'Angleterre, était le *caissier de la compagnie*. (Italie rouge, page 88.)

Lord Minto, disait M. Cochrane au parlement anglais, le 23 mai 1850, avait été envoyé en Italie avec la mission de *révolutionner* Naples, la Toscane et Rome. (*Idem*, page 202.)

Mariano Stabile, qui prononça la déchéance de la maison royale en Sicile, déclara depuis, à la tribune et publiquement, qu'il ne l'avait fait qu'aux *sollicitations réitérées de l'Angleterre qui lui avait promis assistance et dont il avait été la dupe.* (*Idem*, page 243.)

dix ans paisiblement, mais solidement, dans les voies d'une réorganisation progressive, en plein 1849, alors que l'Europe entière ménageait l'Angleterre comme palladium de l'ordre si profondément ébranlé, osa châtier avec vigueur les menées du plénipotentiaire anglais, M. Bulwer, et l'Angleterre ne souffla mot; c'est qu'elle savait, mieux que nul autre, ce que valait l'Espagne en 1849.

La guerre de Chine est, sans contredit, une des plus grandes iniquités des temps modernes. Soutenir par les armes le droit d'empoisonner une nation et monopoliser son commerce, donne le démenti le plus formel au prétexte de philantropie que l'Angleterre mit en avant lorsque d'autres intérêts lui dictaient la mesure de l'abolition de la traite.

Les derniers échecs de l'Angleterre dans les deux mondes pourraient bien être le prélude de son agonie. La grande exposition de Londres et la question catholique sont empreints des caractères providentiels dont l'appréciation prête quelques probabilités à cette hypothèse. Nous n'en parlerons pas ici avec détail, parce que le cadre de cette esquisse y met obstacle; mais nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter que cette perspective admise, c'est un devoir général de surveiller de près tous les mouvements de l'Angleterre, afin que, comme Sanson, elle n'entraîne des milliers de victimes dans sa tombe.

En Amérique, l'Angleterre *devrait protéger* sa colonie du Bas-Canada, mais celle-là est demeurée catholique et française de cœur. Dès lors, malgré ses immenses ressources agricoles et industrielles, le gouvernement métropolitain lui refuse tout encouragement; il fait plus, tandis que, d'une part, il la séquestre de toute communication commerciale avec les pays étrangers, il supprime un à un tous les priviléges dont jouissaient

ses produits sur son marché. La position de cette colonie devient chaque jour plus intolérable, elle lui échappera infailliblement. Que deviendra-t-elle?

C'est un mystère qui se relie au mouvement séparatiste qui se prononce dans les Etats du sud de l'Union, où domine aussi l'élément catholique et français. Il y a là une question d'avenir qui renferme le secret de la démolition du colosse Anglo-Américain.

En revanche, l'Angleterre est allée chercher chez les sauvages mosquitos du Centre-Amérique ce singulier chef, dont elle a fait un roi couronné et sceptré, pour faire pièce sur le Nicaragua aux États-Unis s'emparant de fait de l'isthme de Panama, et pour parvenir au traité de 1849, qui lui assure sur les deux voies les mêmes avantages qu'à l'Union américaine, pour la navigation et le commerce trans-océaniques.

Par sa colonie de Belize et les priviléges qu'elle s'est procurés dans l'Etat de Honduras, l'Angleterre absorbe presque entièrement le Centre-Amérique; mais, comme sa domination faiblirait naturellement si cette fédération parvenait à s'organiser pacifiquement, elle a soin d'y maintenir l'agitation révolutionnaire, et, par cette raison, le Centre-Amérique est, de tous les États du Nouveau-Monde, le plus arriéré en institutions. Cette situation durera tant que l'influence anglaise exercera son action dans ces malheureuses contrées, ou que, par une combinaison nouvelle, basée sur des intérêts diversement entendus, il ne convienne à l'Angleterre de permettre à la confédération du Centre-Amérique de vivre en paix sous l'égide d'institutions régulières.

C'est maintenant le tour du Brésil de subir la loi de la philantropie britannique. Sous prétexte de traite de noirs subreptice, l'Angleterre, en 1850, brûle l'escadre brésilienne et bombarde Rio-Janeiro, en même temps que ses sujets soufflent la révolution parmi les popula-

tions. Le fin mot de ces manœuvres est de tenter la suppression des importations en Europe des denrées brésiliennes, comme celles des Antilles concurrentes des produits de l'Inde. L'Angleterre compte sur les pirates anglo-américains pour la débarrasser de l'île de Cuba, ce vaste foyer d'exportations. Nul ne se présente à son gré pour la délivrer du Brésil, force lui est d'y aviser d'elle-même, et, cette fois encore, son incommensurable philantropie lui fournira des raisons et des armes.

Il est temps d'arriver à l'analyse des vues de l'Angleterre sur l'Amérique du sud, où l'action des États-Unis, principalement depuis l'accaparement de la Californie, attire plus que jamais son attention. Des circonstances plus récentes et plus immédiates pour le Pérou rendent cette investigation intéressante à notre point de vue.

Depuis 1840, l'Angleterre exploitait, moyennant un privilége, la navigation à vapeur du Pacifique. Ce privilége est expiré depuis quelques mois à peine, et déjà les paquebots de l'Union se sont portés sur ce littoral. Voilà un avantage qui échappe à l'Angleterre et qu'elle doit songer à ressaisir sous d'autres formes, si l'ancienne ne peut être renouvelée.

Les mines d'or et d'argent du Pérou et du Chili ont toujours été un objet de convoitise pour l'Angleterre; les rendements abondants des dernières années ont dû captiver un intérêt plus grand de sa part. L'exploitation des terrains aurifères de Californie par les États-Unis, en attirant l'attention de l'Europe sur les mines en général de l'Amérique méridionale, n'a pu trouver indifférente la nation industrielle par excellence.

Le guano, en dernier lieu, dont le principal débouché a été jusqu'ici l'Angleterre, a de bonne heure fixé l'attention de cette puissance sur le Pérou, qu'elle s'est

hâtée d'admettre au nombre de ses débiteurs; on sait que l'Angleterre n'est pas accommodante envers ceux-ci : maintes violences, voire même des occupations, ont eu lieu de sa part en différentes contrées, sous prétexte de créances arriérées; le dernier conflit grec, en 1849, en est une preuve.

En ce moment-ci, l'Angleterre essaie de prendre terre sur le Pacifique, au moyen de la cession des îles de Galapagos qu'elle demande à la République de l'Équateur, en extinction de sa créance. De son côté, le Pérou demande des modifications au traité de commerce désavantageux qui le lie à l'Angleterre; il se montre récalcitrant à l'égard du renouvellement du privilége pour la navigation à vapeur; il fonde une compagnie nationale pour l'exploitation du commerce de guano dans tous les lieux d'importation, hormis l'Angleterre, jusqu'à l'expiration du privilége concédé pour cette consommation à une maison anglaise. Tous ces actes d'émancipation doivent déplaire à une nation dont l'esprit accapareur tient à conserver, le plus qu'elle peut, son commerce à l'abri de toute concurrence.

On se rappelle qu'il n'y a pas longtemps, sous un prétexte très-futile, l'Angleterre entreprit au Pérou son système d'intimidation et de violence, en faisant bombarder le port d'Arica et couler la flottille péruvienne.

Au Chili et à l'Équateur, les importations et les exportations sont presque entièrement dévolues à l'Angleterre, ainsi que toutes les exportations de la Bolivie, y compris les cuivres, dont la consommation se fait en France, où ils arrivent en seconde main (1). Les cotons et le guano péruviens vont aussi en Angleterre, et cette puissance, pour laquelle le Pérou serait un centre pri-

(1) Voilà encore une des anomalies que l'Angleterre sait faire adopter à son profit.

vilégié d'opérations générales sur le Pacifique, multiplie, comme chacun sait, ses efforts pour y asseoir sa prépondérance, à laquelle l'influence des États-Unis et de la France opposent un contrepoids qui la gêne.

De tous ces faits concrétés entre eux, il est aisé de déduire l'existence, de la part de l'Angleterre, d'un système complet d'opérations sur l'Amérique du sud, et notamment sur les contrées situées sur le Pacifique. La politique des États Hispano-Américains doit conséquemment se borner à une parfaite neutralité, vis-à-vis des antagonismes étrangers que combat l'Angleterre sur leur propre terrain, et à tirer parti de ces rivalités, en ne concédant rien à l'un, dont l'autre puisse se prévaloir pour avancer des exigences. Dans la question de tolérance des cultes, le Pérou donnerait à l'Angleterre la clef de toutes ses portes, et lui livrerait le seul rempart qui le préserve encore de sa domination.

Nous citerons à cet égard les paroles de M. le général de division don Pedro Cisneros, extraites d'une dépêche officielle adressée en 1845 au gouvernement, lorsqu'étant préfet d'Arequipa, il fit saisir des livres de propagande biblique, introduits en contrebande par les honnêtes convertisseurs :

« Mon avis est, Excellence, que l'on vise, par ces « mauvais livres, à corrompre la foi du peuple, afin « d'abattre le mur de la religion QUI NOUS SÉPARE « ENCORE DE L'ANGLETERRE, et par ce moyen « aplanir le chemin par lequel nous serons subju- « gués. » (Aguilar, *articulos del Commercio* de 1845.)

Nous ajouterons qu'en 1850, plusieurs ecclésiastiques de Lima ont reçu régulièrement, par chaque paquebot, *franc de port*, une brochure intitulée : *Christianisme pur*, dédiée au clergé hispano-américain, et rédigée par un prêtre espagnol défroqué.

Ces deux faits, auxquels nous nous limitons, dé-

montrent assez combien l'Angleterre considère comme important pour elle d'obtenir au Pérou la liberté religieuse, et pousse à ce résultat par tous les moyens, non exclue la contrebande. Nous avons suffisamment mis au jour les avantages que l'Angleterre retirerait de cette innovation, aussi bien que ses conséquences fatales pour le Pérou.

XVI.

Les États-Unis.

Nous avons dit qu'il existe aujourd'hui un antagonisme prononcé entre l'Angleterre et les États de l'Union, sur le terrain neutre du Sud-Amérique. Le but des deux parties belligérantes est le même, les moyens seuls diffèrent. L'Angleterre, patiente, rusée, insinuante, procède par voies indirectes : la prédication religieuse, l'intimidation, l'intervention, de là au but, qui consiste à *protéger* ou *occuper*. Les États-Unis vont plus rondement; quand un pays leur convient, ils s'y installent, témoin Panama; ou bien ils provoquent la rébellion, comme dans l'île de Cuba; en dernier ressort ils annexent; exemple : le Texas, le Nouveau-Mexique, la Californie.

Indépendamment des causes d'intérêt direct, les États-Unis agissent aussi sur tous les points où l'influence anglaise leur porte ombrage. Il ne faudrait pas plus qu'une concession du Pérou à l'Angleterre, de nature à rendre l'influence de celle-ci prépondérante pour amener immédiatement un conflit avec les États-Unis.

L'Amérique septentrionale, façonnée d'après sa marâtre qu'elle a pourtant reniée, a aussi sa marotte prédilecte qui lui sert à ravir pour couvrir ses rapines et sa cupidité. Abandonnant à l'Angleterre les bénéfices du

négrophilisme, l'Union s'est adjugé le profit du ***primat républicain*** dans le Nouveau-Monde ; c'est au nom de ce principe qu'elle guette à la piste l'Angleterre et lutte contre son influence, considérée comme monarchique par excellence. Il n'est point de loi du droit des gens que les États-Unis ne soient disposés à violer, sous prétexte de conquérir un peuple à la démocratie, et l'agression récente de l'île de Cuba, cette brutale descente de barbares, digne de la piraterie barbaresque, n'aurait, d'après l'avis d'un de leurs publicistes les plus éminents, M. Brownson, que ce misérable prétexte pour excuse (1). Nous reproduirons tout au long ce remarquable écrit, extrait du ***Brownson's quartely Review*** de Boston (B).

Nous avons assez longtemps parlé de l'incompatibilité qui existe entre les deux familles hispano et anglo-américaines, qui ne pourront jamais marcher de front ni se fusionner, à moins qu'on ne donne ce nom à l'absorption de l'une par l'autre. Les faits accomplis à cette heure, aussi bien que l'analyse des conditions physiques et morales des deux races, démontrent que cette absorption s'est faite jusqu'ici et se fera, si elle continue, au profit exclusif de la souche anglaise. L'excellente ***Revista*** de Lima a publié dernièrement un travail précieux sur ce texte, reproduit du ***Diario de la Habana***, sous ce titre : ***De la Race espagnole en Amérique.*** Cette publication est trop récente pour que nous estimions utile de la reproduire.

A l'égard du Pérou, dont les populations présentent aujourd'hui un mélange de sang plus sensible que dans

(1) M. Brownson est du nombre très-rare des publicistes américains qui joignent une rigide impartialité à un talent de premier ordre. Ajoutons que M. Brownson est catholique, et comme la plupart de ses coreligionnaires il gemit sur les écarts déplorables de sa patrie, et il a le noble courage de gémir tout haut, courage qui, aux États-Unis, peut s'appeler ***héroïsme***.

tous les autres États hispano-américains, l'avénement des États-Unis par annexion ou autrement serait plus fatal que partout ailleurs. On sait que l'Union est inflexible sur le chapitre des races; tout ce qui n'est pas du plus pur sang caucasien est réputé par elle indigne de la jouissance des droits civils et politiques.

En l'état de la présence des États-Unis à Panama, qui ne peut leur échapper, et de l'approche de l'Angleterre qui flaire à cette heure les îles de Palapagos, le Pérou, placé dans un voisinage immédiat de ces deux nations, ne saurait trop s'observer. Nous l'avons dit, et nous ne le répéterons jamais assez, la tolérance des cultes décuplera l'influence et l'action anglaise sur son commerce et sa politique; de là, choc immédiat avec les États-Unis, auxquels il faudra d'abord satisfaire par concessions partielles, et le Pérou verra de prime-abord ses dépouilles partagées sous ses yeux par ses deux plus cupides ennemis. A la longue, comme l'Angleterre inspire toujours une aversion qui l'emporte sur les considérations et les ressentiments subsidiaires, le Pérou se trouvant réduit à opter entre deux fléaux, choisira le moindre, et viendra, de guerre lasse, ajouter une nouvelle étoile au firmament où plane l'aigle américain.

Ainsi, en définitive, ou la *domination étrangère*, ou le *suicide !*

N'avions-nous pas raison de dire à notre début que les auteurs du projet avaient conçu plus qu'une incartade, plus qu'une agression religieuse, mais une belle et bonne conspiration pour LIVRER LE PÉROU AUX MAINS DE L'ÉTRANGER?

Et cela à propos d'*immigrations étrangères !* pour raccoler quelques colons, apporter une réforme prête à verser sur le pays le triple fléau de la guerre civile,

de la guerre internationale et de la domination étrangère !

Agents de la République universelle américaine, séides du *foreing-office*, où êtes-vous ? Levez-vous et ôtez vos masques, afin que la nation péruvienne puisse vous regarder en face !

XVII.

Quelques mots sur l'immigration.

Non seulement nous avons établi, et tout homme sensé en conviendra, que la tolérance des cultes ne vaudra pas un seul émigrant au Pérou, mais nous avons mis a nu l'intrigue machiavélique ourdie sous ce pitoyable prétexte, contre la nationalité péruvienne. Nous ne pouvons quitter la plume sans dire un mot de la question d'émigration, considérée dans son véritable jour, et à ce point de vue même nous établirons *que la formule catholique*, *conservée comme religion exclusive de l'État*, *sera favorable à l'émigration*. Tels seront les arguments affirmatifs que nous avons promis de donner au chapitre XII.

Il est évident que le Pérou, avec une surface de terrain qui ne serait pas trop peuplée, avec une population de 8 millions d'habitants (comme le Mexique, dont l'étendue territoriale est la même), ne peut se suffire avec ses 2 millions d'âmes ; il est vrai que sa division topographique en deux parties trans et cis-Audine, sera toujours un problème et devra, dans un temps donné, ramener la division politique établie par l'illustre général de Santa-Cruz, l'homme qui comprit le mieux la véritable politique du Sud-Amérique, et dont le système n'eut, à notre avis, que le tort d'arriver prématurément ; car on ne comprenait, et on ne pouvait comprendre à l'époque

où il apparut sur la scène des affaires, le génie de cet homme éminent qui, dans son honorable ostracisme, a reçu des cours européennes et des hommes les plus marquants de l'époque, d'honorables et larges dédommagements des préjugés qui lui ont livré une guerre d'obscurantisme en Amérique. Au surplus, la chute du protectorat de Santa-Cruz est l'œuvre de l'intervention étrangère, plutôt que de la défection du Pérou et de la Bolivie, où son nom vivra toujours honoré et regretté.

Santa-Cruz a été forcé d'abandonner inachevé son plan d'organisation, si sagement conçu et si heureusement inauguré; ses institutions, élaborées avec la prescience du génie, revivront lorsque le Pérou avançant dans la virilité pourra les comprendre et les appliquer, et lorsque la Bolivie, placée entre un réseau d'écueils, sentira le besoin de se réunir par le lien fédéral au Pérou méridional, son allié naturel. Alors le nom de Santa-Cruz, de vénéré qu'il n'a jamais cessé d'être, sera glorifié, et l'histoire l'écrira immédiatement après celui de Simon Bolivar.

Santa-Cruz, lui aussi sentait le besoin d'émigrants, mais au lieu d'aller dans les champs de l'utopie glaner des formules paradoxales et absurdes, il s'attachait à offrir à l'étranger des *garanties*, de la *sécurité* et des *encouragements*, et les étrangers venaient alors volontiers au Pérou, et ils auraient continué à y affluer si, après la chute du grand organisateur, on n'avait changé de système à leur égard. Depuis lors, les temps ont varié, l'anarchie et les gouvernements de fait ont disparu, Dieu merci, pour ne plus revenir, et, le Pérou a retrouvé dans son nouveau chef, le général Echenique, la personnification d'un gouvernement éclairé, sage, progressif, porté par la force des choses autant que par ses propres inspirations à l'initiative de vastes réformes, de grandes fondations. L'émigration est une de ces grandes ques-

tions qu'il est temps d'aborder, et le gouvernement péruvien se montre disposé à la provoquer énergiquement et à l'encourager de ses faveurs.

Il ne s'agit donc plus que de bien choisir les moyens d'attirer les étrangers et de porter de préférence les propositions et des avantages spéciaux aux peuples situés dans les conditions les plus propices pour fournir des colons convenables aux vues du Pérou.

Nous sommes, pour notre part, peu partisan de l'établissement d'une industrie nationale au Pérou, du moins quant à présent et pour longtemps. — Nous n'en déduirons pas les raisons, parce qu'un de nos compatriotes plus compétent que nous, M. Ledos, les a exposées longuement dans son excellent ouvrage sur l'horticulture, et nous les avons nous-même esquissés dans un rapport sur le commerce du Pérou que nous avons eu l'honneur de présenter à notre gouvernement. Nous disons donc qu'à notre avis les trésors de l'Etat et les bras des populations doivent être utilisés pour l'exploitation de ressources plus fécondes et plus immédiates, l'agriculture et le commerce.

Mais finissons-en pour toujours avec la bienheureuse *tolérance des cultes*, et ayant déjà établi qu'elle ne peut profiter qu'aux *protestants anglais*, au grand détriment du Pérou, voyons s'il n'y aurait point quelque autre nation hétérodoxe à qui la réforme pût profiter au point de vue de l'émigration.

La Turquie, d'abord, n'a rien à faire avec l'Amérique. Au demeurant, son commerce, le seul point de contact probable, est entièrement aux mains des chrétiens, étrangers ou *Rayas*. D'où il résulte que la *tolérance des cultes* n'a rien à espérer des sectateurs de Mahomet.

Les Chinois ne sont pas navigateurs, le commerce du Céleste-Empire ne peut être fait que sous pavillon étranger. — Au reste, les essais d'immigration chi-

noise tentés par M. Elias ont produit des résultats déplorables à tous égards, et une vaste immigration de cette race serait une véritable calamité pour le pays par rapport au croisement de la race mongole avec le sang déja considérablement vicié des Indiens indigènes. En dernier lieu, l'expérience a démontré l'incapacité de cette nation à subvenir aux vrais besoins dont le Pérou attend la satisfaction au moyen de l'immigration.

En Europe, la Russie, dont nous avons sous les yeux la statistique commerciale, est sans aucun intérêt pour le Sud-Amérique. Ses possessions dans le Nouveau-Monde lui exportent des pelleteries. — Elle tire quelques sucres des Antilles et du Brésil. — Au surplus, la législation s'oppose formellement à toute pensée de colonisation par des sujets russes.

Le commerce grec ne se porte guère au-delà de l'enceinte maritime qui embrasse la Méditerranée, l'Adriatique et la Baltique; ses spéculations embrassent préférablement les produits agricoles et repoussent les affaires de détail. — Sa population extérieure se consacre principalement à la marine et à la pêche. Rien ne nous semble donc offrir la moindre chance d'émigration de la part de cette nation.

La Suède et le Danemarck sont des Etats exclusivement protestants, mais leur commerce n'offre que très-peu d'aliments au Pérou, et leur population ne présente point d'exubérances qui laissent le moindre espoir à une immigration quelconque de ce côté.

Restent la Prusse, la Hollande, les villes anséatiques et la Suisse, pays à populations mixtes qui peuvent raisonnablement multiplier leurs relations de commerce et fournir leurs contingents à l'immigration péruvienne; mais la partie catholique, qui vit dans ces pays à l'état de minorité, souvent persécutée et privée de certains droits, sera bien mieux disposée que la partie protes-

tante, maîtresse du terrain, à émigrer à l'étranger, et pour elle, la pensée de se trouver dans un pays dont les lois donnent pleine satisfaction à leurs croyances religieuses à l'exclusion de celles au nom desquelles ils auront souffert, sera un attrait de plus pour les décider à se porter de préférence dans un pays exclusivement catholique.

Ainsi, *non seulement la tolérance des cultes ne profitera nullement à l'immigration, mais le maintien du* statu quo *stimulera à certains égards l'émigration des peuple dont le concours peut être véritablement utile au Pérou.*

Il y a plus, avec la tolérance légale vous aurez peut-être une immigration anglaise dans les conditions désastreuses que j'ai signalées. — Sans la tolérance, vous aurez, indépendamment de colons d'autres nations, cette même immigration abondante, morale et dans des conditions infiniment plus avantageuses au pays.

Nous voulons parler de l'Irlande, le pays-martyr du protestantisme anglican, qui répondra à l'appel du Pérou en lui envoyant des colonies nombreuses d'hommes forts, braves, industrieux, bons soldats, bons agriculteurs, bons ouvriers; puis viendra l'émigration belge, toute catholique, race mâle et parfaitement aguerrie aux travaux des champs et des mines, et à l'industrie manufacturière; la Suisse et l'Allemagne catholiques, l'Italie que les événements récents ont obligée à se décimer par l'émigration pourront aussi fournir de larges contingents à la colonisation du Pérou.

Nous rappellerons que l'émigration irlandaise n'attend qu'une démarche d'ouverture de la part du gouvernement de la République pour affluer au Pérou. La Belgique est allée au-devant en proposant d'organiser une émigration péruvienne par un traité que le chargé d'affaires péruvien à Bruxelles s'occupe de conclure. — Voilà des faits positifs et imminents, tandis que les pré-

somptions fondées sur la tolérance des cultes, outre leur absurdité intrinsèque, ne reposent que sur des espérances problématiques.

Mais de ce que la susdite tolérance ne réalisera en aucune façon les projets de colonisation, il serait tout aussi ridicule de déduire que le maintien de l'unité religieuse déterminera un résultat contraire. Nous avons pris les devants sur cette objection, en disant, dès les premières pages de cet écrit, que la question religieuse est, dans l'espèce, d'une extoticité absolue. Certes, il y a quelque chose à faire pour attirer sur le Pérou l'attention des émigrants étrangers. Mais c'est à une grande distance de ce terrain qu'il faut rechercher des agents efficaces.

Nous avons dit que nous nous proposions de traiter ultérieurement avec plus de détail la question d'émigration au point de vue économique. Ici nous n'avions pris à tâche que de l'analyser dans ses rapports avec la tolérance des cultes, et, dans cette orbite, notre thème se trouverait épuisé, cependant nous n'évacuerons pas cette arène sans dire quelques mots sur les conditions sous lesquelles devrait être traitée cette grande question. Nous ne sortirons pas des généralités, réservant les détails pour notre seconde publication.

Le système d'immigrations par compagnies ou par concessions individuelles et collectives produira assurément des déceptions amères aux émigrants, des ennuis au gouvernement et la ruine des entrepreneurs. Nous empruntons ici une pensée à M. Ledos, auteur d'un excellent ouvrage sur l'horticulture que nous avons déjà mentionné, où la question d'émigration se trouve traitée avec une grande précision.

Depuis la publication de l'ouvrage de M. Ledos, faite en 1847, ses prévisions ont acquis le poids de la réalité par des faits qui se sont accomplis dans les deux mondes

et dont quelques-uns se sont passés à proximité des lieux où nous écrivons.

La Californie a reçu depuis trois ans d'immenses colonies d'émigrants, la plupart recrutés par des compagnies d'*émigration* et d'*exploitation*. La France, d'un bout à l'autre, a vu ses villes et jusqu'à ses plus humbles hameaux couverts de pompeuses réclames et de placards provoquants. Quel a été en définitive le résultat de ces associations où l'action collective a étouffé l'action individuelle, c'est ce que la multitude de malheureux qui relâchent journellement au Callao, empressés de fuir l'Eldorado chimérique, nous disent d'une voix entrecoupée des sanglots du désespoir. Nous avons interrogé bon nombre de ces pauvres *revenants* et nous en avons reçu de précieuses indications qui nous confirment dans notre opinion. D'autre part, les feuilles judiciaires d'Europe nous montrent chaque jour les raccoleurs d'émigrants traduits pour toute sorte de fraudes devant la justice criminelle. Les rares succès obtenus jusqu'ici en Californie appartiennent tous à des émigrants isolés, et pas un seul à une compagnie venue d'Europe.

Indépendamment de leur insuccès matériel, les compagnies placées l'une vis-à-vis de l'autre en rivalité permanente sur un terrain convoité de toutes, ont présenté la dangereuse situation de factions organisées, et de là ont pris naissance ces luttes continuelles qui ensanglantent tous les jours la terre de l'or, et font en réalité du prétendu Eden une Babel où la misère et l'immoralité dépassent de beaucoup la richesse métallurgique et les bénéfices des opérations commerciales.

Dans l'ancien continent, les journées de Juin 1848 déterminent la fondation de colonies agricoles en Algérie par escouades organisées d'après le fatal système d'*association forcée* que, par une de ces anomalies si fré-

quentes dans ces jours lumineux, on combat dans le socialisme; tandis qu'on ne laisse échapper aucune circonstance pour la mettre en action. Eh bien, en Afrique comme en Californie, même mystification. Les colons, non contents de s'adonner à la mollesse et à tous les vices, ont perverti l'esprit public de la colonie et pesé fatalement sur les élections politiques, dont les résultats sont devenus depuis lors déplorables. Dans la province d'Oran ils ont tramé une conspiration dont les suites pouvaient compromettre tout l'avenir de la colonie.

Dans les colonies pénitentiaires de l'Angleterre, les colons, dont tout le passé est souvent une série de crimes, s'enrichissent, se moralisent, et font de ces régions, naguère presque incultes, des colonies prospères et parfaitement organisées. C'est que toute liberté d'action est laissée au condamné libéré, aussitôt qu'il a purgé sa peine.

Il en est de même aux États-Unis; chacun en débarquant se livre au travail qui lui convient le mieux, et cette nation, qui comptait en 1800 une population d'à peu près 14,000,000 d'âmes, en possède aujourd'hui environ 30,000,000. Lorsque nous citons les États-Unis et Botany-Bay, nous ne prétendons nullement les offrir pour modèle, car nous ne voudrions pour le Pérou pas plus des criminels qui peuplent les colonies pénitentiaires anglaises que de l'essaim d'aventuriers qui se ruent sur les Etats-Unis. Nous n'avons en vue que de faire prévaloir le système d'émigration individuelle sur celui de la colonisation par compagnies organisées d'avance à l'étranger.

Pour obtenir cette émigration spontanée, et partant plus avantageuse que les enrôlements par bandes, il faut que le gouvernement péruvien offre aux étrangers l'attrait de garanties positives et d'une protection éclairée. Pour les leur faire connaître et apprécier, il faut

commencer par créer des organes de publicité qui portent au lointain la connaissance des immenses ressources que renferme le Pérou. Ici la presse anglo-américaine peut servir de modèle.

N'oublions pas que les contrées situées au-delà de de l'Isthme ont été longtemps tout à fait et sont encore presque inconnues en Europe au point de vue topographique, commercial et métallurgique, et plus encore au point de vue politique. Le souvenir des troubles intestins des Etats Hispano-Américains et du Pérou en particulier s'est en quelque sorte incrusté dans l'esprit des peuples européens qui supposent encore ces États dans la même situation qu'en 1830. Une autre erreur non moins grossière court en Europe au sujet des mines que l'on croit avoir été épuisées par les Espagnols. M. de Humboldt, qui visita le Pérou en 1828, affirme tout le contraire, et depuis lors les faits ont justifié son opinion; mais tout le monde ne lit pas les ouvrages de M. de Humboldt et nul organe régulier de publicité ne donne à connaître en Europe les progrès incessants qui se réalisent dans l'économie générale du Pérou.

Les Etats-Unis ont des feuilles par milliers où sont enregistrées chaque jour avec une extrême complaisance les moindres découvertes, les plus insignifiantes améliorations réalisées dans le pays, les plus légères occasions de lucre ouvertes à l'entreprise, de sorte que l'Europe entière est au courant jour par jour de tout ce qui se passe aux Etats-Unis, raconté avec cette jactance qui fait du *Yankee* le patriarche de la *réclame*. Le Chili a aussi des journaux rédigés de façon à pouvoir être lus par des lecteurs sérieux. Mais la presse péruvienne reste, il faut l'avouer, fort au-dessous de sa mission, s'occupant beaucoup des personnes et beaucoup trop peu des choses, ce qui la rend d'une indifférence absolue au dehors. Il y a, conséquemment, urgence d'insti-

tuer une presse périodique consacrée aux grands intérêts politiques et commerciaux, de façon que le Pérou se popularise en Europe à l'égal des autres sections d'Amérique, notamment du Chili, beaucoup plus connu que le Pérou, qui n'a certes pas moins de droit à l'attention de l'Europe.

Il faudrait aussi rendre effective la société de statistique qui n'existe à Lima que de nom; fonder des comices agricoles, un corps national d'ingénieurs de mines et de ponts et chaussées et une chambre de commerce.

Les éléments de toutes ces institutions ne manquent pas, Dieu merci, au Pérou; il ne s'agit point de créer des hommes spéciaux, mais de rendre militantes des capacités jusqu'ici parasites.

Il est urgent de multiplier autant que possible les agences consulaires dans toutes les places de commerce, en ayant soin de les tenir toujours au courant de la situation de la république et pourvues de documents aptes à satisfaire à toutes les interpellations. Je dirai, par parenthèse, que lors de mon départ pour l'Amérique, en 1850, j'essuyai plus d'une mystification dans mes recherches de renseignements auprès des agents consulaires, voire même diplomatiques de plusieurs Etats Hispano-Américains. — Ce n'était point leur faute, mais celle de leurs gouvernements, et j'en sais quelque chose, ayant autrefois représenté une de ces républiques, qui se montrait extrêmement sobre de correspondance et surtout de documents.

A l'intérieur, un remaniement du tarif des douanes est indispensable; les droits frappés en 1850 sur certains produits étrangers, et notamment sur les alcohols sont appelés à exercer une funeste influence sur les importations. L'établissement de la voie ferrée qui relie le Callao à Lima doit décider le gouvernement à ériger le Callao en port franc, puisque toute ressource sera en-

levée à la contrebande; c'est même l'unique moyen d'y mettre fin, et c'est encore celui de reprendre à Valparaiso le sceptre des mers du Sud.

Une autre création d'un intérêt primordial, serait une banque nationale qui réaliserait le double avantage d'accroître considérablement la circulation des capitaux et de diminuer le taux de l'intérêt en même temps que toute grande entreprise agricole, commerciale et industrielle y trouverait un puissant auxiliaire.

La réglementation du taux de l'intérêt est un besoin senti depuis longtemps au Pérou, et d'autant plus urgent aujourd'hui que l'on veut aborder franchement la question agricole; or, pour attirer les capitaux vers la propriété, il faut nécessairement niveler son rendement avec celui de l'argent placé dans la circulation commerciale. Tant que le numéraire placé sur hypothèque ou en portefeuille produira l'intérêt actuel de 12 pour 100 l'an et que la propriété n'atteindra que le taux de 6 à 7, il est évident que les capitaux délaisseront la propriété pour se porter sur les autres modes de placements: c'est à quoi il faut pourvoir, d'autant mieux que la richesse métallique du pays permet aisément la conversion de l'intérêt au taux légal de 6 pour 100 et que l'institution immédiate d'un établissement de crédit public tiendra tête au mauvais vouloir qui pourrait se manifester dans les premiers jours du nouveau régime chez quelques capitalistes récalcitrants.

Au surplus, il y a quelques années, la même pensée fut exprimée par le docte abbé Aguilar dans une brochure présentée au congrès de Huancayo; l'heure est venue de mettre à profit les judicieux enseignements du grand publiciste péruvien.

Tout en écartant le système hérissé d'écueils d'émigration par compagnies, le gouvernement doit fournir quelques encouragements aux émigrants et leur donner

d'abord des garanties. Ces dernières découlent bien plus des circonstances du pays que d'engagements écrits. — Les meilleures sont la *sécurité* et la *stabilité*. Ces gages, le Pérou peut aujourd'hui les donner, parce qu'il les possède réellement. — Avec la meilleure volonté, il n'eût pu les garantir dans ces temps, heureusement loin de nous, où les troubles et les séditions le tenaient continuellement en émoi. Maintenant, nous l'avons dit, il s'agit de faire connaître en Europe la situation prospère dont jouit le Pérou, l'avenir plein d'espérances qui se dessine à son horizon, provoquer à l'immigration par les agents consulaires et des traités de commerce et d'alliance avec les nations qui possèdent des excédants de population.

Le gouvernement doit aussi favoriser l'introduction des émigrants en leur facilitant les moyens de transport, et, à cet égard, le guano lui prêtera un moyen d'action précieux, en ce que cet engrais, destiné à l'exportation sur presque tous les points du globe, amènera un grand nombre de navires en lest dans les ports du Pérou; ces navires pourraient être utilisés pour le transport des émigrants, et, de cette manière, la moyenne des prix de passage et du fret du guano ressortiraient à un taux avantageux aux deux opérations. L'Etat pourrait protéger les agriculteurs réunis en famille ou en petites escouades par des concessions de terres, en ayant soin toutefois d'éviter l'agglomération d'un grand nombre d'étrangers sur un même point. Quant aux simples ouvriers, ils seraient employés par les propriétaires de terrains ou de mines, sous le régime de la libre concurrence, et l'État se bornerait à protéger les émigrants contre les exigences et les avanies de patrons de mauvaise foi et respectivement à surveiller la conduite des émigrants, afin d'éviter le vagabondage, les collisions et le mauvais renom qu'ils acquerraient en masse si quel-

ques-uns d'entre eux parvenaient à fouler impunément leurs engagements envers les maîtres péruviens.

Ainsi, nous croyons que le plus sûr moyen d'arriver au but dans des conditions de réussite, consiste à garantir à l'étranger toute sécurité pour sa personne et ses biens, et toute liberté dans la disposition de ceux-ci, plus, une protection qui ne puisse jamais tourner en privilége, dont les conséquences seraient d'attirer sur les nouveaux venus la jalousie des indigènes, et de là des rivalités lamentables qui entraveraient pour le moins la fusion parfaite de ceux-ci avec les émigrants et amèneraient, à la longue, la cessation des arrivages de colons au Pérou.

Nous terminons, quant à présent, nos réflexions sur la colonisation, mais nous y reviendrons bientôt avec plus de détails.

XVIII.

Conclusion.

Dans notre introduction, nous avons pris l'engagement de traiter la question de *tolérance des cultes* exclusivement dans ses rapports avec l'immigration. Nous n'avons pu cependant nous abstenir de signaler à différentes reprises le but réel des patrons de cet étrange sophisme : ATTENTER A L'UNITÉ RELIGIEUSE DU PÉROU. Ces déviations de notre plan nous ont échappé presque malgré nous, comme effusion du sentiment catholique, qui ne peut toujours demeurer impassible devant les attaques de l'impiété, et plus encore lorsqu'elle revêt des formes aussi crues. C'est pourquoi, après avoir tant bien que mal accompli notre promesse et étalé l'inconsistance des arguments mis en avant pour rompre à la fois l'unité religieuse et nationale d'un des pays les plus catholiques du

monde, nous ne voulons pas laisser le moindre lambeau au masque dont le voltairianisme s'est couvert, et c'est à cette fin que nous ajoutons ces dernières lignes.

Nous le disons avec douleur, les fils de Voltaire marchent rapidement en Amérique, et du train dont ils vont, ces quêteurs de tolérance pourraient bien arriver à nous envelopper quelque jour dans le réseau de leur exécrable intolérance.

L'impiété, repoussée partout de la vieille Europe, vaincue après un siècle de luttes dans cette même France qui fut le berceau de l'encyclopédie, et qui reprend aujourd'hui sa couronne très-chrétienne, l'impiété viendrait-elle chercher un refuge dans l'Amérique catholique? L'incident qui a donné naissance à ces pages est un de ses précurseurs; l'ennemi se cache encore et prend des chemins de traverse: bientôt il agira de front et à visage découvert, car l'audace et l'orgueil sont les caractères distinctifs de l'erreur. Son évangile, mis en pratique par les révolutionnaires de tous les temps et de tous les pays, a été résumé par Danton, un démolisseur tristement célèbre dans les fastes des hécatombes de 1793, par une maxime dont les événements ont démontré la justesse : *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace!*

Et on nous accordera qu'il en faut passablement pour soutenir, dans un pays chrétien et civilisé, le sophisme monstrueux que nous nous sommes attaché à réfuter dans cet écrit.

Mais il ne sera pas inutile de rappeler que, il y environ vingt-cinq ans, M. l'archidiacre Moreno, dont les talents distingués et les hautes vertus sacerdotales sont une des gloires du Pérou contemporain, prévoyant l'orage qui gronde à cette heure sur le Pérou catholique, avait pris le devant et traité, bien que très-succinctement, dans une de ses *Lettres péruviennes* (C),

de la tolérance des cultes au même point de vue sous lequel nous venons de la considérer. Nous sommes heureux de mettre notre chétif travail sous la protection d'une opinion aussi respectable, et nous reproduisons, dans les notes, le texte même du livre de M. l'abbé Moreno qui se raréfie de plus en plus au Pérou.

Si la prétention des novateurs a échoué en 1823 devant le bon sens public, elle doit aujourd'hui paraître bien autrement inopportune, car la situation actuelle du Pérou, différente à tous égards de ce qu'elle était à cette époque, exige plus que jamais qu'on veille de près à la conservation de son unité : la compromettre serait détruire l'œuvre de trente ans de crises et de triomphes.

Cependant, au milieu du progrès politique et social du Pérou, il est douloureux de constater que les idées subversives venues d'Europe sont parvenues à se frayer un sentier dérobé, remorquées par quelques rares éclaireurs du philosophisme, dont les manœuvres ne parviendront pas, il faut l'espérer, à faire oublier au Pérou que c'est à sa CATHOLICITÉ seulement qu'il doit dans le passé et qu'il reprendra dans l'avenir le premier rang entre les nations catholiques du Nouveau-Monde. Son Eglise a déjà fourni cinq élus à la communion des saints et compte dans ses fastes plus de CINQ CENTS VÉNÉRABLES ET SERVITEURS DE DIEU, authentiquement déclarés tels, lustre glorieux dont nulle autre Eglise de la chrétienté n'offre l'exemple. Lié au passé par cette brillante tradition, le Pérou ne saurait le renier sans anéantir son avenir. A l'heure où les séides de l'impiété tentent par tous les moyens de porter une main sacrilége sur cet héritage glorieux, c'est un devoir pour les catholiques péruviens de redoubler de vigilance et de se préparer à la défense par toutes les voies légales.

Toute nation conserve comme un legs précieux la

tradition de son *âge d'or*. Rome, dans le paganisme, reine de l'univers et dans le christianisme mère de toutes les Eglises, règne encore aujourd'hui appuyée sur ce double sceptre. Le Pérou a dans le Nouveau-Monde, comme Rome dans l'autre, deux traditions également glorieuses à conserver, liées intimement l'une à l'autre. Grand dans ses siècles de paganisme par la civilisation des Incas, qui contrastait avec la barbarie des autres peuples du nouvel hémisphère, plus grand encore depuis sa régénération chrétienne, par trois siècles d'illustration couronnés par les héroïques exploits de sa rénovation nationale, le Pérou surpassa ses voisins dans les temps de sa catholicité comme il les avait dépassés dans les siècles du paganisme. C'est ainsi que Lima a été plus d'une fois surnommée à juste titre : *la Rome du Nouveau-Monde* et le *paradis* de l'Amérique.

Nous le répétons pour la dernière fois, le Pérou ne peut sans se suicider abjurer un passé qui le couvre d'une auréole glorieuse. Le catholicisme, qui a tout fait pour lui, achèvera à lui seul la consolidation de sa puissance et de sa liberté; mais, en renonçant à ce guide du ciel, le Pérou, livré aux tâtonnements de l'erreur comme *l'aveugle errant au grand jour* (Deutéronome), encourrait le châtiment réservé fatalement aux peuples infidèles : L'ESCLAVAGE.

Au premier degré, l'esclavage abrutissant des erreurs et des vices qui rabaissent les esprits, sèment la décomposition dans le corps social et se traduisent en luttes homicides appelées vulgairement RÉVOLUTIONS. Puis, Dieu suscite une nation ennemie qui accomplit sur le peuple infidèle et dégénéré cet oracle écrit depuis quarante siècles dans le livre des vérités éternelles :

Adducet Dominus super te gentem de longiquo, et de extremis terræ finibus, in similitudinem aquilæ volantis cum

impetu : cujus linguam intelligere non possis. (Deuter., XXVIII. V. 49.)

« Le Seigneur déchaînera sur vous une nation loin-
« taine qui, des extrémités de la terre, fondra sur vous
« avec la rapidité de l'AIGLE, et dont le *langage* même
« vous sera inconnu. »

Ouvrez l'histoire, vous y verrez cette sentence appliquée invariablement depuis le jour qu'elle descendit du ciel par l'organe de la révolution, et cette application est plus sensible encore depuis l'avénement de celui qui vint *accomplir la loi et les prophètes*. Dans les temps primitifs du christianisme, c'est Carthage, siége tant illustré de l'Eglise d'Afrique, mais souillée depuis par l'arianisme, qui tombe au sixième siècle sous le glaive de l'Islam. Au dix-huitième siècle, c'est la Pologne, infestée de socinianisme, partagée, tirée au sort par ses ennemis, rayée enfin, en 1847, du nombre des nations.

Sous nos yeux, c'est l'Allemagne luthérienne ébranlée sous les derniers efforts du protestantisme, c'est la Suisse calviniste amoncelant sur sa tête des colères meurtrières, c'est l'Angleterre festoyant, en 1851, au milieu de sa grande exposition, son banquet de Balthazar. Bientôt la main fatale apparaîtra qui tracera sur ses murs l'arrêt de son heure suprême.

Pour l'Amérique ESPAGNOLE ET CATHOLIQUE, les paroles du livre saint ont un sens plus direct et plus explicite; l'AIGLE IMPÉTUEUX, c'est l'*Aigle des Etats-Unis*, dont tout, jusqu'au *langage incompris*, renferme le présage d'un châtiment terrible, d'une véritable et odieuse DOMINATION ÉTRANGÈRE.

Mais, Dieu soit loué! à l'heure où je termine ces pages, un gouvernement chrétien et éclairé, fort d'une immense popularité, de précédents purs et sans tache, de sympathies et de respect universels, vient de prendre les rênes du Pérou, porté sur le pavois par la presque

unanimité du suffrage national, et il promet aux peuples des jours de paix et de bonheur. A son ombre, la religion et le véritable progrès n'ont que des espérances à concevoir.

L'expérience nous apprend que le génie des ténèbres ne se rebute pas facilement; tous les temps sont bons à ses entreprises : aux époques de crise, la violence; en temps de calme, l'insinuation et le masque des réformes, voilà sa tactique. Néanmoins, lorsque la paix règne dans l'Etat, ses victoires sont moins faciles et il est plus aisé de surveiller ses allures. Conservons donc ce calme heureux de la concorde qui succède au Pérou à la longue série des vicissitudes politiques. Oubli des dissentiments de parti, respect à l'autorité légitimement établie, concours franc et entier au pouvoir, telle est la ligne de conduite qui convient aux catholiques péruviens, afin que l'attention générale, concentrée sur les grandes questions d'organisation nationale, qui demandent la paix intérieure pour être traitées avec profit, écarte de l'enceinte des discussions sérieuses ces argumentations mesquines et déloyales ramassées par quelques rhéteurs dans les fanges du dix-huitième siècle. Lorsque, en vue de la prospérité ascendante du Pérou, l'émigration étrangère se pressera à ses portes, il ne viendra plus dans l'idée à personne de s'étayer de ce prétexte pour assouvir une haine sourde et implacable contre la religion de l'universalité des Péruviens. Ils seront contraints alors de jeter bas le masque, et on pourra mieux juger de leurs intentions et du véritable but qu'ils se proposent.

FIN.

(Document A.)

Extrait du *Peruano*, feuille officielle du gouvernement péruvien, du 8 mai 1850.

Tolérance de culte si nous voulons l'immigration.

Le Congrès, reconnaissant que la population est le principal élément de la force et de l'opulence des nations, a voté différentes lois pour protéger l'immigration, oubliant malheureusement de lever un obstacle qui s'oppose à ce que les étrangers viennent fixer chez nous leur résidence. Nous parlons de la liberté religieuse, reconnue aujourd'hui par presque toutes les nations de la terre, même les plus chrétiennes, comme indispensable au progrès et à la civilisation des sociétés. A quoi sert, en effet, que, d'une part, nous offrions des primes aux introducteurs d'émigrants et à ceux-ci un sol fertile où ils trouveront leur subsistance, si d'autre part nous laissons debout la barrière indestructible de l'intolérance religieuse que leur oppose notre charte? Tant que nous ne penserons pas sérieusement à faire disparaître cette restriction préjudiciable, tous nos efforts pour appeler à nous les habitants du vieux monde demeureront sans résultat.

L'histoire des nations prouve d'une manière irrécusable que la cause universelle et constante de l'émigration est le manque dans le pays natal des ressources nécessaires pour pourvoir à la subsistance. Chercher en pays étranger l'aisance et le repos que l'excès de population leur refuse dans leur patrie, tel est le grand but que se proposent les émigrants en abandonnant leur sol natal pour braver de longues et coûteuses traversées. Tout ce qui ne tend pas à la réalisation d'une situation commode et avantageuse est étranger à leur plan et devient pour eux un écueil infranchissable.

L'homme vit intimement lié au pays où il a passé les premières années de sa vie, ces années si douces, si pénétrées de souvenirs enchanteurs. Ses habitudes et ses sympathies sont si étroitement liées au pays de ses ancêtres, que le temps et les distances sont impuissants à les effacer de son cœur. Cette solide influence de tendres affections pourra seulement être mitigée par la consolante pensée que sur la terre étrangère cesseront pour lui et sa postérité les privations qui l'exilent de sa patrie. Dans son nouveau domicile, il doit trouver des amis qui lui tendent une main protectrice; un gouvernement juste et éclairé qui lui donne des GARANTIES suffisantes pour sa personne et ses propriétés et pour RENDRE PUBLIQUEMENT A LA DIVINITÉ LE CULTE DE SES ANCÊTRES; un terrain fécond d'où il puisse tirer commodément l'alimentation de sa famille et qui lui fasse oublier les douces images de sa chère patrie. Voilà ce qu'il faut, en résumé, pour attirer sur notre territoire autant de colons qu'il pourra en contenir et en alimenter. Mais, comment voudrions-nous que, POUR UNE MISÈRE, A LA VÉRITÉ AVANTAGEUSE,

ils abandonnent leurs foyers s'ils n'ont la certitude de trouver, en échange d'une position entièrement neuve, les CONSOLATIONS qu'ils cherchaient et le GRAND BUT qu'ils se proposaient? Comment les obliger à RENONCER AUX CROYANCES RELIGIEUSES qu'ils ont professées dès leur enfance, lorsque l'homme peut changer en toute chose hormis en matière de cultes?

Tant qu'il s'agira d'autoriser un culte qui, bien que différent du nôtre, ne renferme *rien de contraire aux lois de la morale* (1), qui admette un seul Dieu plein de perfection, un système de récompenses et de peines; qui ne porte *nul préjudice à l'ordre public* (2), il n'y a point de raison pour que nous soyons si peu tolérants et pour que nous exigions en quelque sorte de réduire l'étranger à se conformer à nos croyances. L'Espagne, il y a trois siècles, occupait le premier rang parmi les nations sous le rapport des lettres et des armes; elle est aujourd'hui fort au-dessous de ses voisines, à cause de son indiscrète ténacité à entraver l'exercice (chez elle) de toute religion en dehors du catholicisme (3). La révocation de l'édit de Nantes dépeupla la France et cou-

(1) Dans le protestantisme, la doctrine du *serf arbitre* et de la *prédestination* qui nie l'efficacité des œuvres, et fait dépendre le salut uniquement de la foi, conduit à l'*immoralité pratique* que les mœurs générales des peuples protestants attestent partout, notamment en Ecosse où le presbytérianisme domine. A ce titre donc, le *Peruano* condamne lui-même par cette restriction sa théorie de *consolations* et de *tolérance*.

(2) L'auteur de cet article venait apparemment de lire Balmès lorsqu'il prit la plume, seulement il semble l'avoir mal compris; car, s'il reconnaît qu'un culte *compromettant pour l'ordre public ne doit pas être toléré*, comment peut-il solliciter la tolérance en faveur du protestantisme qui est la *discorde et la confusion* en pratique?

(3) Le *Peruano* oublie que l'Espagne est, au dix-neuvième siècle, la seule nation qui a conservé dans son intégrité le type national, altéré dans la plupart des autres par les révolutions modernes, engendrées *toutes*, *sans exception*, par l'influence du libre examen en matière de religion. C'est par l'unité religieuse que l'Espagne lutta seule en quelque sorte en Europe contre le colosse impérial. Sa décadence, à la fin du dernier siècle, fut le contre-coup de son immense puissance, et nullement l'effet de son intolérance religieuse. — L'Angleterre, si tolérante à cet égard, échappera-t-elle à cette destinée fatale de toutes les nations conquérantes? Les événements qui se préparent pour un avenir très-près de nous répondront bientôt. Mais il y aura entre la chute future de l'Angleterre et celle de l'Espagne dans ces derniers temps deux immenses disparités. — L'une, au point de vue matériel, c'est que l'Angleterre, une fois tombée, ne pourra jamais plus se relever. — Séparez-la de l'Irlande, enlevez lui en Europe Malte et Gibraltar, et, dans l'Inde, ses possessions, que lui restera-t-il? L'Espagne, au contraire, a fait son deuil de l'Amérique, jadis partie essentielle de sa toute-puissance; ce deuil passé, et une longue période révolutionnaire heureusement franchie, elle se réorganise en silence par la force de son unité nationale et religieuse; son industrie se développe, son commerce se dilate, sa politique se consolide, et l'avenir lui trace de nouveaux plans dont l'exécution lui rendra sa vieille gloire dans les armes, et son antique influence dans les conseils des nations. L'autre, et celle-ci appartient à l'ordre moral, c'est que la domination anglaise est partout honnie et exécrée, tandis que, dans les Indes espagnoles, autrefois colonies de l'Espagne, le nom de la métropole ne cesse d'être béni, son souvenir est un culte, et les plus franches sympathies relient encore l'Espagne américaine à la vieille Espagne d'Europe.

Voici, du reste, comment, dans la capitale du Pérou, s'exprimait un jeune orateur chrétien, M. le chanoine Herrera, dans le sermon prononcé à la messe d'actions de grâces



vrit les pays voisins d'hommes éminents dans les sciences et les arts qui les firent fleurir dans le cours de quelques années et firent sentir à la France tous les maux qui affligent les peuples, lorsque, par des mesures indiscrètes, ils éloignent l'industrie, le talent et les capitaux. Le divin Lagrange, l'encyclopédique Cuvier et une grande partie des savants qui brillèrent au commencement de ce siècle furent les fils de ces protestants chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes.

La religion des aïeux est gravée dans le cœur de l'homme en caractères indélébiles; c'est un point de conscience que jamais il n'oublie ni ne renonce, quels que soient les bénéfices matériels qui lui soient offerts en compensation. Soyons donc suaves et tolérants, et, si nous voulons avancer, ne faisons point une arme de la religion dans un siècle éclairé où les opinions d'autrui sont respectées à l'égal de ses droits.

Le général Castilla, qui se distingue par un esprit de réformes utiles et par son enthousiaste amour du pays, vient d'exprimer au Congrès, lors de la clôture de sa session, « *l'impérieuse nécessité de cesser de se* « *faire une arme d'une intolérance répugnante aux progrès de la* « *civilisation et à l'esprit de l'Evangile.* » On s'étonne, en vérité, de voir un militaire concevoir le premier le plan grandiose d'admettre des hommes de toute nation aux bénéfices d'une entière liberté religieuse, pour peupler les grands déserts du Pérou qui offrent en vain au travailleur industrieux toutes les richesses que l'homme peut désirer pour la subsistance et l'agrément de la vie. Nous ne doutons pas que les élus du peuple, représentants de ses droits, prêteront tout leur concours au général Castilla et acquerront ainsi une grande part de la gloire qui résultera de l'adoption d'une mesure aussi éclairée (1).

pour l'anniversaire de l'indépendance, en présence du gouvernement et de tous les corps constitués de l'Etat (28 juillet 1846) :

« Non, notre ingratitude n'aurait plus même l'indigne excuse de la peur. Avouons-le, et « avouons-le avec bonheur : tant que la nature humaine ne changera pas entièrement, « tant qu'elle conservera le sentiment du sublime, LES CONQUÉRANTS EXCITERONT LA SYMPATHIE « ET SERONT LA MERVEILLE DE L'UNIVERS.

« .... Gloire à l'Espagne ! et de cette gloire que reflètent les instruments des hauts faits « du Très-Haut, mais à Dieu seul la gloire véritable pour avoir doté la nation espagnole de « l'enthousiasme enflammé, du cœur généreux et du caractère ferme et élevé qui étaient « nécessaires pour accomplir un semblable prodige. »

Ces paroles, dont la noblesse le dispute à l'élégance, ne sont point d'un prêtre obscur; elles viennent du cœur plus que des lèvres d'un homme qui, jeune encore, s'est élevé par des talents transcendants au premier rang des hommes publics du Pérou. M. le chanoine Herrera est directeur du premier Institut national de la République, et président de la Chambre des Députés.

(1) Ce qui étonne, à plus juste titre, c'est que le général Castilla, auquel incontestablement l'histoire marquera une place distinguée parmi les grands hommes du Pérou, se soit laissé influencer jusqu'à se faire le plastron de la monstrueuse tolérance des cultes dans la situation actuelle du Pérou. — Lui dont la main puissante a étouffé les derniers soupirs de la révolution, lui qui a été le fondateur de la paix publique au Pérou, lui qui est descendu noblement du pouvoir avec la conscience d'avoir rempli son mandat et de léguer à ses successeurs un exemple vraiment *grandiose* de probité politique et d'héroïque patriotisme, il



(Document B.)

Extrait du *Quarterly Review*, rédigé par le docteur Brownson de Boston, livraison d'octobre 1850.

Une partie considérable du peuple des Etats-Unis a longtemps convoité la possession de Cuba, et le gouvernement *craignant que cette île ne tombât au pouvoir de la Grande-Bretagne*, aurait avancé, il y a quelques années, des propositions d'achat au gouvernement espagnol qui refusa, et le nôtre dut renoncer à ses projets. Le désir d'acquérir cette île continua néanmoins, et plusieurs personnes crurent pouvoir le réaliser EN STIMULANT LES NATURELS DE CUBA A S'INSURGER CONTRE L'ESPAGNE, ÉTABLIR UN GOUVERNEMENT INDÉPENDANT ET SOLLICITER ENSUITE L'ANNEXION AUX ETATS-UNIS. D'après ces bases fut organisée, en 1849, une expédition militaire aux Etats-Unis pour porter secours aux prétendus patriotes cubains qui devaient faire la révolution. Pendant quelque temps, le gouvernement fédéral empêcha la sortie des ports de l'expédition; mais, réussissant à éluder la vigilance du gouvernement, une petite armée débarqua à Cuba cette année, *commit quelques assassinats à Cardenas, incendia la ville, fit prisonnier le gouverneur et vola le trésor public.* Mais, trouvant une résistance déterminée sans que les naturels de Cuba se reliassent d'aucune façon sous l'étendard des PIRATES, comme ceux-ci l'espéraient, ils abandonnèrent ce point après huit heures d'occupation et s'enfuirent sur le territoire de l'Union, apparemment pour se renforcer et revenir à la charge avec une force plus considérable et plus de chances de succès.

Quant à la qualification d'une expédition dirigée contre une puissance avec laquelle nous nous trouvons en paix, dans le but de lui enlever une de ses provinces pour l'annexer à l'Union, il ne saurait y avoir qu'une seule opinion entre tous les honnêtes gens. Dès que l'attentat a échoué, la presse anglo-américaine l'a presque unanimement condamné; mais il nous est permis de douter que la même aménité se fût manifestée si l'expédition avait eu un meilleur sort et s'il restait encore l'espoir de la renouveler. Si Lopez, chef de l'expédition, eût réussi, les raisons abondent pour croire qu'une place lui eût été réservée au Sénat à côté des sénateurs du Texas.

On ne peut disconvenir qu'une partie, que nous aimons à ne point estimer considérable, de nos peuples a des idées fort relâchées sur le *juste* et *l'injuste*; lorsque ses passions l'aveuglent ou ses intérêts la

aurait ouvert de sa main le cratère qu'il venait de fermer lui-même au prix d'indicibles efforts !

Loin de nous, mille fois, la pensée d'accuser l'intention de l'illustre général, mais nous ne trouvons point de nom pour qualifier celles des hommes qui, chargés de partager avec lui le fardeau de l'administration, ont pu mettre dans sa bouche une proposition dont l'exécution eût englouti la gloire sans tache du général Castilla dans la même tombe où seraient descendus les restes mortels du Pérou frappé de mort par le poignard du suicide.

poussent, elle n'est pas loin de confondre le pirate et le héros et la piraterie et l'assassinat avec la sage et honorable politique. Pour cette fraction de nos concitoyens, la religion et la moralité, les lois nationales et le droit des gens ou n'ont point de signification, ou en ont une odieuse lorsqu'elles s'opposent à ses intérêts, à ses passions, à sa soif d'or, à sa cupidité d'acquérir de nouveaux territoires. Prenant la volonté des peuples comme expression suprême de la loi, et, par une induction naturelle et facile, confondant la volonté du peuple avec les caprices des tourbes, ou bien la volonté populaire comme Etat avec sa volonté hors de la constitution et des lois, il déduisent que ce que peut et veut faire une partie du peuple, ils peuvent, eux aussi, l'exécuter en vertu d'un droit incontestable. Dénaturant le sain et légal républicanisme de nos pères infiltré dans nos institutions jusqu'au radicalisme sauvage et illégal, ils reconnaissent le droit des peuples ou plutôt des tourbes de tous les pays à se rébeller à volonté contre leurs souverains légitimes pour détruire par la force armée l'ordre existant, lorsqu'il ne se conforme pas à leurs caprices pour lui substituer un ordre fondé sur leur bon plaisir, etc., etc.

C'est pourquoi nous les voyons toujours sympathiser avec les rebelles, prendre parti avec leur chef, applaudir leurs exploits, célébrer leurs victoires, lamenter leurs échecs et leurs déroutes.

Le fait des acclamations qui reçurent Lopez à Savannak, lorsque, de retour de son expédition à Cuba, il déclara qu'il venait d'abandonner l'entreprise à laquelle il avait consacré toute sa vie, prouve que ces principes, du moins dans quelques sections du pays, ne sont pas impopulaires. En effet, le nombre de ceux qui soutiennent le droit parfait de cette entreprise est fort supérieur de ce que pourrait croire quiconque estime encore l'honneur du pays, *tant est grande la déconsidération où l'on tient les droits de la souveraineté et de la propriété.*

(Ici l'auteur trace le plan des annexistes. Les conspirateurs devaient figurer seulement comme auxiliaires du peuple de Cuba. On créerait dans l'Ile une *République rouge*, qui se proclamerait indépendante de l'Espagne, et l'annexion suivrait de près. Dans l'esprit de la presse anglo-américaine, les quelques rares et insignifiants créoles de Cuba, à tort ou à raison mécontents du gouvernement espagnol, auraient le droit de se donner le titre de *peuple cubain* et en eux résiderait la souveraineté nationale et le droit de parler au nom de la nation de Cuba. Ceux qui soutenaient ces doctrines pensent que Lopez et ses compagnons ne sont censurables... hormis le cas où leur entreprise échoue !)

Mais nos hommes politiques, continue M. Brownson, devraient réfléchir qu'un peuple qui pense et agit d'après ces principes, qui justifient de semblables expéditions, s'exclut de lui-même du nombre des nations policées et AUTORISE LE MONDE CIVILISÉ A LE TRAITER COMME UN NID DE PIRATES, A LUI FAIRE LA GUERRE COMME A L'ENNEMI COMMUN DU GENRE HUMAIN. Et comment n'en serait-il pas ainsi lorsque cette nation agit selon ces principes à l'égard d'une puissance liée à son propre gouvernement par des traités de paix et d'amitié? Avec un peuple semblable, dont le

gouvernement est toujours plus ou moins subordonné à la volonté populaire, aucune nation ne peut vivre en paix, car elle ne se croit jamais liée ni par les lois des nations, ni par la foi des traités. Nulle nation à sa portée ne pourra jamais se considérer à l'abri de ses machinations et toutes seront condamnées à vivre dans une crainte perpétuelle qu'elle ne souffle sa révolte parmi ses membres, la prive de son territoire, compromette son existence nationale. Les relations amicales avec un tel peuple sont conséquemment impossibles, et l'intérêt commun des autres nations doit provoquer une ligue de tout le monde civilisé pour l'exterminer ou recevoir l'extermination de ses mains.

Nous sommes trop bons patriotes et citoyens trop loyaux pour penser que la majorité de ceux-là mêmes qui adhèrent à des principes aussi faux que destestables, connaissent les horribles conséquences qui en découlent. Il est hors de doute que la passion les aveugle, et une folle soif d'or et de territoire l'entraîne ; mais la principale origine de leurs erreurs provient de la fausse interprétation qu'ils donnent à la nature de leurs propres instructions.

Il est certain que les institutions sont républicaines, qu'elles repoussent la monarchie et l'aristocratie politique dans la double acception ancienne et moderne du mot. Anciennement, comme à Athènes, où naquit, où prit naissance ce mot, *démocratie* signifiait un gouvernement possédé et administré en commun par le peuple, entièrement distrait des eupatrides ou nobles ; dans les temps modernes, elle est devenue synonyme de la souveraineté absolue et non dérivée du peuple, OU DROIT NATIF ET INHÉRENT DE LA MULTITUDE DE FAIRE CE QUE BON LUI SEMBLE, CE QUI CONDUIT NATURELLEMENT A L'ANARCHIE OU AU DESPOTISME DE LA PLÈBE. Nos institutions *ne sont démocratiques dans aucun de ces deux sens* (1). Relativement au premier, parce que nous ne reconnaissons aucune distinction politique entre le peuple et les eupatrides, autrement dit entre les *lords* et les *communes* ; au point de vue du second, parce que NOUS NE RECONNAISSONS AUCUN POUVOIR POLITIQUE RÉSIDANT DANS LE PEUPLE, excepté *celui qui se définit virtuellement et s'exerce d'après des formes légales*, lesquelles déclarent crime de haute trahison la révolte contre l'Etat, ou l'entreprise *d'une guerre sans son autorité souveraine.*

Dans notre système politique, le peuple est *la force motrice*, mais non *le pouvoir gouvernant*, et, théoriquement, LE PEUPLE N'EST NI LE GOUVERNEMENT NI L'ORIGINE DES DROITS GOUVERNEMENTAUX.

Mais les hommes politiques anglo-américains en général, whigs et démocrates, ont perdu de vue ces principes dans les dernières années ; et, *corrompus par les jacobins français et les radicaux écossais*, ils se sont attachés à donner à nos institutions une interprétation démocratique dans le sens moderne du mot. Laissant de considérer les lois comme sacrées et la Constitution comme inviolable, rien n'a plus été

(1) L'aveu est précieux à enregistrer à l'usage des prôneurs de la *démocratie américaine.*

obligatoire à leurs yeux, que la volonté arbitraire et irresponsable des multitudes. D'après eux, la volonté du peuple serait supérieure à la Constitution et aux lois et l'unique autorité que devraient consulter les hommes d'Etat, voire même les moralistes et les théologiens. Il faudrait néanmoins être bien arriéré en dialectique pour ne point reconnaître que l'inévitable corollaire d'une telle démocratie serait que le peuple ou tel nombre d'individus sous son nom auraient leur droit de se révolter à leur loisir contre l'Etat et changer la constitution à leur convenance. Cette doctrine est en opposition directe avec toute légalité, toute légitimité; elle déroge à toute loi municipale et internationale, fait de la loyauté un mot sans valeur, et place le peuple, au moins théoriquement, en état de pure anarchie (1). Elle nie tout gouvernement et nous laisse en liberté pour suivre nos instincts, passions et intérêts sans nul égard au droit des gens, aux lois nationales, à l'inviolabilité des traités. Notre erreur vient de cette adhésion aux principes fondamentaux, de cette démocratie d'origine étrangère et non nationale (2). C'est à l'empire de cette fausse démocratie au milieu de nous qu'il faut attribuer notre aveuglement et la conduite apathique d'une partie de nos concitoyens dans nos démêlés avec l'Espagne, le Mexique et même l'Angleterre.

On ne saurait nier, et nous ne pouvons le dissimuler, que nous marchons en toute hâte à l'adoption des principes et A LA POURSUITE DES TRACES DES JACOBINS FRANÇAIS (3). Les autres nations voient ces tendances et conséquemment nous regardent comme les perturbateurs futurs de la paix du monde. C'est ainsi qu'en même temps qu'ils admirent notre activité industrielle, notre esprit d'initiative et notre énergie dans l'ordre matériel, elles détestent nos principes et estiment fort peu notre caractère national. En vain caresserions-nous cette illusion que l'ancien monde nous tient en estimation pour notre républicanisme et nos institutions libres. Il n'existe rien de tout cela, et la cause en est en ce qu'il ne voit en nous, comme nation, ni loyauté, ni vertu, ni les hautes fins morales, ni les principes élevés de la religion, mais seulement une adhésion basse et sordide au monde, à la déification des intérêts matériels et *au culte du tout puissant dollar*. La cause en est en ce qu'il s'aperçoit que nous nous prêtons au rôle de *propagandistes démocratiques*, *que nous sympathisons* avec tous les révoltés contre l'autorité légitime, la paix et l'ordre de la société, partout où nous les rencontrons; que nous sommes toujours prêts à accorder une ovation *au pre-*

(1) Oo dirait cet article écrit poor la France agonisante en 1850, par l'application deadétestables doctrines que M. Brownson combat aox Etats-Unis.

(2) Il n'est pas jusqu'aux Etats-Unis qui ne se trouvent jetés dans les plus grandes perturbations poor s'être écartés de leur *droit national*. La France, elle aussi, en est là pour s'être abandonnée aox théories frelatées venoes d'outre-Manche. Avis au Pérou catholique !

(3) Le jacobinisme français désavoué aux Etats-Unis! Quelle leçon pour la démagogie!

mier malfaiteur populaire venu (1), qui, après avoir attiré la flamme de la rébellion et des guerres civiles dans son pays, ***s'enfuit chez nous pour soustraire son cou à la corde qu'il a si justement méritée.*** La cause en est, enfin, en ce que nous ne respectons pas les droits souverains, ni l'indépendance des nations, ni la foi des traités, et que nous nous sommes montrés capables d'agiter les citoyens d'un Etat avec lequel nous sommes en paix pour les faire révolter contre leur autorité souveraine, afin DE LUI VOLER, grâce à leur concours, une partie de son territoire et l'incorporer à notre Union.

Malheureusement pour notre réputation, la récente expédition contre Cuba n'est point un fait isolé ou une anomalie dans notre courte histoire nationale, mais elle se relie au VOL DU TEXAS au Mexique et à l'annexion de ce territoire à l'Union. Le Texas était une province mexicaine PRINCIPALEMENT PEUPLÉE D'ÉMIGRÉS, qui, par le fait de leur établissement, devinrent citoyens mexicains. *Ces Anglo-Américains, de concert avec nos concitoyens, et, selon certaines opinions,* AVEC DES PERSONNAGES OFFICIELS DE HAUTE VOLÉE DANS NOTRE GOUVERNEMENT, se révoltèrent contre les autorités mexicaines, et, par le concours des volontaires, argent, armes et munitions de guerre fournis par nos Etats, ils réussirent à proclamer l'indépendance du Texas; ils demandèrent ensuite l'annexion aux Etats-Unis, qui fut alors refusée par le président Van Bureq; mais, renouvelée en 1845, elle fut admise, et le Texas, incorporé à l'Union, envoya au sénat féodal le même homme qui avait concerté le *vol* avec le président Jackson et ses acolytes. Ce grand crime national, non encore expié, établit un précédent non peu hostile aux nations dont les territoires sont contigus au nôtre.

Quoi qu'il en soit, les récentes tentatives pour révolutionner et annexer Cuba, ont une relation historique avec le crime commis au Texas. Celui-ci était à peine annexé, que la rage d'annexion se développa de toutes parts. M. Yulà, le sénateur des Florides, présenta immédiatement une proposition pour l'acquisition de Cuba. M. Dallas, vice-président des Etats-Unis, porta dans un banquet public donné cette même année de 1845 un toast à l'annexion de Cuba, et écrivit en 1847 une lettre en faveur de l'appropriation de cette île comme essentielle aux plans d'agrandissement des Etats-Unis.

Dès le commencement de 1845, la presse commença à demander l'annexion de la Californie, autre province du Mexique, et il ne faut point oublier que le colonel Frémont, officier de l'armée des Etats-Unis, avant d'avoir connaissance de l'annexion, des hostilités entre nous et le Mexique, y avait provoqué une insurrection à l'aide des Anglo-Américains résidents, et déclaré l'indépendance de cette province (2). Il y eut

(1) Ceci s'écrivait à l'époque où certains *malfaiteurs politiques*, bien connus et tristement célèbres dans les faits démagogiques de l'Europe en 1848 et 49, recevaient à New-York les plus enthousiastes ovations.

(2) Ces mêmes manœuvres ont déjà commencé à Panama; l'insurrection de 1850 en fournit une première preuve.

là le même jeu qu'au Texas, y compris l'envoi de M. Frémont au sénat fédéral par les électeurs californiens, dès que l'annexion de cet Etat fut décrétée.

Il est conséquemment hors de doute que la Californie et le Nouveau Mexique auraient été annexés par les procédés employés au Texas, si on n'y fût parvenu d'une façon plus honorable, savoir, *par le sabre*, et c'est une opinion très-accréditée parmi les nôtres *que l'annexion de tout le Mexique et du Centre-Amérique n'est qu'une question de temps.* La fièvre d'annexion s'est manifestée jusqu'à nos frontières du nord, et si la Grande-Bretagne ne nous eût semblé un ennemi plus redoutable que l'Espagne et le Mexique, les républicains rouges et les annexistes canadiens auraient reçu les subsides nécessaires pour se séparer de l'empire britannique et s'annexer aux Etats-Unis; mais on ne jugea pas prudent de s'engager dans une guerre avec l'Angleterre, et on laissa là pour le moment la pensée d'annexer le Canada. — LES PIRATES NE SE BATTENT PAS CONTRE LES PIRATES, *ni même avec les vaisseaux de guerre lorsqu'ils peuvent éviter l'abordage.*

(Traduit de l'Espagnol, de la *Revuta de Lima* du 3 décembre 1850.)

(**Document C.**)

Extrait des *Cartas peruanas*, de M. l'abbé Moreno, chanoine archidiacre de la métropole de Lima, publiées à Lima en 1825.

.... Grâces en soient rendues au ciel, qui a daigné préserver de la contagion de cette fausse philosophie le congrès souverain qui travaille efficacement à constituer le Pérou libre. Ses dignes membres, doués de cette sagesse et de cette fidélité à la confiance des peuples que Moïse exigeait des représentants d'Israël comme qualité nécessaire pour régler avec efficacité les affaires publiques, ont mis la pierre fondamentale du magnifique édifice social, qu'ils élèvent sur l'unique religion dont la racine est au ciel. La religion de Jésus-Christ, telle que l'Eglise la reçut de ses premiers disciples et la transmit de siècle en siècle par l'organe de ses pasteurs, sous la surveillance et l'autorité du premier d'entre eux qui occupe le siége de Rome, est la seule qui trône au Pérou.

.... Ce n'est point une élection, mais un devoir du peuple et de ses représentants de reconnaître et de se soumettre à la religion catholique qui réunit les caractères évidents de la vérité, mais il leur revient certainement la gloire d'avoir dédaigné les idées philosophiques de notre siècle en excluant l'exercice des autres cultes dans le territoire de la république. Consentir l'exercice des autres religions, dont le Seigneur a préservé le Pérou de l'alliage monstrueux, eût été non pas *tolérer*, mais appeler sur lui le génie terrible des discordes religieuses.

.... La vérité, lorsqu'on la laisse fonctionner seule, à moins d'un abus qu'elle-même condamne et prohibe à ses disciples, ne fait violence à personne; elle est douce, modeste, paisible et même condescendante et

aimable envers ceux qui la méconnaissent, excepté lorsqu'ils la méprisent, l'outragent et la combattent.

Libre à chacun de penser comme bon lui semble, le Dieu qui scrute les cœurs saura discerner et venger l'infidélité occulte selon le degré de malice, d'ignorance ou de relâchement qui en seront les causes. La société religieuse, comme la société politique, n'a que le droit d'exiger qu'on ne la scandalise point par des discours et des actes en opposition avec ses institutions et ses formes. Vienne donc librement chez nous le fils de l'industrieuse Albion qui prétend se sauver en des barques autres que le vaisseau gouverné par celui qui fut désigné par Jésus-Christ; vienne l'Arabe qui se fie sur la parole d'un violent imposteur; vienne le disciple de Confucius qui réserve à son empereur seul le privilége de sacrifier une fois par an au Chang-Ti ou Dieu du Ciel; viennent, et soient les bienvenus, tous les peuples et les nations; que leurs vaisseaux abordent les sables de nos ports et qu'en échange de nos métaux précieux et nos produits, ils nous apportent les produits manufacturés de Londres, le café de Moka, le thé, les porcelaines et les étoffes de la Chine; qu'ils s'associent à nos peuples et qu'ils tracent de leurs mains des sillons pour augmenter et varier nos produits; qu'ils cultivent les arts; qu'ils introduisent l'industrie dans nos fabriques et qu'ils arrachent de nos mines, par des instruments nouveaux, des masses prodigieuses d'argent... la religion, nullement opposée aux intérêts temporels de la patrie, n'empêchera jamais de les accueillir dans nos bras. Elle en gagnera quelques-uns au ciel par les voies de la douceur, de la persuasion et de l'exemple; elle verra en tous l'image de Dieu, la qualité d'hommes, le droit de frères pour étendre sur eux l'hospitalité et remplir les devoirs de l'humanité. L'Etat profitera de leur commerce, de leur industrie, de leurs talents, sans qu'il soit nécessaire pour cela de *tolérer* que là où est adoré le Dieu de la paix et de la vérité, s'élève autel contre autel, ni qu'il y ait d'autre culte public que celui que pratique et approuve l'Eglise catholique. On attire les abeilles à la ruche afin qu'elles élaborent le miel, tout en se préservant de l'aiguillon qui blesserait ceux qui habitent alentour. Voilà comment, d'un seul trait de plume, dans la grande charte, la sagesse du congrès souverain, sans se laisser halluciner par de vagues déclamations contre l'*intolérance*, a préservé la religion et le culte de nos pères de tout alliage et de toute souillure.

.... (Note 24.) La *tolérance* s'entend toujours d'un mal quelconque, le bien s'*approuve*, ce qui est *indifférent* se permet. Mais vouloir tolérer un mal qui n'existe point encore, c'est, en parlant clairement, désirer qu'il existe et qu'il s'accomplisse. Ce n'est pas la même chose que tolérer un mal de tête qui existe et qui est incurable, ou souhaiter de l'avoir; donc, dans le cas présent, *intolérance*, qui est le terme opposé, veut dire ne point désirer qu'il s'introduise dans la république le mal que porte en soi la diversité de ses cultes. Et peut-il exister une dénégation plus juste, plus prudente, plus sage? Souhaiterions-nous par ha-

sard qu'il s'introduisît chez nous la peste ou une calamité de même genre qui affligeât la république et ses habitants?

Que l'introduction d'une nouvelle religion, d'un nouveau culte, là où se pratique déjà le catholicisme, soit un *mal moral*, ne saurait former l'objet d'un doute que pour celui dont l'impiété met en doute la vérité de cette religion ou qui estime au même point l'erreur et la vérité. Que ce soit aussi un *mal politique*, cela est évident, d'après le sens même du mot *tolérance*, par lequel on désigne son admission. D'où viennent les persécutions, les discordes, les guerres intestines de religion si ce n'est de ce que, en principe, l'on a *toléré*, ou qu'on n'a pu empêcher, ou que, par fraude, on a laissé s'introduire dans l'Etat une religion opposée à la sienne? Telle a été en France, en Allemagne, dans toutes les nations et dans tous les siècles la torche qui a mis le feu au volcan dont l'explosion est devenue, à l'heure donnée, inévitable et destructrice.

.... Prétendre que l'on tolère une religion nouvelle contraire à celle établie par l'Etat, afin qu'il n'y ait plus de guerres ni de persécutions religieuses, c'est tout comme vouloir tolérer dans l'Etat les séditieux qui conspirent contre le gouvernement et les lois sous prétexte d'éviter les proscriptions et le sang qui coule dans les guerres civiles. Les bons citoyens qui s'arment alors sous la bannière de la loi pour repousser l'injuste agression des séditieux, ne sont point responsables du sang versé, la faute en retombe sur ceux qui ont entrepris de troubler la tranquillité publique, et les premiers peuvent dire aux derniers ces paroles de l'apôtre : *C'est vous qui m'avez mis dans cette dure nécessité.* Qui a jamais osé s'élever contre l'*intolérance* brillante de Cicéron contre Catilina?

Il est vrai que la religion ne doit pas être défendue par les armes, mais il est vrai que le génie de l'hérésie et de l'erreur est, aussitôt qu'il a jeté le masque, d'avancer autant de véhémence dans ses exigences que d'audace et de violence dans sa marche. Elles commencent par la séduction et finissent par la force. Alors, la religion véritable ne peut priver ceux qui la professent du droit national de repousser la force par la force, ni le gouvernement de la prérogative de poursuivre et punir, conformément aux lois, les perturbateurs de la paix publique.

Je conviens que si un culte dissident, précédemment introduit, a déjà entraîné après soi une grande partie de citoyens, il faudra nécessairement le tolérer, s'il ne reste pas d'autre moyen de pacifier l'Etat, tout comme on tolère une infirmité lorsqu'elle a résisté à tous les médicaments. Mais tel n'est point notre cas, et lorsque malheureusement il arrive, on ne tarde pas à y reconnaître une entrave pour l'Etat, qui ne peut parfaitement fonctionner tant qu'elle dure, et de même qu'un corps valétudinaire a besoin de grandes précautions pour ne point mourir à chaque instant, l'Etat est également soumis à devoir continuellement s'observer et prendre à tout moment des mesures relativement aux *sectes tolérées*. Et maintenant, je le demande, se trouvera-t-il un homme qui,

étant parfaitement bien portant, attire volontairement une infirmité sur son corps?

Je conviens aussi que nul ne doit être violenté pour croire en matière religieuse. Une foi d'emprunt par la crainte est une dérision de la vérité, qui ni ne glorifie Dieu, ni ne profite à celui qui la feint. Mais il est certain d'autre part que nul n'a le droit de scandaliser ceux qui croient. L'obligation est réciproque : d'où vient donc que ceux qui déclament le plus contre l'intolérance sont ceux qui, avec la plus grande impudence, insultent à la religion et scandalisent les faibles et les ignorants par leurs actes, leurs paroles et leurs écrits anti-religieux? Leurs déclamations contre l'intolérance n'ont donc point de prise sur la raison ni sur la justice. Que ne disent-ils plutôt franchement qu'ils abhorrent la religion et ceux qui l'enseignent et la suivent?

J'admets qu'il n'y ait plus d'inquisition, ni de cachots, ni de bûchers; mais de ce que je proscris cet excès ou abus de l'intolérance, s'ensuit-il que l'on doive, dans un pays catholique, tolérer tous les cultes et toutes les erreurs? Autant vaudrait dire que, parce que l'on a dû proscrire la pratique cruelle des Egyptiens, qui sacrifiaient les étrangers au culte de leurs dieux, il faudrait tolérer que les étrangers à leur tour insultassent à leur religion et à leurs lois, ou bien que la loi sévère de Dracon, qui condamnait à mort l'oisiveté, ayant été abolie à Athènes, il fallût tolérer l'oisiveté dans la république? L'Eglise a, dès les premiers siècles, condamné l'hérésie sous peine d'anathème, et à moins de regarder son autorité comme illusoire, cette loi aura toujours ses effets dans la *communion chrétienne*. La loi civile qui, dans tous les Etats catholiques, garantit son inviolabilité, transporte cette autorité dans la *communion politique*, et selon la mesure de scandale qui en résulte, elle punit les outrages faits à l'objet de l'adoration publique des citoyens. L'Inquisition a pu être justement abolie, mais non la loi commune de l'Eglise et la civile dont l'accord constitue le corps de droit public des Etats catholiques, et moins encore la loi éternelle, qui nous ordonne de respecter non seulement la vie, la liberté et la propriété temporelles de nos concitoyens, mais aussi la propriété sacrée et précieuse de sa *religion*. Dites conséquemment que l'Eglise est *intolérante*, mais ajoutez que Jésus-Christ l'a été aussi, car il lui a enseigné de regarder comme païen tout ce qui ne l'écoute et ne lui obéit point; dites que Dieu l'est également, car il a juré de ne jamais transiger avec l'erreur; dites enfin que la vérité est intolérante, car elle est essentiellement inconciliable avec l'erreur.

Mais, dira-t-on, l'intolérance une fois sanctionnée, les étrangers ne viendront pas chez nous, et le commerce, la navigation, les arts, l'industrie, la minéralogie ne fleuriront pas dans notre pays. Lors même que le Pérou ne posséderait pas des sources de richesse et qu'il dût mendier sa propriété temporelle aux ports d'autrui, si cela ne pouvait s'obtenir qu'au prix de sa foi et de ses vertus chrétiennes, il devrait se dire avec le prophète : « *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt :*

« *beatus populus, cujus Dominus Deus ejus.* Dieu resterait, et pour « tous les trésors du monde nous ne pouvons échanger l'héritage que « nous a légué Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Mais non, la religion catholique n'est point inconciliable avec les hommes, mais seulement avec leurs erreurs, et il n'est point vrai qu'en travaillant à leur bonheur éternel, elle les oblige à oublier la prospérité actuelle de leur patrie.

Il viendra, soyez-en sûr, beaucoup d'étrangers au Pérou, et ils mettront à contribution leurs talents et leurs bras au bénéfice du pays; ceux qui professeront la religion catholique s'enlaceront avec nous par les liens les plus étroits; d'autres déposeront leurs erreurs et se réuniront à notre foi, attirés par l'influence de la vérité et les secrets ressorts de la grâce; il en viendra auxquels peu importe de la religion, pourvu qu'ils trouvent des intérêts à satisfaire. Mais s'il venait au Pérou des francs-maçons conjurés pour dilater leur secte, abuser les ignorants et les imprudents, et miner sourdement la foi et la morale de l'Evangile, s'il venait des philosophes audacieux et des athées insolents insinuer dans le peuple l'irréligion et le matérialisme, ou bien des fanatiques pour troubler la paix et l'union des citoyens et corrompre la foi du peuple, alors le zèle sacré de la religion veillera sur ces manœuvres occultes ou ces entreprises démasquées, et, appuyées sur la loi protectrice de l'Etat, elle ne renouvellera pas sans doute les procès, ni les cachots, ni les bûchers de l'inquisition, mais, par l'organe du premier magistrat de la république, elle leur dira : *Laissez-nous en paix et évacuez cette terre fortunée dont vous avez osé violer les droits les plus sacrés.* Y aurait-il en cela rien qui ne soit rigoureusement équitable et prudent?

Telles sont les notions simples et claires de la légitime *intolérance*, et les sophismes ne parviendront pas plus à les obscurcir que les déclamations et les épithètes. Le congrès ne doit ni se repentir, ni se défendre de les avoir adoptées, et Lima, qui les a proclamées à la face de l'univers, attend d'elles une grande partie de son bonheur futur; peu importe au Pérou qu'on dise de lui qu'il est *arriéré dans le sentier des lumières*, toujours est-il qu'il n'ira pas les chercher dans les ténèbres du philosophisme sceptique; il n'ignore pas davantage tout ce qui a été dit à cet égard par les faux savants du siècle, et il sait apprécier la subtilité fallacieuse de leurs sophismes. Peu lui importent les fureurs de leurs déclamations et leurs grossières invectives, mais il se fait une gloire de rechercher les lumières qui lui manquent dans les sciences et les arts utiles, tout en conservant celles qui lui viennent du ciel par l'inestimable catholicisme qu'il professera, sans consentir jamais à *rétrograder* en descendant par l'échelle des erreurs jusqu'à l'abîme de l'impiété et du fanatisme philosophique.

FIN DES DOCUMENTS.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie de POMMERET et MOREAU, quai des 17. Augustins,

